

AR PREFECTURE

047-200068948-20190918-DE\_109\_2019-DE  
Regu le 19/09/2019

# ALBRET COMMUNAUTÉ

## Portrait social de territoire en vue de la définition d'une Convention Territoriale Globale

|                     |   |
|---------------------|---|
| Document de travail | X |
| Document final      |   |

JUILLET 2019



# Sommaire

|                     |          |
|---------------------|----------|
| <b>Introduction</b> | <b>4</b> |
|---------------------|----------|

## **Volet 1 : Le portrait social du territoire**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>PARTIE 1 : La population d'Albret Communauté</b>                  | <b>11</b> |
| <b>PARTIE 2 : Petite enfance, Enfance, Jeunesse et Familles</b>      | <b>17</b> |
| <b>PARTIE 3 : Le vieillissement et les enjeux liés à l'autonomie</b> | <b>34</b> |
| <b>PARTIE 4 : Habitat et logement</b>                                | <b>43</b> |
| <b>PARTIE 5 : Emploi et Insertion professionnelle</b>                | <b>50</b> |
| <b>PARTIE 6 : Lutte contre les exclusions et Cohésion sociale</b>    | <b>54</b> |
| <b>PARTIE 7 : Santé et médico-social</b>                             | <b>60</b> |

## **Volet 2 : Le programme d'actions identifié, préfigurant une CTG**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Les modalités de définition de ces actions</b> | <b>71</b> |
| <b>Vision synthétique du plan d'actions</b>       | <b>72</b> |
| <b>Les fiches-actions</b>                         | <b>73</b> |

## **Annexes**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées</b>                                   | <b>94</b> |
| <b>Annexe 2 : Profils des répondants au questionnaire « Habitants » et réponses</b> | <b>95</b> |
| <b>Annexe 3 : Questionnaire diffusé</b>   | <b>99</b> |



# INTRODUCTION

## LE DIAGNOSTIC SOCIAL DE TERRITOIRE : SES ENJEUX, SES OBJECTIFS

Formée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à la fusion de 3 Communautés de communes, Albret Communauté rassemble désormais 33 communes pour un total de 26 371 habitants (cf. partie 1).

Soucieuse de la cohérence et, plus largement, de l'efficacité de son action, **ce nouvel EPCI souhaite développer un projet social pertinent au regard des dynamiques à l'œuvre sur son territoire**. Ce dernier, s'appuyant sur une identification aussi précise que possible des besoins de la population et des actions portées par les différents partenaires (institutionnels, associatifs, ...), doit permettre de **définir des orientations stratégiques et d'identifier des priorités d'intervention** sur le territoire de la communauté de communes, en tenant compte :

- des caractéristiques démographiques de la population et de leurs évolutions ;
- des spécificités territoriales ;
- du maillage territorial de l'offre ;
- de l'adéquation de l'offre aux besoins prégnants.

Profitant, par ailleurs, du renouvellement de son Contrat Enfance-Jeunesse, Albret Communauté souhaite créer de la synergie entre ces différentes démarches. Ainsi, avec le soutien de la CAF du Lot-et-Garonne et de la MSA, cette mission doit permettre d'avoir une analyse transversale du territoire (multithématique, multi-scalaire, multi-public) pour favoriser, à terme, **la mise en place d'une Convention Territoriale Globale (CTG)** faisant ainsi d'Albret Communauté un pionnier du Département en matière de plan d'actions social.

Ainsi, et au-delà de l'opportunité que représente cette convergence de démarches, il est important de souligner que cette mission doit surtout s'imposer comme **un moment de réflexion partenariale pour la définition d'une politique intercommunale d'action sociale concertée**. Ces travaux doivent donc permettre aux acteurs de disposer d'analyses à la fois quantitatives et qualitatives afin de **mieux appréhender les défis majeurs qui se posent à ce territoire en mutation permanente** du fait : d'évolutions réglementaires ; d'évolutions des dispositifs ; de fluctuations économiques ; de l'évolution des publics et de leurs demandes, ...

Ainsi donc, en s'engageant dans cette analyse, **Albret Communauté souhaite aboutir à la mise en place d'une stratégie de développement social local, avec des pistes d'orientations et d'actions pertinentes au regard des spécificités locales**. La réalisation de ce diagnostic devra donc aboutir à des préconisations en termes d'organisation et d'adaptation de l'offre pour mieux répondre aux besoins identifiés. cependant, la CTG à définir ne pourra s'articuler qu'autour des défis prioritaires du territoire et devra donc veiller à sa complémentarité avec les documents connexes que sont le CLS, le plan d'actions pour l'accès aux droits, etc.

Cette analyse multidimensionnelle, qui s'entend comme un outil de réflexion sur les stratégies d'intervention, d'aide et de décision pour Albret Communauté, a été confiée au cabinet Enedis by KPMG.

# LA METHODOLOGIE ET LE CALENDRIER DE LA DÉMARCHE

## Phase 1

octobre  
2018 à mars  
2019

### Un temps de cadrage de la démarche

- Des entretiens de cadrage avec les responsables locaux (élus, techniciens et CAF)
- Un comité de pilotage de lancement de la démarche
- Un journal de projet pour expliquer la démarche et ses modalités

### La réalisation du diagnostic social du territoire

- Une analyse statistique et cartographique des principaux indicateurs sociodémographiques et socio-économiques du territoire
- Une analyse documentaire de contextualisation
- Des entretiens individuels ou collectifs pour enrichir la compréhension des besoins locaux et de l'offre accessible
- Des questionnaires à la population et aux porteurs d'offre(s) associative(s)
- La rédaction d'un rapport de diagnostic le plus complet et précis possible
- Un comité de pilotage de validation et de positionnement sur les enjeux prioritaires

### La définition d'un plan d'actions préfigurant la CTG du territoire

- L'animation de groupes de travail autour des défis locaux prioritaires retenus par le comité de pilotage
- L'échange avec les élus pour enrichir et amener à un positionnement consensuel
- Un comité de pilotage pour entériner et préciser ces choix
- La déclinaison opérationnelle de ces pistes d'actions
- Un journal de projet pour présenter et détailler ces propositions partenariales



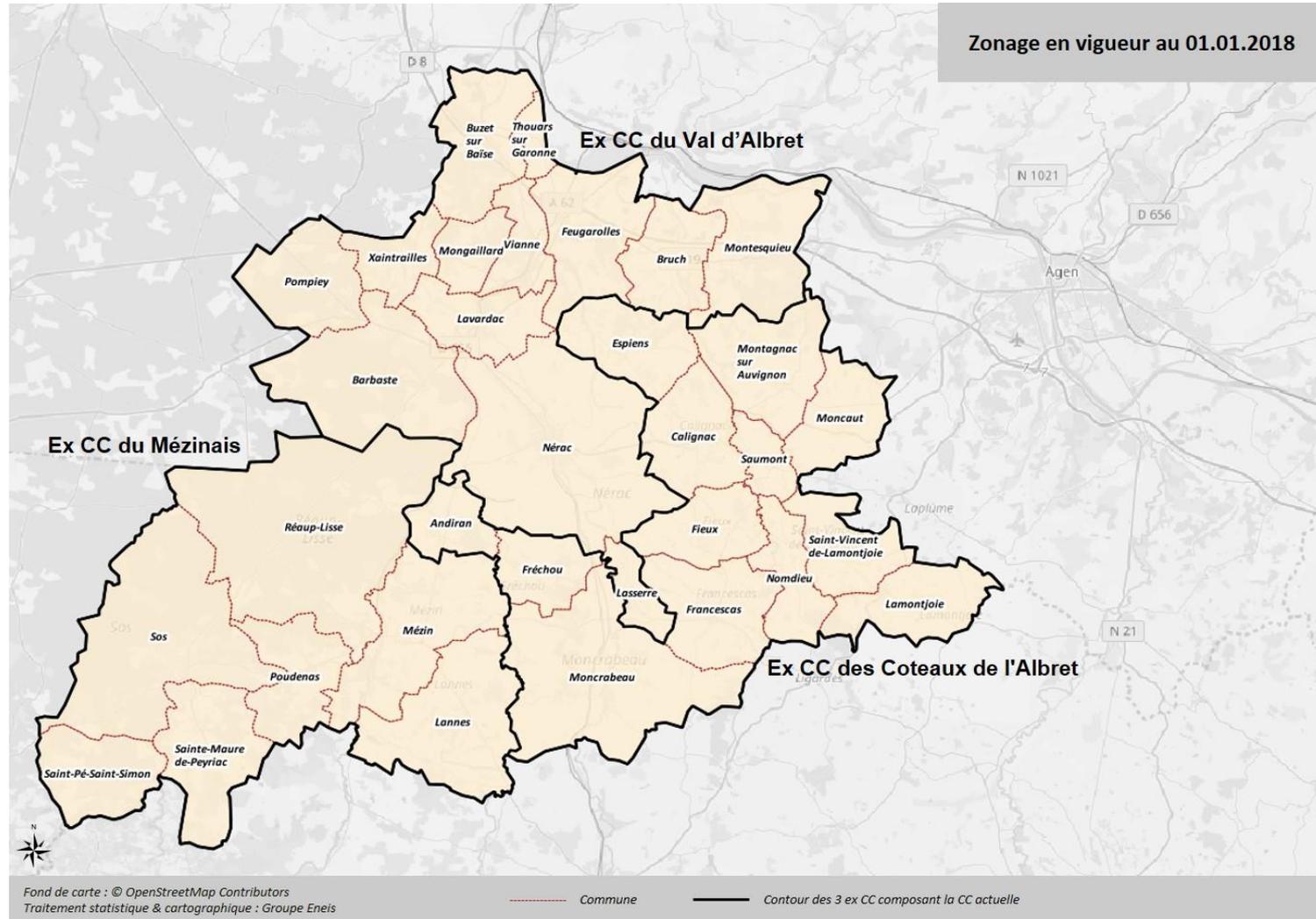
- **Un diagnostic social du territoire, présentant une photographie de l'offre accessible et des besoins prioritaires**
- **Un plan d'actions détaillés préfigurant la CTG du territoire**

## LE RAPPORT DE DIAGNOSTIC SOCIAL DU TERRITOIRE - PRÉSENTATION

- ❖ Le rapport de Diagnostic social de territoire met en évidence les principaux enjeux soulevés par l'analyse statistique et cartographique des indicateurs sociodémographiques et socio économiques du territoire, enrichis par les enseignements qualitatifs collectés par ailleurs. Il se décline en 7 parties, recouvrant autant de thématiques et permettant d'offrir une vision la plus large possible de l'état du territoire, tant en matière d'offre que de demande :
  - Partie 1 : Etat des lieux démographique général
  - Partie 2 : Petite-enfance, Enfance, Jeunesse et Familles
  - Partie 3 : Le vieillissement et les enjeux liés à l'autonomie
  - Partie 4 : Habitat et Cadre de vie
  - Partie 5 : Emploi et insertion professionnelle
  - Partie 6 : Lutte contre les exclusions et cohésion sociale
  - Partie 7 : Santé
  
- ⇒ *Des thématiques transversales telles que la mobilité ou encore la prévention sont abordées dans l'ensemble de ces parties.*
  
- ❖ De façon à mettre en perspective les données statistiques du territoire d'Albret Communauté, l'analyse s'appuie sur la mise en corrélation avec plusieurs échelons territoriaux. L'objectif de cette comparaison n'est pas de positionner la Communauté de communes par rapport à ces territoires dans l'optique de fixer un objectif de rattrapage éventuel sur tels ou tels indicateurs. Le but est uniquement de fournir des valeurs indicatives d'encadrement permettant de situer Albret Communauté afin de prendre un certain recul et d'ainsi enrichir les analyses. Les territoires de comparaison retenus sont : le Département du Lot-et-Garonne et la France Métropolitaine.
  
- ❖ Par ailleurs, de manière à offrir une analyse plus fine, certaines données sont présentées à l'échelle intracommunautaire : à l'échelle communale (pour rappel, Albret Communauté compte 33 communes comme présenté sur la carte ci-après).
  
- ❖ De plus, **deux questionnaires ont été créés puis diffusés** dans le cadre de cette démarche, afin de mieux comprendre, d'une part, les besoins prioritaires des habitants et, d'autre part, l'offre portée par les associations locales. Le questionnaire à l'attention des habitants a été rempli par 328 personnes (taux de retour de 1,2% ; cf. profils en annexe), permettant d'identifier des tendances enrichissantes pour l'analyse (mais à considérer avec recul puisque non représentatives). Par contre, le questionnaire en direction des associations du territoire, visant à mieux les connaître (offre et impact local notamment), n'a été renseigné que par 19 responsables associatifs, limitant la pertinence de l'exploitation de ces retours.

# LE RAPPORT DE DIAGNOSTIC SOCIAL DE TERRITOIRE - ZONAGE

- ❖ Située au sud du département du Lot-et-Garonne, à environ 30 km à l'ouest d'Agen, **Albret Communauté** compte **26 371 habitants en 2015** selon l'INSEE. « Née » au 1 janvier 2017, de la fusion de **3 anciennes Communauté de communes** (CC du Val d'Albret, CC du Mézinais et CC des Coteaux de l'Albret), la nouvelle Communauté de communes rassemble 33 communes. La ville de Nérac, qui compte près de 7 000 habitants, est la commune la plus peuplée et le siège de l'intercommunalité.



# LE RAPPORT DE DIAGNOSTIC SOCIAL DE TERRITOIRE - PRÉCAUTIONS DE LECTURE

**Le portrait statistique de territoire présenté analyse un certain nombre d'indicateurs issus de :**

- ❖ Données publiques (INSEE, DGI,...)
- ❖ Données pouvant être produites par les partenaires institutionnels (tout particulièrement le Conseil départemental, la CAF, la Mission Locale, MSA, ...)
- ❖ Données produites par les différents services de la Communauté de communes
- ❖ Données pouvant être produites par les acteurs locaux (Associations, établissements de santé ou médico-sociaux, SSIAD, SAAD...).

## **L'exploitation des données INSEE – quelques précisions**

- ❖ Les données du Recensement Général de la population sont publiées chaque année au mois de juin pour les données à l'échelle communale et au mois d'octobre/début novembre pour les données à l'échelle infra-communale.
- ❖ Désormais les enquêtes de recensement de la population sont annuelles et le calcul des indicateurs proposés prend en compte 5 années d'enquêtes
  - Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête exhaustive a lieu tous les 5 ans
  - Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 8% des logements de la commune chaque année, ainsi 40% des logements sont enquêtés sur 5 ans
- ❖ Les données INSEE présentées dans le portrait statistique correspondent aux données millésimées à l'année 2015 et sont issues des enquêtes de 2017, 2016, 2015, 2014, et 2013.
- ❖ Ainsi, le calcul des évolutions ne peut se faire qu'à la suite d'un cycle complet de 5 années d'enquêtes afin que les comparaisons d'une donnée du recensement n'intègre pas la même année d'enquête. De ce fait, les données 2015 sont comparées à celle du RGP 2010 (aucune année commune d'enquête)
- ❖ Les données en lien avec un territoire et/ou un public trop restreint, pouvant permettre d'identifier précisément des individus et/ou leur situation, ne sont pas communiqués par les fournisseurs de données (CAF notamment) pour des raisons évidentes de respect de la vie privée mais réduisent d'autant les analyses infra-territoriales.
- ❖ Enfin, il faut noter qu'il est fait référence, à différentes pages de ce document, aux anciennes intercommunalités du territoire. Cela s'explique par la « nouveauté » d'Albret Communauté et donc l'inexistence d'un certain nombre de données en lien avec son nouveau périmètre ; il a donc été réalisé des agrégats de données sur la base des périmètres des anciennes intercommunalités, ce qui explique leur évocation.



# VOLET 1

LE PORTRAIT SOCIAL DU TERRITOIRE

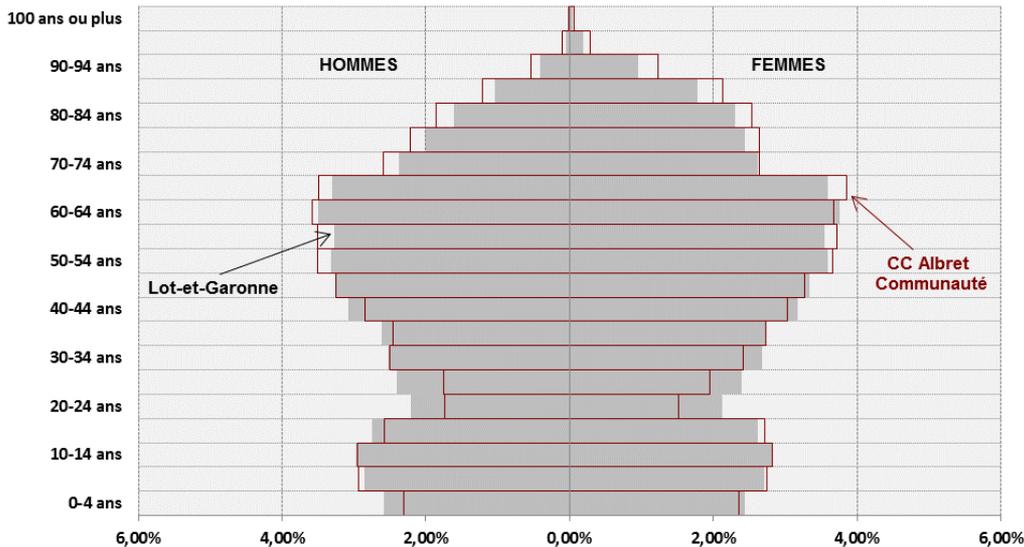
# PARTIE 1 : LA POPULATION

## Principales dynamiques territoriales

- ❖ *Une population ayant connu de nombreuses fluctuations depuis 1968, avec des évolutions fortement corrélée au solde migratoire. Un nombre d'habitants qui s'est stabilisé depuis 2010.*
- ❖ *Une population globalement plus âgée que dans le Département du Lot-et-Garonne avec un nombre important d'habitants de 60 ans ou plus.*
- ❖ *Des effectifs qui augmentent chez les plus de 60 ans, notamment chez les 60-74 ans. A l'inverse une population de 20-59 ans qui a diminué ces dernières années. Une population de 0-19 ans qui reste stable.*
- ❖ *Des représentants du 4° âge (plus de 75 ans) nombreux sur le territoire et qui vont l'être de plus en plus alors que leurs besoins sont spécifiques.*

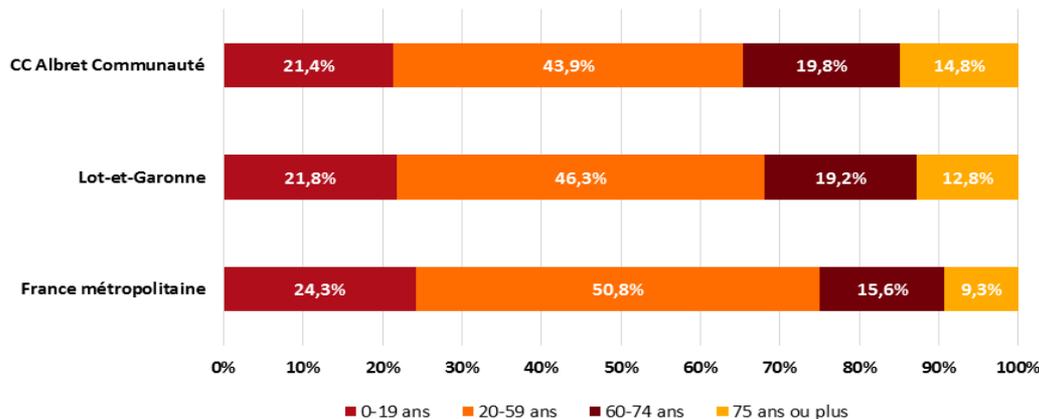
# DES HABITANTS ÂGÉS DE PLUS DE 60 ANS FORTEMENT REPRÉSENTÉS AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Structure comparée par âge et sexe de la population de la CC Albret Communauté et du Lot-et-Garonne en 2015



Source : Insee, RGP 2015

Répartition de la population de la CC Albret Communauté en 2015 selon la classe d'âge

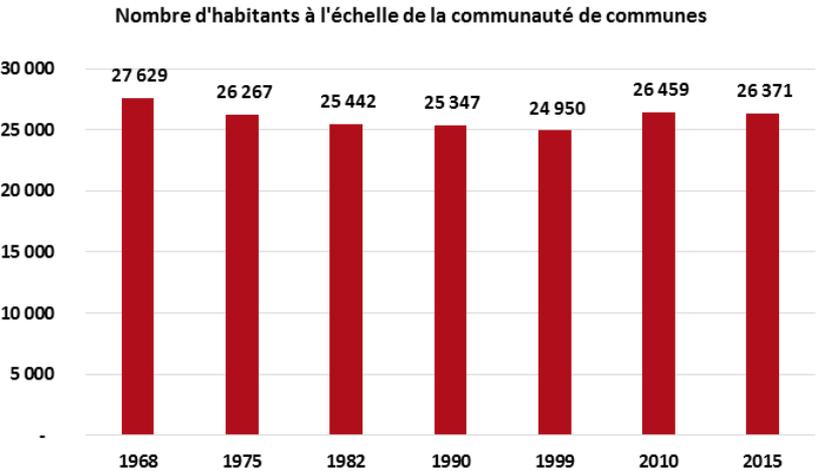


Source : Insee, RGP 2015

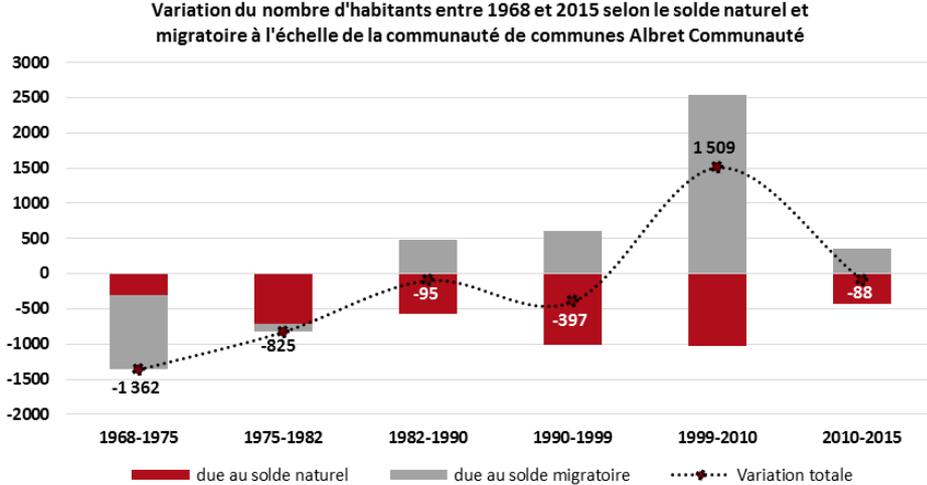
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, Albret Communauté compte 26 371 habitants, soit près de 8% de la population départementale.
- La répartition de la population homme/femme est légèrement déséquilibrée, les femmes représentant 52,0% de la population contre 48,0% d'hommes. La répartition par sexe varie selon le groupe d'âge considéré, néanmoins les femmes sont toujours plus représentées, excepté pour les 0-19 ans où la répartition est équilibrée :
  - 49,7% des 0-19 ans sont des femmes ;
  - 50,7% de la population de 20 à 59 ans est féminine ;
  - 55,4% des habitants de plus de 60 ans sont des femmes, proportion qui atteint 59,9% chez les 75 ans ou plus

- La structure par âge des habitants de la communauté de communes se distingue légèrement de celle du Département comme le montre la pyramide ci-contre.
- En effet, **Albret Communauté enregistre une proportion plus importante d'habitants âgés de 60 ans ou plus** (34,6% contre 32,0% dans le département du Lot-et-Garonne). Ce constat est particulièrement marqué au-delà de 75 ans qui représentent 14,8% de la population de la CC contre 12,8% de celle du département.
- **Une population importante de personnes très âgées qui exprime des attentes spécifiques** : animation de la vie locale, accès aux services et aux soins (mobilité, accès aux droits, ...), développement des emplois liés aux personnes âgées (cf. partie 3)
- A l'inverse, **la population de 20-59 ans est moins représentée sur le territoire (43,9%) que sur le département (46,3%). Les moins de 20 ans représentent 21,4% de la population sur Albret Communauté, une proportion du même ordre que celle observée à l'échelle départementale (21,8%), mais nettement inférieure à la proportion observée en France métropolitaine (24,3%).**

# UNE BAISSÉ DE LA POPULATION DEPUIS 1968 QUI RÉSULTE D'UN SOLDE NATUREL NÉGATIF IMPORTANT, NON COMPENSÉ PAR LE SOLDE MIGRATOIRE



Source : Insee, RGP 1968 à 2015



Source : Insee, RGP 1968 à 2015, Etat civil

- **Depuis 1968, le nombre d'habitants de la communauté de communes a connu de nombreuses fluctuations.** Malgré un solde naturel négatif depuis 1968 et d'intensité stable, la communauté de communes a connu une unique période où le nombre d'habitants a augmenté, comme le montre le graphique ci-dessus.
- La tendance actuelle à l'échelle de l'intercommunalité est à la baisse, avec une **diminution du nombre d'habitants (-0,1% par an en moyenne) entre 2010 et 2015**. Ainsi, la population est passée respectivement **de 26 459 habitants à 26 371 habitants**. Cette baisse résulte d'un solde naturel négatif trop important pour être compensé par le solde migratoire positif. Cette tendance à la baisse est propre à la communauté de communes puisque durant la même période, la population a augmenté de 0,1% à l'échelle départementale et 0,3%/an à l'échelle nationale.
- Le solde naturel étant relativement stable et négatif, les fluctuations de la population sont essentiellement dues aux variations du solde migratoire lui-même expliqué par la variation du parc de logements. En effet, comme le montre le tableau ci-dessous, la seule hausse de la population observées entre 1999 et 2010 correspond à une forte croissance du parc résidentiel. Cela a ainsi permis une arrivée massive d'habitants ayant eu pour effet de réduire le solde naturel déficitaire et permettant une hausse du nombre d'habitants via le mouvement migratoire. **L'évolution de la population à l'échelle intercommunale semble ainsi liée à l'évolution du parc de logements mis à disposition de la population** (même si elle dépend également d'autres dynamiques : attractivité économique, etc.).

**Evolution annuelle moyenne à l'échelle de la communauté de communes**

|                   | 1968-1975 | 1975-1982 | 1982-1990 | 1990-1999 | 1999-2010 | 2010-2015 |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Résidences princ. | 0,5%      | 0,7%      | 0,9%      | 0,7%      | 1,2%      | 0,3%      |
| Population        | -0,7%     | -0,5%     | 0,0%      | -0,2%     | 0,5%      | -0,1%     |

Source : Insee, RGP 1968 à 2015

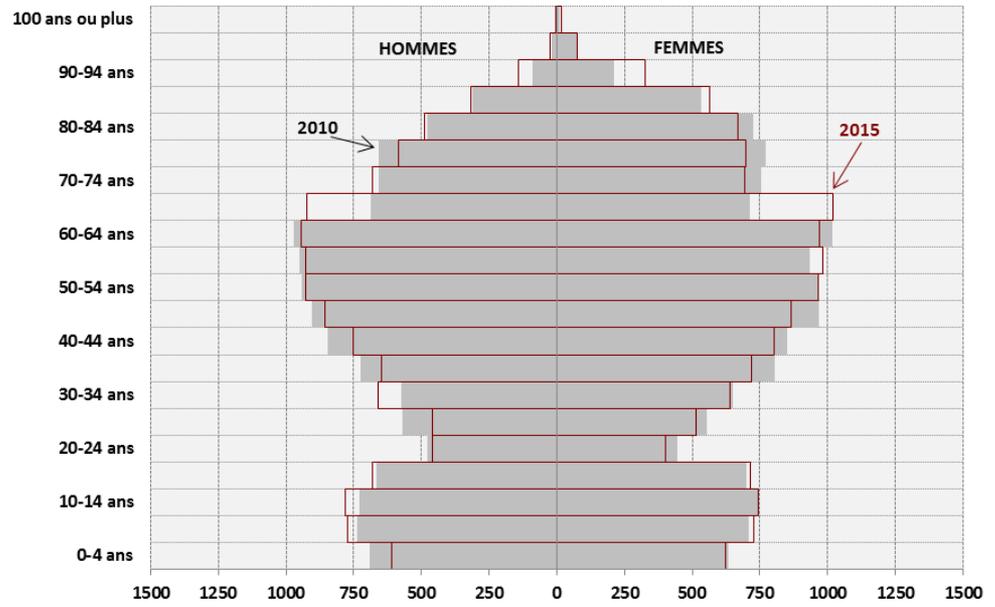
# UNE CROISSANCE DES EFFECTIFS ÂGÉS QUI SE DISTINGUE DE LA BAISSSE DES EFFECTIFS EN DEÇÀ DE 60 ANS

- L'évolution de la population de la communauté de communes par grand groupe d'âge met en avant des évolutions d'une intensité variable entre elles mais également différentes comparativement aux autres échelons de comparaisons.
- **Les publics âgés de moins de 20 ans sont stables sur la CC** (+0,1% en moyenne chaque année à l'instar de ce qui est observé à l'échelle du département (0,0%) et de la France métropolitaine (+0,3%/an).
- La population âgée de 20-59 ans a diminué entre 2010 et 2015 sur la CC (-1,0%). Cette diminution est d'une intensité plus importante que celles observées dans le Lot-et-Garonne (-0,7%) et en France métropolitaine (-0,2%).
- **Le nombre d'habitants âgés de 60 ans ou plus a augmenté de 1,1% par an en moyenne sur l'intercommunalité durant la dernière période intercensitaire.** La croissance des effectifs 60-74 ans a été nettement plus accentuée que celle des 75 ans ou plus, respectivement +1,8%/an contre 0,2%/an en moyenne entre 2010 et 2015.
- Parallèlement à ce phénomène de gérontocroissance, **la CC a vu sa population vieillir entre 2010 et 2015.** En effet, la part des personnes âgées de 60 ans ou plus a augmenté de près de 1,9 points durant la dernière période intercensitaire passant de 32,8% à 34,7% du fait notamment de l'augmentation de l'espérance de vie, de la montée en âge des « baby-boomers » et de la diminution générale des effectifs âgés de moins de 60 ans.

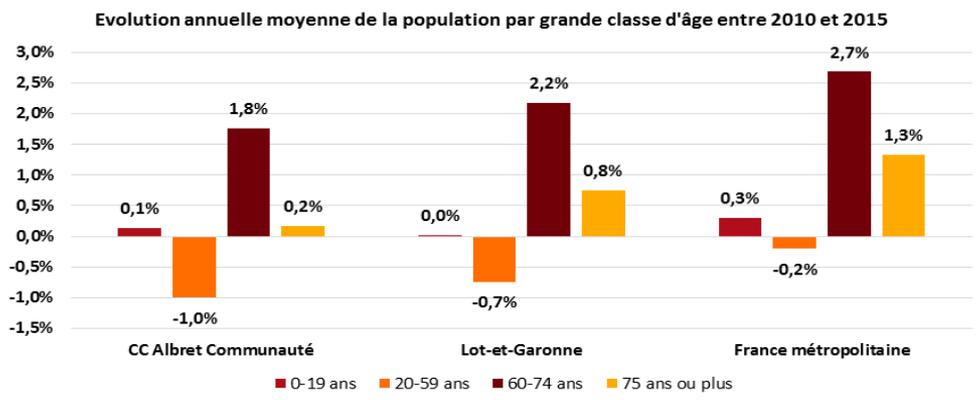
**i** **Définition : Gérontocroissance et vieillissement**

- Le vieillissement est l'augmentation de la part des personnes âgées sur l'ensemble de la population.
- La gérontocroissance est l'augmentation du nombre de personnes âgées.

Structure comparée par âge et sexe de la population de la CC Albret Communauté entre 2010 et 2015

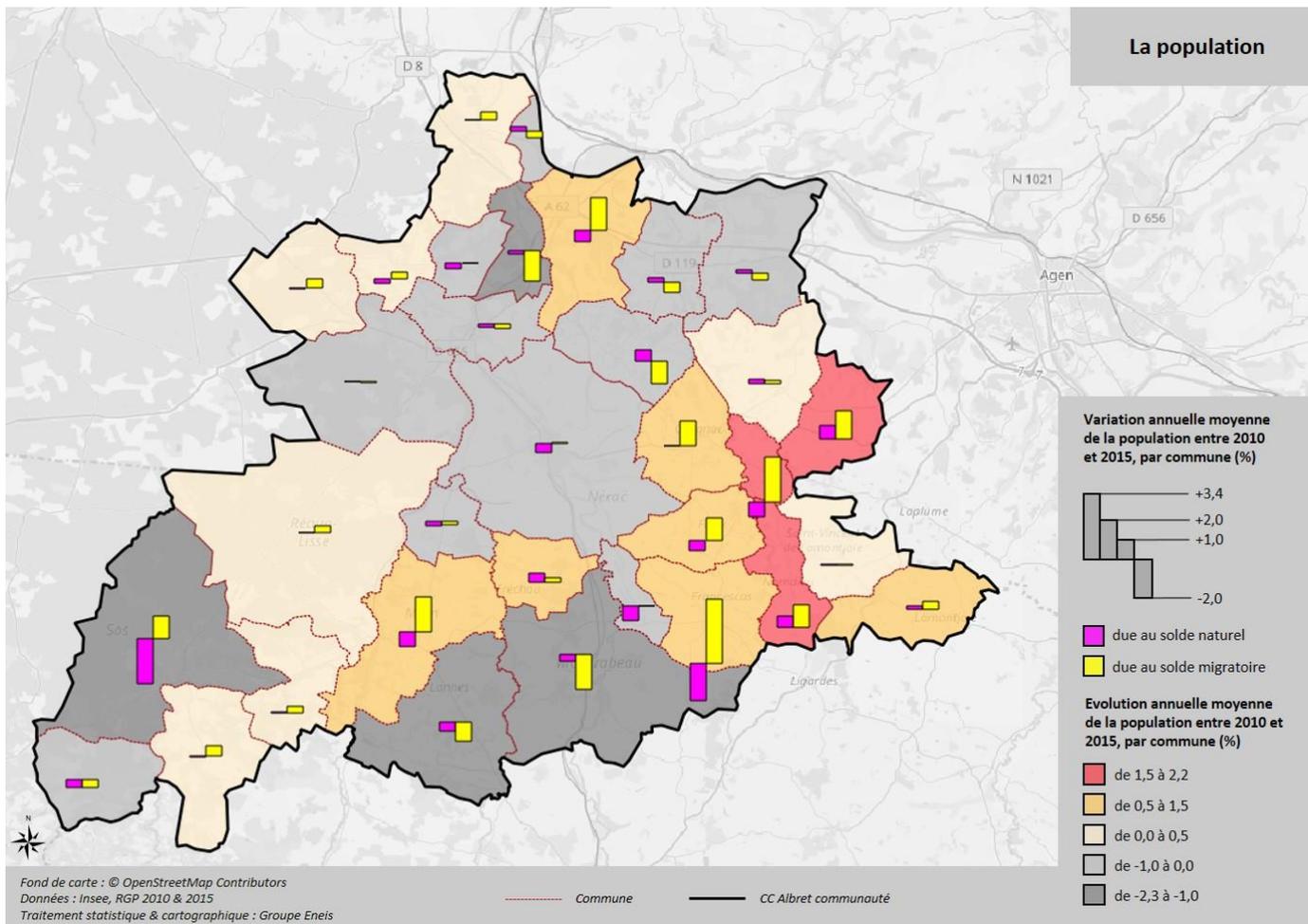


Source : Insee, RGP 2010 & 2015



Source : Insee, RGP 2010 & 2015

# UNE ÉVOLUTION DIFFÉRENCIÉE AU SEIN DES COMMUNES D'ALBRET COMMUNAUTÉ



- A l'image des tendances observées pour la communauté de communes, la population a diminué au sein de près de la moitié des communes de l'intercommunalité, contribuant à une évolution de la population légèrement négative (-0,1%/an) entre 2010 et 2015. Durant la dernière période intercensitaire, 18 des 33 communes ont néanmoins vu leur population augmenter, dont 3 qui ont connu une augmentation annuelle moyenne de plus de 1,5% (notamment sous l'influence du bassin agenis). Les quinze autres communes ont quant à elles connu une diminution plus ou moins marquée du nombre d'habitants. Quelles qu'en soit les raisons, le territoire ne connaît donc pas de développement harmonisé, ce qui peut peser sur ses capacités à répondre aux besoins des habitants.



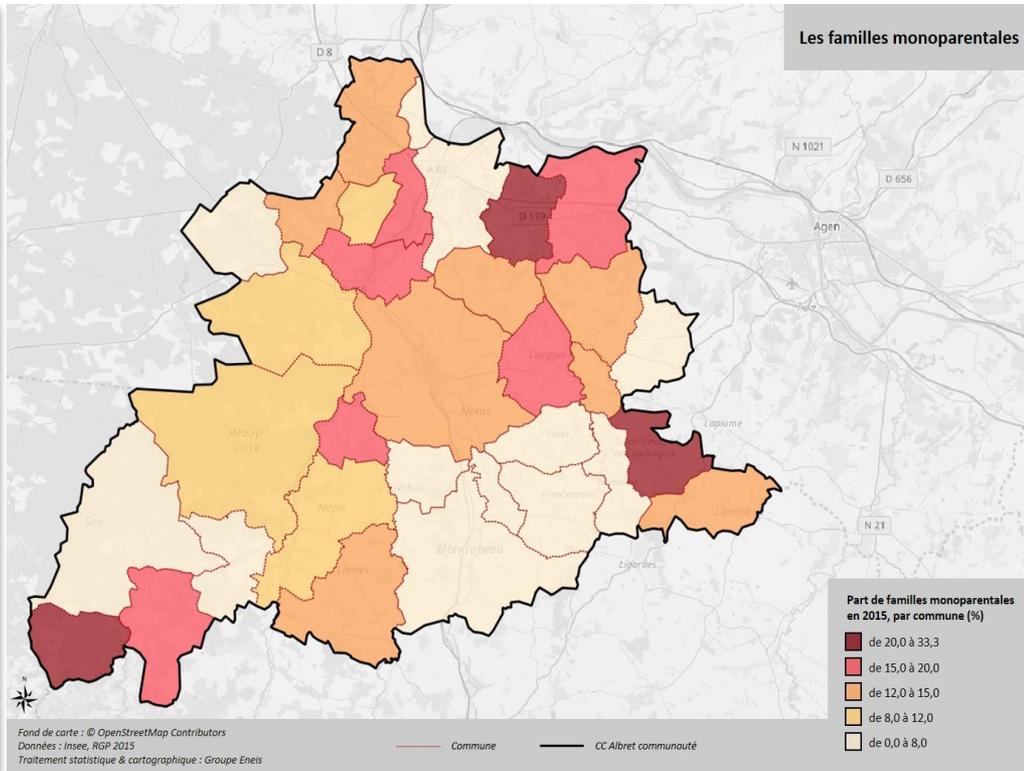
# PARTIE 2 : PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLES

## Principales dynamiques territoriales

- ❖ *Un soutien à la parentalité qui interroge, notamment sur sa capacité à accompagner les ménages les plus fragiles (familles monoparentales notamment)*
- ❖ *Une offre d'accueil (collective ou individuelle) importante mais qui interroge quant à la couverture de la diversité des besoins locaux (horaires atypiques, communes éloignées, ...)*
- ❖ *Une offre périscolaire (voire extrascolaire) à renforcer (notamment pour les jeunes) et rendre plus accessible, d'autant que les enfants et jeunes du territoire sont des publics à enjeux (car plus nombreux et/ou aux pratiques en évolution)*
- ❖ *Des jeunes adultes qui ont d'importants besoins de soutien pour accéder à l'emploi, tant en matière de formation que de mobilité*

# UN NOMBRE DE FAMILLES ASSEZ STABLE SUR LE TERRITOIRE MAIS UNE ÉVOLUTION DE LA MONOPARENTALITÉ

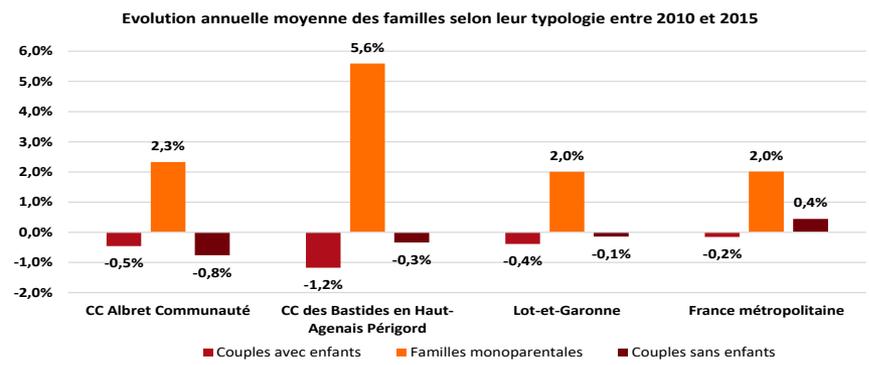
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, Albret Communauté compte **7 669 familles dont plus de la moitié (50,4%) sont des couples sans enfants**, soit une proportion plus importante que celle observée au sein du département (**49,1%**), et de la France métropolitaine (**42,2%**).
- En revanche, les couples avec enfants représentent **36,9%** des familles de l'intercommunalité, soit une part similaire à celle du département (**36,7%**) , mais inférieure à la proportion nationale (**42,2%**).
- **12,8% des familles d'Albret Communauté sont des familles monoparentales en 2015, proportion faible** en comparaison de celle observée à l'échelle du département (14,2%) et de la France Métropolitaine (15,0%) mais légèrement supérieure à l'intercommunalité de comparaison (12,8% contre 12,4%).
- **La part de familles nombreuses** (3 enfants ou plus) atteint 6,8% sur la CC. Elle est du même ordre que celle observée à l'échelle départementale (7,1%), mais reste plus faible que la proportion observée à l'échelle métropolitaine (9,3%).
- **Entre 2010 et 2015, le nombre de familles a faiblement diminué (-0,3% par an en moyenne)**. Cette diminution est directement liée à la légère diminution de la population sur Albret Communauté durant la même période. Sur cette même période, le nombre de **couples avec enfants a diminué (-0,5% en moyenne chaque année)** à l'échelle de la communauté de communes, tout comme le nombre de couples sans enfants (-0,8%/an). Par contre, **le nombre de familles monoparentales a quant à lui fortement augmenté : +2,3%/an en moyenne** (cette dynamique se retrouve au niveau départemental et national et apparaît moins marquée que sur Bastide en Haut-Agenais Périgord).



Répartition des familles en 2015

|                                   | Part couples avec enfant | Part des familles monoparentales | Part des couples sans enfant | Part familles nombreuses |
|-----------------------------------|--------------------------|----------------------------------|------------------------------|--------------------------|
| Albret Communauté                 | 36,9%                    | 12,8%                            | 50,4%                        | 6,8%                     |
| Bastides en Haut-Agenais Périgord | 34,0%                    | 12,4%                            | 53,6%                        | 6,3%                     |
| Lot-et-Garonne                    | 36,7%                    | 14,2%                            | 49,1%                        | 7,1%                     |
| France métropolitaine             | 42,2%                    | 15,0%                            | 42,8%                        | 9,3%                     |

Source : Insee RP 2015



## DES FAMILLES MONOPARENTALES PLUS FRAGILES

Source : Insee, FILOSOFI 2015

|                                   | Revenu annuel des couples avec enfants |                        | Revenu annuel des familles monoparentales |                        |
|-----------------------------------|--|------------------------|---|------------------------|
|                                   | Revenu médian                          | 1 <sup>er</sup> décile | Revenu médian                             | 1 <sup>er</sup> décile |
| Ex CC des Coteaux de l'Albret     | 20 453 €                               | 12 257 €               | 17 103 €                                  | 9 735 €                |
| Ex CC du Val d'Albret             | 18 709 €                               | 11 005 €               | 14 808 €                                  | 8 890 €                |
| Ex CC du Mézinais                 | 18 568 €                               | 10 043 €               | 13 823 €                                  | 7 563 €                |
| Bastides en Haut-Agenais Périgord | 18 664 €                               | 10 276 €               | 14 637 €                                  | 7 439 €                |
| Lot-et-Garonne                    | 19 036 €                               | 10 480 €               | 14 644 €                                  | 8 528 €                |
| France métropolitaine             | 20 941 €                               | 11 136 €               | 15 551 €                                  | 8 615 €                |

### Grille de lecture :

✓ L'ex communauté de communes du Val d'Albret compte près de 670 des 970 ménages composés d'une famille monoparentale sur l'actuel CC Albret communauté. Parmi ces 670 ménages, 10% disposent d'un revenu annuel de moins de 8 890€, soit 67 ménages. A l'inverse 67 ménages disposent d'un revenu annuel de près de 25 065€ (9<sup>ème</sup> décile).

Précision : La communauté de communes étant née d'une fusion de 3 ex CC au 1er janvier 2017, les données de revenus médian par UC ne sont disponibles qu'à l'échelle des 3 anciennes communautés de communes.

- Sur l'ex CC du Val d'Albret qui concentre près de deux tiers de la population de l'actuel CC, le revenu annuel médian des familles monoparentales s'élève à 14 808€ contre 18 709€ en 2015 pour les couples avec enfants. En comparaison, sur l'ex CC du Mézinais le revenu annuel médian est plus faible que se soit pour les couples avec enfants (18 568€) ou les familles monoparentales (13 823€). En revanche, l'ex CC des Coteaux de l'Albret enregistre un revenu annuel médian particulièrement élevé par rapport aux échelons de comparaison que se soit pour les couples avec enfant(s) (20 453€) ou pour les familles monoparentales (17 103€).
- Sur cette même ancienne CC, l'analyse du 1<sup>er</sup> décile montre pour autant une vulnérabilité de familles monoparentales dont le revenu annuel s'élève à 9 735€, traduisant potentiellement des situations de fragilités pour ces familles. Ce constat est d'autant plus probable pour les ex CC du Val d'Albret et du Mézinais ou le 1<sup>er</sup> décile des familles monoparentales enregistrent respectivement des revenus annuels de 8 890 € et 7 563 €
- En 2015, le taux de pauvreté par typologie de familles est uniquement disponible pour l'ex CC Val d'Albret. Ainsi le taux de pauvreté des couples avec enfant(s) sur l'ex CC Val d'Albret s'élève à 15,3% soit un taux inférieur à celui du département (16,6%) et de la CC des Bastides en Haut-Agenais Périgord (17,3%). Le constat est similaire chez les familles monoparentales dont le taux de pauvreté atteint 32,6% à la même date sur cette ex CC, contre 34,3% à l'échelle du département et 33,3% au sein de la CC des Bastides en Haut-Agenais Périgord

- A l'échelle infra-communale, la commune de Nérac est celle qui compte le plus de familles en 2015, avec 1 885 familles.
- Le nombre de couples avec enfants a diminué entre 2010 et 2015 dans la majorité des communes, à l'instar de l'évolution à l'échelle de la communauté de communes (-0,5%/an en moyenne chaque année) entre 2010 et 2015.
- En termes de proportion, les familles monoparentales sont les plus représentées dans les communes de Saint-Pé-Saint-Simon (33,3%) et Bruch (32,0%). A l'image des évolutions observées à l'échelle d'Albret Communauté, près de la moitié des communes ont connu une hausse du nombre de familles monoparentales entre 2010 et 2015 alors qu'en parallèle, le nombre de famille (avec ou sans enfant) a diminué rendant encore plus visible la montée en puissance de cette typologie de famille sur le territoire.
- La diminution du nombre de familles avec enfants ces dernières années vient interroger plusieurs enjeux et notamment la structuration de l'ensemble des services proposés aux familles (accueil d'enfants particulièrement) ou encore l'adaptation à l'évolution des effectifs scolaires et, plus largement, l'attractivité du territoire intercommunal.

## UN SOUTIEN À LA PARENTALITÉ QUI INTERROGE

|  | Intercommunalité |      | Département |      |
|--|------------------|------|-------------|------|
|  | 2015             | 2017 | 2015        | 2017 |
| Nombre d'enfants bénéficiant d'une AED   | 17               | 24   | 365         | 336  |
| Nombre d'enfants bénéficiant d'une AEMO  | 70               | 99   | 872         | 979  |
| Nombre d'informations préoccupantes  | 102              | 101  | 1375        | 1183 |
| Nb de signalements d'enfance en danger par le SSD  | NR               | NR   | NR          | NR   |
| Nb d'enfants originaires de l'intercommunalité confiés à l'ASE (mesure administrative et judiciaire) | NR               | NR   | NR          | NR   |
| Aides financières liées à l'ASE  | 160              | 158  | 3373        | 2778 |

Source : Conseil départemental

- En matière d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), le territoire connaît les mêmes dynamiques de décroissance que celles à l'œuvre sur le département, en matière d'informations préoccupantes (IP) et d'aides financières liées à l'ASE, mais dans des proportions moindres.
- Par contre, à rebours du Département, on note que le nombre de bénéficiaire d'une Action éducative à domicile (AED) évolue sur le territoire, tout comme le nombre de bénéficiaire d'une action éducative en milieu ouvert (AEMO), sans que les entretiens menés par ailleurs n'apportent d'explications à ces phénomènes.



### LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

L'accompagnement des familles dans leur rôle de parent et le soutien à leur fonction parentale peut constituer un des leviers de développement et d'épanouissement d'un enfant ou d'un jeune au sein de sa famille. Le soutien à la parentalité consiste à épauler les parents en les informant, en les écoutant et en « mettant à leur disposition des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement et en premier, leur rôle éducatif. La visée est universaliste au bénéfice de tous les parents rencontrant des difficultés financières, des fragilités sociales ou non. Il s'agit de les rassurer sur leurs compétences parentales, de développer les échanges, de mettre en place des lieux/ de créer des moments favorisant la consolidation de leurs capacités éducatives par un accompagnement bienveillant, et de proposer face aux situations difficiles ou conflictuelles des dispositifs d'appui et de médiation.

- À travers l'ASE (compétence du département), c'est notamment l'enjeu de la parentalité qu'il convient d'interroger (compétence multi scalaire). Sur Albrét Communauté, cette thématique semble poser question aux regards des évolutions qu'identifient les acteurs de terrain. Pour ces derniers, **la défaillance de l'éducation parentale apparaît de plus en plus forte et impacte le développement de certains enfants**, amenant les acteurs associatifs et/ou institutionnels à jouer un rôle d'éducateur et non plus d'animateur. Outre le fait qu'il ne s'agit pas de leur mission, il faut souligner que ces acteurs ne se sentent pas légitimes car peu (voire pas) formés. De plus, cette « *faiblesse éducative* » entraînerait des comportements violents, voire dangereux chez certains enfants ou jeunes, sachant que par ailleurs un certain nombre de parents mettent une pression forte sur les épaules de leurs enfants, notamment pour favoriser une évolution sociale. Ainsi, pour tous les acteurs rencontrés (associations, Education Nationale, techniciens) **il faut renforcer l'accompagnement auprès des parents, et ce dès les plus jeunes âges des enfants pour intervenir en prévention.**
- Conscients de cet enjeu qu'est le soutien à la parentalité, un certain nombre d'acteurs se sont mobilisés et notamment Lou Veratous qui a fait du soutien à la parentalité et de l'accès à la parentalité 2 de ses 4 axes d'intervention, notamment en proposant un café des familles. Par ailleurs, le territoire bénéficie d'offres institutionnelles (cf. pages suivantes), notamment d'un LAEP qui questionne néanmoins quant à sa capacité à couvrir l'ensemble des besoins du territoire. Enfin, il faut noter un projet (en cours de réflexion) sur la création d'une passerelle entre ce LAEP et le pôle caritatif, notamment pour favoriser l'accompagnement de familles fragiles.

## UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ À CONSOLIDER ?

➤ Albret Communauté compte un **Lieu d'accueil Enfants-Parents (LAEP)**, installé sur la commune de Nérac : le LAEP « 1, 2, 3 Soleil ». Le fonctionnement du LAEP repose sur une logique multi-partenaire et la mobilisation de plusieurs acteurs du territoire (Albret communauté, le Conseil départemental, le centre médico-social de Nérac, le centre médico-psycho-pédagogique d'Algeii, le centre d'accueil thérapeutique de Candélie et la CAF). Deux accueils de 2h30 sont ainsi assurés chaque semaine. Un projet de délocalisation est en réflexion car le maillage du territoire pose question sur cette offre.

➤ En novembre 2016, le premier **Réseau Parentalité et Service aux Familles (RPSF)** du département a été mis en place sur Albret Communauté et un poste de coordinatrice territoriale parentalité de 0,25 ETP a été créé pour l'animer (Animatrice RAM mobilisée). L'objectif qui sous-tendait cette initiative était le développement de synergies entre les acteurs intervenant, sur le territoire, dans le domaine de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Parentalité.

➤ Malgré des actions concrètes, il faut noter que le réseau connaît actuellement une phase de transition, suite au départ de la coordinatrice, parenthèse qui pourrait permettre d'interroger son périmètre et ses modalités d'intervention pour ainsi favoriser son efficacité auprès des publics fragiles vis-à-vis de la parentalité (le REAAP en 2019 : 12 actions labellisées, 4 nouveaux porteurs de projets pour 18 000€ d'aides attribuées).

### Fonction et missions :

- Lieu de rencontre pour les futurs parents et les enfants de moins de 7 ans accompagnés d'un parent
- Aménager de temps d'échange et de détente entre les parents et leurs enfants
- Favoriser la socialisation des enfants entre eux

### Chiffres 2017 :

68 accueils, 15 accueillants, 41 familles accompagnées (57 enfants)

### Projets mis en place :

Dès 2017 plusieurs initiatives ont été lancées :

- La mise en place **d'outils web collaboratif** pour faciliter la communication interne, le fonctionnement et l'organisation du réseau
- La constitution d'un **répertoire** du réseau pour faciliter l'interconnaissance des acteurs intervenant sur le territoire
- L'organisation de **projets communs et de temps collectifs** : création d'une plaquette commune pour la « Rentrée des Familles », organisation d'une matinée d'échanges sur le thème de la parentalité

### Chiffres 2017 :

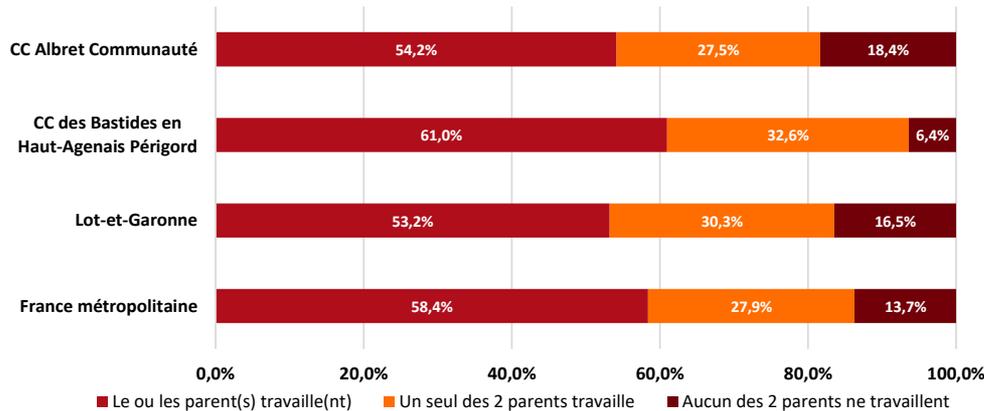
14 actions REAAP labellisées dont 10 bénéficiant d'un financement ; 1 CLAS créé à Bruch en septembre 2017 et 1 CLAS sur Moncrabeau

À noter, la présence d'une permanence de la médiation familiale, portée par l'association SAUVEGARDE (s'appuyant sur 0,2 ETP de médiatrice familiale). Plus largement, il faut souligner que d'autres acteurs du territoire portent des actions en soutien à la parentalité : la PMI, les Mairies (via des CLAS), des associations, ...

➤ **L'offre institutionnelle aujourd'hui accessible sur le territoire en matière de soutien à la parentalité apparaît néanmoins limitée** puisqu'elle semble peu lisible dans sa diversité, orientée pour beaucoup sur les enfants (CLAS notamment) et en phase de transition (RPSF). Ainsi, l'offre semble s'articuler essentiellement autour du LAEP qui couvre un territoire réduit alors que le besoin en matière d'accompagnement des parents du territoire apparaît plus large. Dans ce cadre, il apparaît important de s'interroger sur le développement de l'offre, soit à travers le renforcement de celle existante (finalisation du projet de permanence du LAEP sur Mézin par exemple, soutien accru aux acteurs associatifs intervenant sur cette thématique, ...), soit via la création de nouvelles offres (relance du RPSF notamment).

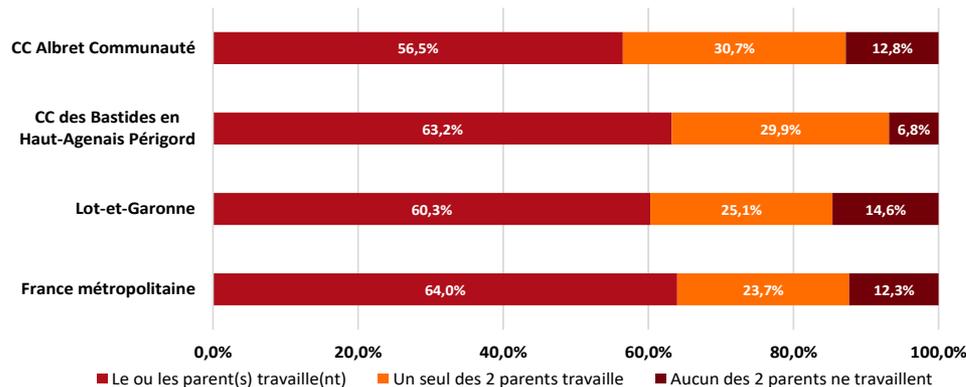
# DES PRATIQUES ATYPIQUES VIS-À-VIS DE LA MOBILISATION DE L'OFFRE D'ACCUEIL

Répartition des enfants de moins de 3 ans selon l'activité des parent(s) en 2015



Source : Insee, RGP 2015

Répartition des enfants de 3-5 ans selon l'activité des parent(s) en 2015



Source : Insee, RGP 2015

- Au sein de la communauté de communes, la proportion d'enfant de moins de 3 ans dont le ou les parents travaillent est de 54,2%. Par opposition 45,8% de ces enfants ont au moins un parent qui ne travaille pas (contre 46,8% dans le Lot-et-Garonne).
- La situation est différente chez les enfants âgés de 3 à 5 ans, car 56,5% d'entre eux résident au sein d'une famille dont les parents travaillent contre 60,3% des enfants du département et 64,0% de France métropolitaine.
- Par ailleurs, Albret Communauté dispose d'une part importante d'enfants de 2 ans scolarisés (26,2%), par rapport aux autres échelles géographiques (16,5% dans le Lot-et-Garonne et 16,2% en France métropolitaine).

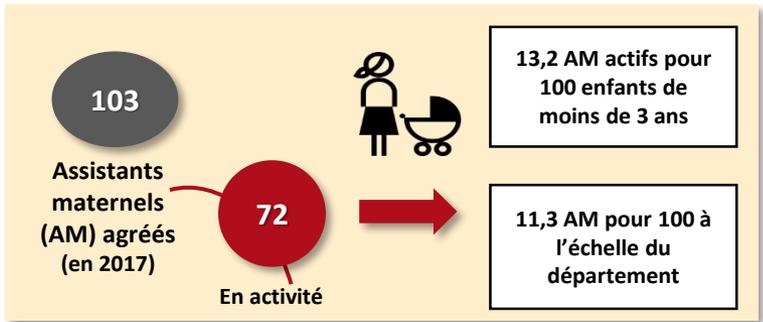
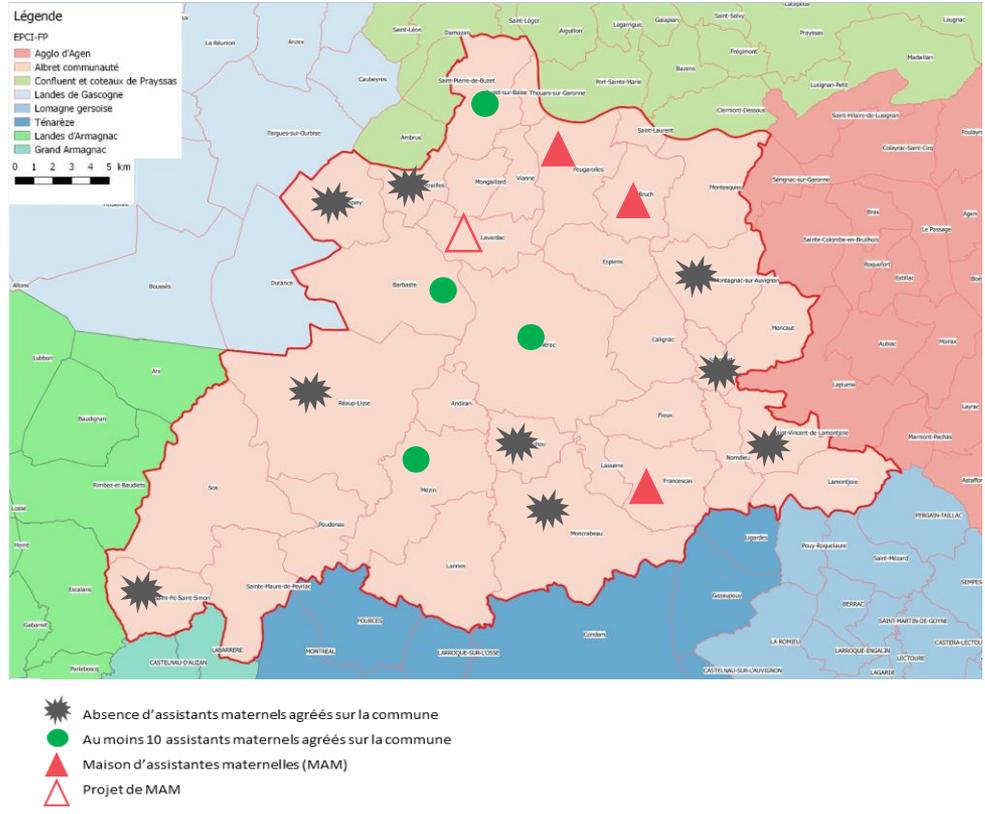
Part des enfants scolarisés en 2015

|                                   | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans |
|-----------------------------------|-------|-------|-------|-------|
| CC Albret Communauté              | 26,2% | 85,8% | 96,5% | 98,0% |
| Bastides en Haut-Agenais Périgord | 19,1% | 85,2% | 98,2% | 98,2% |
| Lot-et-Garonne                    | 16,5% | 85,4% | 95,8% | 96,9% |
| France métropolitaine             | 16,2% | 85,5% | 95,1% | 96,4% |

Source : INSEE, RGP 2015

- Cette dynamique particulière au territoire d'Albret communauté interroge et semble trouver l'une de ses explications dans le fait que l'offre d'accueil sur les horaires atypiques serait limitée sur le territoire alors même que ce besoin est plus fort chez les ménages fragiles (beaucoup subissent des emplois avec horaires décalés ou emplois du temps coupés)
- Au delà de la question de l'accès à un mode d'accueil adapté à des familles qui travaillent ou à des familles qui ne travaillent pas, se pose ici la question de l'accès financier et/ou physique des familles (notamment les plus fragiles) à ce type d'offre au vue du niveau de vie de certaines d'entre-elles (cf. pages suivantes et précédentes) et de leur difficulté à se mouvoir sur le territoire. Peut-être ces familles ne savent-elles pas que la prestation PAJE complément de libre choix mode de garde a été majorée en octobre 2018 pour les familles monoparentales et les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé ! Renvoyant à l'enjeu de connaissance des droits et de capacité à les mobiliser (cf. autres parties).

# UNE OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL FORTE MAIS INÉGALEMENT RÉPARTIE SUR LE TERRITOIRE

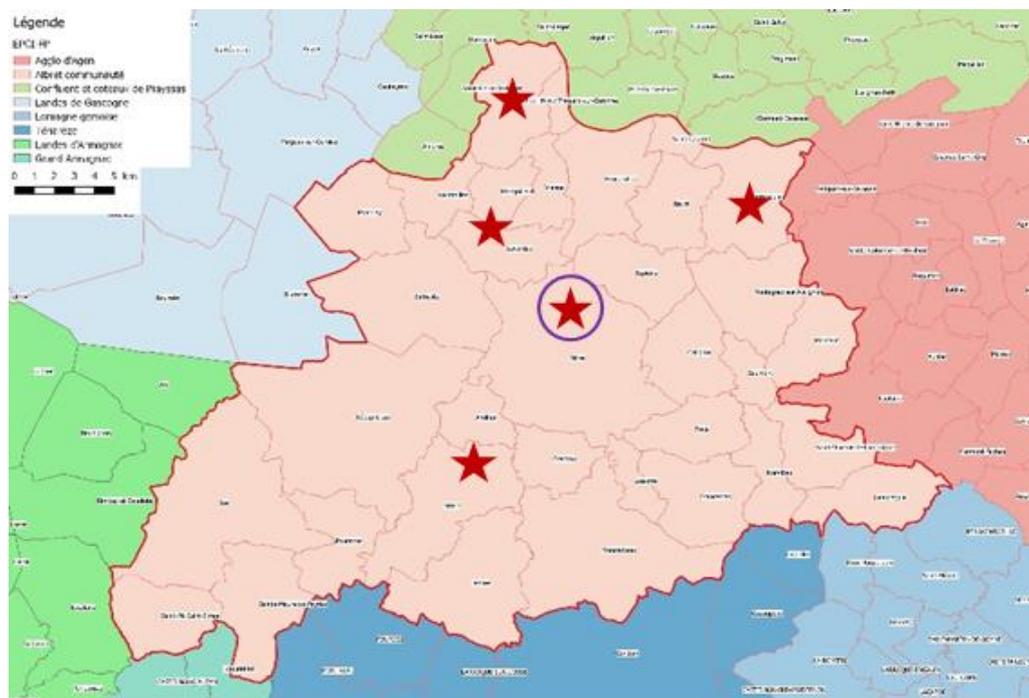


➤ Au global, on compte sur Albret communauté **13,2 assistant maternel (AM) actifs pour 100 enfants âgés de 0 à 2 ans**. Ce taux est supérieur à la moyenne départementale (11,3 AM pour 100 enfants). Par contre, il semblerait que tous les AM ne sont pas pleinement mobilisés, les familles préférant obtenir une place en collectif et, en parallèle, le nombre d'enfants de 0-2 ans sur le territoire déclinant. Il faut noter cependant que jusqu'à récemment, les AM du territoire étaient mobilisés pleinement, entraînant encore aujourd'hui des pratiques/postures parfois en décalage avec les besoins du territoire (sur les horaires atypiques par exemple).

➤ Au 31/12/2018, on dénombrait 46 MAM en activité sur le département de Lot-et-Garonne. Albret communauté apparait donc relativement bien pourvue avec ses 4 MAM (Feugarolles, Bruch, Lavardac et Francescas), mobilisant 8 AM pour une capacité d'accueil totale de 23 places, et sachant qu'un nouveau projet est par ailleurs en cours sur Lavardac.

- Mais la couverture du territoire en matière d'assistants maternels agréés est très variable selon les communes comme le souligne la carte ci-dessous. Les communes les mieux pourvues sont :
- **Nérac** (28 AM soit 26,6% des effectifs)
  - **Barbaste** (11 AM soit 10,4% des effectifs)
  - **Buzet-sur-Baïse** (11 AM soit 10,4% des effectifs)
  - **Mézin** (10 AM soit 9,5% des effectifs)
- On note que plus de 70% des AM sont concentrés dans l'ancien territoire de la **Communauté de communes Val d'Albret**. En revanche, sur les 33 communes d'Albret communauté, **9 ne comptent aucun assistant maternel agréé sur leur territoire et aucune autre offre d'accueil**.

# LES RAM, DES ANIMATEURS TERRITORIAUX À SOUTENIR



★ Lieux d'implantation des RAM  
 ○ Guichet unique (RAM de Nérac)


 En 2016, 281 communes du département étaient couvertes par un RAM à travers l'activité de 29 RAM et 42 lieux de permanence. Seules quelques communes n'étaient pas couvertes, dont certaines implantées dans la CC Coteaux d'Albret (*SDSF, 2016-2020*)  
 Or, selon le bilan annuel 2017 des RAM, les 33 communes d'Albret Communauté sont désormais couvertes par un RAM (9 par le RAM de Mézin, 9 par le RAM de Lavardac/Buzet et 16 par le RAM de Nérac/Montesquieu)

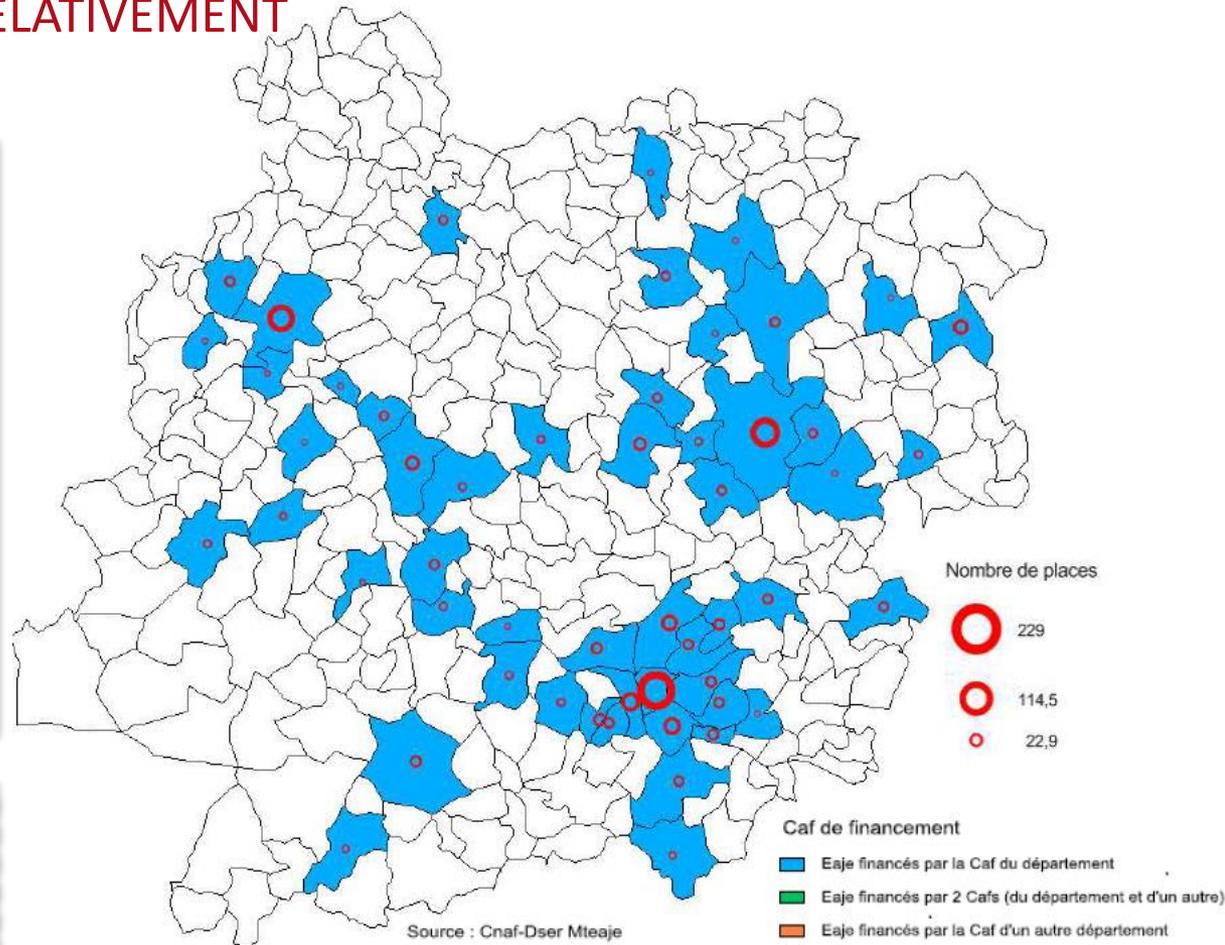
- Les 3 Relais assistants maternelles (RAM) du territoire (pour 2,5 ETP) sont implantés sur 5 communes : Nérac, Montesquieu, Lavardac, Buzet et Mézin.
- Le RAM de Nérac porte administrativement le guichet unique petite enfance (créé en 2014) permettant de centraliser les inscriptions aux différentes offres d'accueil, ce que les parents semblent apprécier au regard des retours au questionnaire notamment. Il permet aussi de mieux ventiler la demande pour favoriser la rencontre entre souhait des parents et disponibilité de l'offre. C'est un outil qui apparaît pertinent par rapport aux enjeux territoriaux, notamment de visibilité-lisibilité de l'offre.

- Les RAM du territoire, qui ont noué de nombreux partenariats avec des acteurs locaux (Médiathèque de Nérac, bibliothèque de Mézin, Salle de spectacle Espace Albret, réseau RAM 47, Réseau Greta d'Aquitaine (formation pour adulte), Associations telle que « Femmes Sages-Femmes », ...) informent les professionnels de l'accueil à domicile et les parents, mettent en relation l'offre et la demande, organisent des ateliers d'éveil pour les enfants ainsi que des temps d'échanges et de formations pour les professionnels.
- Ainsi donc les RAM constituent un instrument pertinent pour pallier les déséquilibres en matière de répartition de l'offre d'accueil individuel identifiés sur le territoire (cf. page précédente) et parvenir à une plus grande coordination des acteurs. Cependant, les RAM du territoire auraient des difficultés à « recruter » de nouveau AM, limitant ainsi leur périmètre d'intervention mais aussi la diversité de leurs réflexions. Dit autrement, les RAM du territoire s'appuieraient sur des noyaux durs d'AM ce qui nuit, à terme, à leur vitalité et donc à leur capacité à réaliser leurs missions d'animation territoriale.
- Dans ce cadre, les RAM d'Albret Communauté doivent continuer à développer et consolider les partenariats avec les acteurs intervenant dans le champ de la Petite Enfance sur le territoire, mais surtout faire évoluer leurs pratiques de mobilisation des AM du territoire et/ou leur offre d'animation.

## UNE INTERCOMMUNALITÉ RELATIVEMENT BIEN DOTÉE EN EAJE ...

### Données 2017

- 522 allocataires bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), soit 14,8% des allocataires CAF (contre 11,1% pour la CC des Bastides en Haut-Agenais Périgord et 14,4% au niveau départemental)
- 258 bénéficiaires d'un complément libre choix du mode de garde (CMG), soit 7,3% des allocataires CAF (contre 5,7% au niveau départemental) : cela suggère un plus faible recours des parents de ce territoire à l'offre collective (qui est à mettre en lien avec le nombre d'EAJE et de places relativement restreint au sein d'Albret Communauté)
- 9 allocataires CAF bénéficiaires du complément mode de garde à domicile, soit 0,25% de l'ensemble des allocataires (contre 0,14% au niveau départemental)



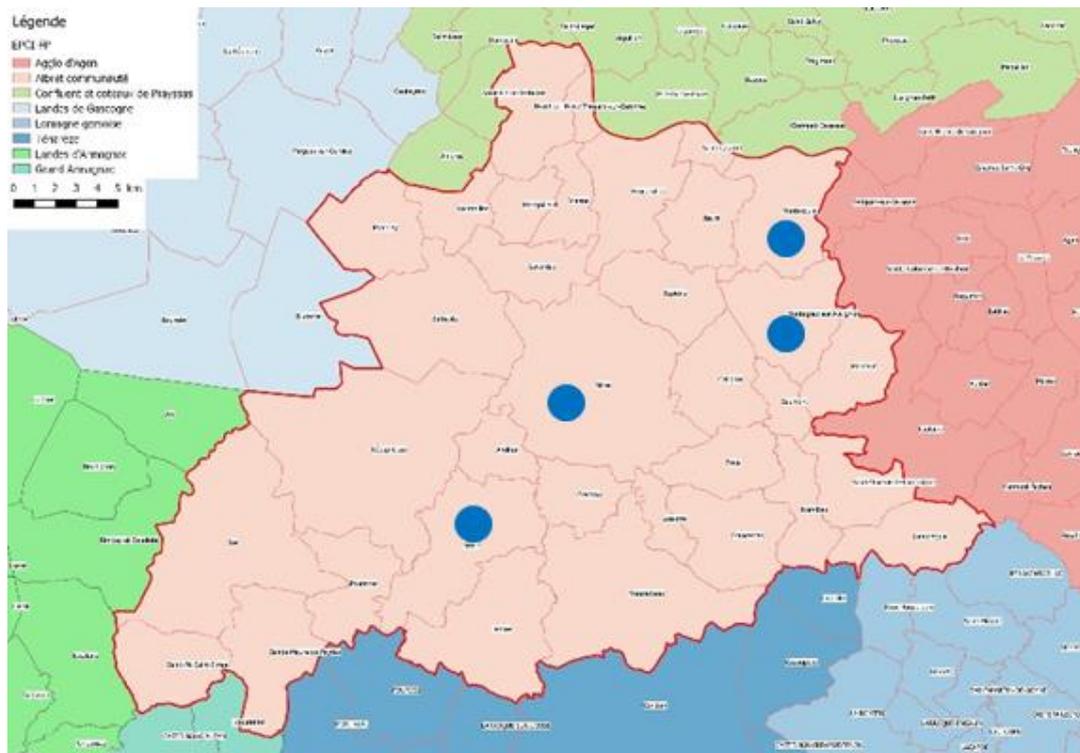
**La prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)** est une aide financière versée aux familles en fonction de leur situation et sans condition de ressources (sauf pour l'allocation de base). Elle est versée aux parents pour les aider à faire face aux dépenses liées à l'arrivée d'enfant(s) dans la famille.

**Le complément de libre choix d'activité (Clca)**, est versé aux familles si l'un des parents réduit son temps de travail ou arrête de travailler pour garder son enfant.

**Le complément de libre choix du mode de garde (Cmg)** est versé aux parents s'ils choisissent de faire garder leur enfant par une assistante maternelle agréée, une garde d'enfants à domicile, une association, une entreprise ou une micro-crèche.

- L'offre d'accueil collectif du jeune enfant est inégalement répartie au sein du département du Lot-et-Garonne, avec un grand nombre de communes dépourvues d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Dans ce cadre, **Albret Communauté apparait comme une intercommunalité relativement bien dotée, les communes de Nérac, Montesquieu, Montagnac et Mézin notamment accueillant des EAJE financés par la CAF.**
- Néanmoins, le reste du territoire intercommunal est dépourvu d'offre d'accueil collectif ce qui pose particulièrement question, notamment du fait de la précarité de certains ménages et de l'importance du frein qu'est la mobilité physique sur ce territoire.

## MAIS L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF À RENFORCER



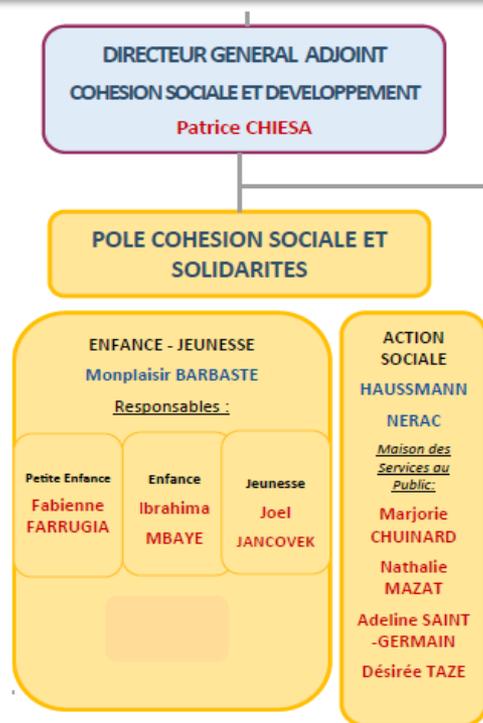
● Lieux d'implantation des EAJE

- On dénombre, sur le territoire d'Albrete Communauté, **4 EAJE comptabilisant au total 71 places** :
  - Multi-accueil (Mézin) : 14 places, 5 agents, 23 enfants inscrits en 2017
  - Micro-crèche (Montagnac-sur-Auvignon) : 10 places, 4 agents, 20 enfants inscrits en 2017 (dont le remplissage ne serait pas optimum)
  - Multi-accueil (Nérac) : 30 places, 10 agents, 71 enfants inscrits en 2017
  - Accueil collectif (Montesquieu) : 17 places (en DSP).
- En matière d'offre d'accueil collectif, **Albrete communauté se situe en-dessous de la moyenne départementale** et a donc été retenue comme territoire prioritaire d'intervention concernant la petite enfance, dans le cadre du Schéma départemental de services aux familles 2016-2020. En effet, sur l'intercommunalité, le **taux de couverture global est de 52,3%** (contre 52,9% au niveau départemental) mais on peut noter des différences en termes de taux de couverture entre les anciennes communautés de commune :
  - CC Val d'Albrete : 63,4%
  - CC des Coteaux d'Albrete : 29%
  - CC du Mézinois : 44,4%
- 8 communes sur 33 n'ont pas d'offre d'accueil (individuelle ou collective) sur leur territoire.

- Le territoire intercommunal connaît une régression du nombre d'enfants de 0 à 5 ans depuis 2010, ce qui peut expliquer des taux d'occupation réduits que connaissent ou ont connu les différentes offres, tant individuelles que collectives. Pour autant, force est de constater qu'aujourd'hui, l'offre collective est sous tension. D'une part, parce que les parents semblent préférer ce mode d'accueil (moins contraignant au niveau de la gestion par exemple), d'autre part car cette offre semble sous-dimensionnée sur l'intercommunalité et surtout répartie de façon perfectible (notamment au regard de l'enjeu mobilité physique).
- Il faut noter que les parents ne semblent pas se plaindre de cette situation et s'y adaptent (cf. retours questionnaire population en annexe), d'autant que la collectivité dans le cadre de la fusion a cherché à mieux mailler le territoire (circuit de ramassage en place notamment). Mais les EAJE ont des listes d'attente qui se développent alors qu'en parallèle des AM sont sous-mobilisés (cf. infra). La collectivité a mis en place un guichet unique petite-enfance qui apporte un certain niveau de réponse (même si c'est un dispositif encore récent et donc pas encore connu de tous) mais ce dispositif doit être renforcé pour favoriser une plus grande fluidité offre-demande ; peut-être par la création de nouvelles places collectives, soit par le déploiement d'accompagnements connexes : à la mobilité, à la connaissance des droits, etc.

## FOCUS SUR L'ORGANISATION INTERNE DE LA COLLECTIVITÉ

- Malgré les interrogations qui pèsent sur l'offre collective accessible sur le territoire, il faut souligner que **la prise de compétence par l'intercommunalité ne semble en aucune manière remise en cause par les responsables locaux** qui n'ont a priori pas de projets de création de nouvelles offres. Il est vrai que certaines communes ont des offres complémentaires (par exemple la commune de Moncrabeau et son espace de vie sociale) mais aucune ne vient en concurrence avec l'offre d'Albret Communauté.
- Dans ce cadre, l'intercommunalité a pleinement investi cette compétence puisque ses services Enfance-jeunesse mobilisent une centaine d'agents sur les 150 que compte l'EPCI. Ainsi, cette **thématique de petite-enfance - enfance-jeunesse s'impose comme le cœur de l'intervention de l'intercommunalité pour son territoire.**
- Au regard de cette importance, Albret communauté a fait récemment évoluer son organisation interne : **3 coordinateurs se partagent les missions en fonction d'une entrée publics accompagnés** (cf. organigramme ci-dessous), sachant que par ailleurs ces coordinateurs ont des missions transverses leur permettant de veiller à une certaine cohérence des actions menées pour les enfants-jeunes du territoire (par exemple, la coordinatrice petite-enfance gère aussi la dimension administrative de l'ensemble du pôle ou encore le coordinateur jeunesse gère le partenariat extérieur en lien avec tous ces publics).



- Au regard de la nouveauté de cette organisation (été 2018), il est ainsi complexe d'un faire une analyse précise, d'autant qu'il n'existe pas de modèle type en la matière, cela dépendant de chaque collectivité (de son histoire, ses pratiques, jeu d'acteurs, ...).
- Néanmoins, ce fonctionnement visant une spécialisation des acteurs tout en favorisant une lecture décloisonnée peut être efficace. En l'absence de responsable il est cependant essentiel de veiller à ce que les coordinateurs n'aient pas un fonctionnement en vase clos (malgré leurs missions transverses). L'enjeu est donc de réduire à court terme ce risque, notamment en actualisant les fiches de postes en cours de formalisation (en précisant ce besoin de partenariat mais aussi en rappelant le rôle du DGA sur le suivi de cette coordination), mais surtout en veillant à définir un projet de service/projet enfance-jeunesse qui donnera un cadre d'intervention à ces agents et des modalités de co-construction et de collaboration resserrées.

# UNE DIMINUTION DES EFFECTIFS DES MOINS DE 5 ANS MAIS UN NOMBRE DE 6-17 ANS EN HAUSSE

Les 0-5 ans en 2015

Source : Insee RP 2015

|                                   | 0-5 ans en 2015 | Part des 0-5 ans en 2015 | Evolution annuelle moyenne des 0-5 ans entre 2010 et 2015 |
|-----------------------------------|-----------------|--------------------------|---|
| <b>Albret Communauté</b>          | <b>1 530</b>    | <b>5,8%</b>              | <b>-1,0%</b>  |
| Bastides en Haut-Agenais Périgord | 931             | 5,4%                     | -0,6%   |
| Lot-et-Garonne                    | 20 330          | 6,1%                     | -0,6%   |
| France métropolitaine             | 4 570 972       | 7,1%                     | -0,2%   |

Les 6-10 ans en 2015

Source : Insee RP 2010 & 2015

|                                   | 6-10 ans en 2015 | Part des 6-10 ans en 2015 | Evolution annuelle moyenne des 6-10 ans entre 2010 et 2015 |
|-----------------------------------|------------------|---------------------------|--|
| <b>Albret Communauté</b>          | <b>1 507</b>     | <b>5,7%</b>               | <b>0,8%</b>  |
| Bastides en Haut-Agenais Périgord | 885              | 5,2%                      | -1,3%  |
| Lot-et-Garonne                    | 18 800           | 5,6%                      | 0,2%   |
| France métropolitaine             | 3 974 796        | 6,2%                      | 0,5%   |

Les 11-17 ans en 2015

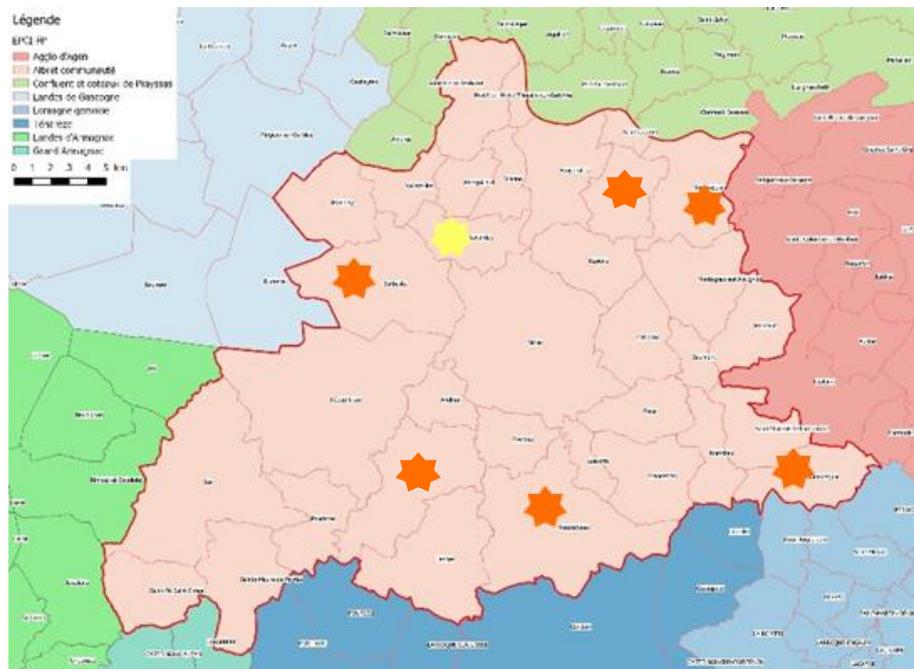
Source : Insee RP 2010 & 2015

|                                   | 11-17 ans en 2015 | Part des 11-17 ans en 2015 | Evolution annuelle moyenne des 11-17 ans entre 2010 et 2015 |
|-----------------------------------|-------------------|----------------------------|---|
| <b>Albret Communauté</b>          | <b>2 119</b>      | <b>8,0%</b>                | <b>0,9%</b>   |
| Bastides en Haut-Agenais Périgord | 1 345             | 7,8%                       | 0,3%  |
| Lot-et-Garonne                    | 27 177            | 8,2%                       | 0,7%  |
| France métropolitaine             | 5 514 656         | 8,6%                       | 0,8%  |

- **Albret communauté compte 1 530 enfants âgés de 0 à 5 ans en 2015.** La part d'enfants appartenant à cette tranche d'âge (5,8%) est plus faible que celle observée à l'échelle départementale (6,1%) et nationale (7,1%).
- **Entre 2010 et 2015, le nombre d'enfants âgés de 0-5 ans a diminué de -1,0%/an en moyenne,** une tendance également observée sur les territoires de comparaison mais avec une intensité plus modérée (-0,6%/an). Cette baisse des effectifs concerne davantage les 0-2 ans (-1,3%/an) que les 3-5 ans (-0,8%/an).
- **La diminution du nombre de jeunes enfants à l'échelle intercommunale est la résultante de la baisse du nombre de naissances** (cf. partie 1 sur le solde naturel). Entre 2005 et 2010, le nombre moyen de naissances par an sur Albret Communauté était de 248 contre 230 en moyenne entre 2011 et 2016. **La baisse des naissances est elle-même expliquée par la diminution du nombre d'habitants âgés de 20 à 45 ans** (1,4%/an en moyenne entre 2010 et 2015), qui résulte potentiellement de difficultés pour s'installer sur l'intercommunalité (cf. partie 4), ou se lancer dans la vie active (cf. partie 5), ...
- Cette baisse du nombre de jeunes enfants induit la baisse du nombre de classes sur le territoire intercommunal, ce qu'un certain nombre d'habitant ne semble pas comprendre (retours au questionnaire habitant), ce qui peut s'expliquer par un maillage territorial de l'offre scolaire perfectible.

- **Albret Communauté compte, en 2015, 1 507 enfants âgées de 6 à 10 ans** qui représentent 5,7% de sa population, une proportion du même ordre que celle observée dans le département (5,6%). Par contre, les 6-10 ans sont un public en forte évolution sur l'intercommunalité en regard des dynamiques de Bastides en Haut-Agenais Périgord ou du Département. On dénombre également la même année **2 119 jeunes âgés de 11 à 17 ans** sur l'intercommunalité, représentant 8,0% de la population (là aussi dans des proportions similaires à celles des échelons de comparaison).
- A l'inverse des tendances observées pour les moins de 6 ans et s'opposant aux tendances générales, **les effectifs âgés de 6 à 17 ans ont augmenté entre 2010 et 2015.** Si la croissance observée pour les 11-17 ans sur la communauté de communes suit les tendances départementale et nationale, celle des 6-10 ans se différencie de l'évolution globale observée aux échelons de comparaison comme l'indiquent les tableaux ci-dessus. Cette particularité du territoire doit amener à s'interroger sur l'offre actuelle pour les 6-10 ans mais aussi sur l'offre qui leur sera accessible quand ils vont grandir, c'est-à-dire l'offre pour les 11-17 ans actuels et à venir. **Il y a donc un enjeu fort sur l'accompagnement de ces publics, aujourd'hui et demain pour le territoire intercommunal** (cf. pages suivantes), notamment sur les temps péri et extrascolaires et en fonction de l'enjeu de soutien à la parentalité évoqué précédemment.

# UNE OFFRE PÉRISCOLAIRE EN DÉVELOPPEMENT ...



★ Lieux d'implantation des ALSH (3-12 ans)  
 ★ Pôle jeunesse (11-17 ans)

- **L'intercommunalité dispose de 6 structures d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)** destinées aux enfants âgés de 3 à 11 ans situées à : Barbaste, Montesquieu, Moncrabeau, Mézin, Bruch et Lamontjoie. Cela représente 452 places (en 2019) et 765 enfants accueillis, en 2017.
- On note également la présence **d'un pôle jeunesse**, créé en 2002 à Lavardac et dédié aux adolescents de 11 à 17 ans. Il offre 24 places, ce qui a permis d'accueillir 89 jeunes, en 2017 (8000 heures-jeunes), pour un coût horaire moyen brut de 7,54€/h.
- De plus, le territoire peut compter sur **6 Accueil de Loisirs Périscolaire (ALPS)** qui interviennent dans les écoles, les accueils du matin, le midi et le soir dans toutes les structures. Ils sont ouverts tous les mercredis (selon les structures, les capacités d'accueils ne sont pas les mêmes).
- Il faut également noter l'existence **d'un système d'accueil relais et de ramassage**, en partenariat avec la CAF et la MSA, mis en place pour acheminer les enfants résidant dans les zones rurales vers ces différents centres d'accueil.

## Focus sur les ALSH du territoire

### Ces structures proposent des activités à but récréatif

- Les ALSH proposent un certain nombre de sorties (Walibi, accrobranche, canoë-kayak, etc.), des séjours pour les 3-5 ans (3 bivouacs d'une nuit sur la structure) et pour les 6-11 ans (séjour à la montagne au printemps, trois séjours d'été)

### En s'appuyant notamment sur des partenariats construits autour d'événements ponctuels

- Avec l'école de musique et de danse : atelier découverte avec les enseignants de l'EMD les mercredis après-midis
- Avec le festival de théâtre de Vianne : une semaine chaque été, des acteurs interviennent dans les centres de loisirs et montent une pièce avec les enfants
- Avec le festival de musique en Albret : les musiciens font découvrir aux enfants des instruments de musique
- Mais aussi avec la médiathèque de Nérac, les associations d'Albret Communauté, le CADA...

Ces partenariats se limitent à des manifestations ponctuelles, a priori sans réflexion commune autour d'un projet sur le long-terme.

## ... MAIS UNE OFFRE PÉRISCOLAIRE À CONTINUER D'ENRICHIR

- **Le taux de scolarisation est très élevé chez les 6-10 ans et du même ordre que les taux observés pour les autres échelons de comparaison** à cette tranche d'âge.
- Les taux de scolarisation à 11-14 ans (97,9%) et 15-17 ans (95,1%) sont également élevés ; ils sont néanmoins tous deux légèrement inférieurs aux taux observés aux échelles départementale et nationale. **La problématique de décrochage scolaire semble non prioritaire sur le territoire** qui peut s'appuyer sur une cité scolaire, un collège privé et 2 publics (Mézin et Lavardac) ainsi qu'un lycée professionnel et un lycée agricole ; soit une richesse importante pour un territoire de cette taille et nature. Néanmoins, le décrochage scolaire semble évoluer, ces dernières années, selon les acteurs du territoire en lien avec les jeunes et doit donc être surveillé particulièrement.

- En plus de cette richesse d'établissements, le territoire peut compter sur **une diversité d'associations locales qui accompagnent les enfants et adolescents** sur les temps périscolaires, notamment de l'aide aux devoirs ou encore de l'activité sportive (le taux de retour faible au questionnaire destiné à ces structures ne permet pas de les détailler plus). Certaines de ces actions s'inscrivent dans un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) : café des familles de Lou Veratous par exemple

- Pour autant, le territoire semble connaître un certain nombre de faiblesses vis-à-vis de l'offre en place en direction des enfants-jeunes, d'autant que les publics cibles (particulièrement les adolescents) sont des publics complexes à toucher :
  - L'offre en place ne couvrirait pas suffisamment l'ensemble du territoire, des communes resteraient mal irriguées en matière d'offre (par exemple, Thouars-sur-Garonne, Lasserre, ...) malgré encore une fois l'investissement de la collectivité (ramassage ALSH par exemple)
  - Le nombre de places disponibles dans ces offres ne serait pas suffisant par rapport aux besoins locaux, tant sur l'offre institutionnelle qu'associative. En parallèle, la diversité d'offre semble poser question, avec des activités essentiellement tournées vers les activités sportives, mais plus rarement culturelles.
  - La fusion récente des anciens EPCI n'aurait pas encore permis la convergence des pratiques qui étaient sensiblement différentes, certaines collectivités ayant eu recours à des intervenants particulièrement formés (sur les NAP) alors que d'autres ont mobilisé des agents moins sensibilisés.
  - La coordination des acteurs entre eux apparaît perfectible, peu (voire aucun) dispositif d'échange d'information n'ayant été mentionné.
- Ces faiblesses ne posaient pas question jusqu'à il y a peu. Mais désormais certains jeunes du territoire désœuvrés commencent à s'intéresser de plus en plus à l'alcool et aux drogues selon un certain nombre d'acteurs de terrain. Un grand nombre d'intervenant a particulièrement pointé les jeunes inoccupés, le mercredi après-midi, pouvant sortir de la cité scolaire de Nérac. Ces derniers, peu familiers du territoire (car internes a priori), ne connaissent pas l'offre accessible et/ou ne souhaitent pas la mobiliser et errent donc sur l'espace public. Il apparaît intéressant de chercher à mieux accompagner ces jeunes (faciliter leur accès aux équipements sportifs peut-être, ...) pour éviter que leurs pratiques n'essaient car le phénomène reste essentiellement contenu sur Nérac pour le moment. Le pôle jeunesse (présenté page suivante) pourrait s'imposer comme un acteur moteur vis-à-vis de ces publics.

Part des enfants scolarisés en 2015

Source : INSEE, RGP 2015

|                                   | 6-10 ans | 11-14 ans | 15-17 ans |
|-----------------------------------|----------|-----------|-----------|
| <b>Albret Communauté</b>          | 98,5%    | 97,9%     | 95,1%     |
| Bastides en Haut-Agenais Périgord | 98,8%    | 99,9%     | 96,7%     |
| Lot-et-Garonne                    | 98,2%    | 98,6%     | 95,4%     |
| France métropolitaine             | 98,1%    | 98,7%     | 96,1%     |

**i** On désigne par « accompagnement à la scolarité » l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'École, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.

## UNE OFFRE JEUNESSE ENCORE LIMITÉE

### Le pôle Jeunesse

Installé sur Lavardac depuis 2002, cet équipement a vocation s'étendre progressivement, tant sur son périmètre d'intervention (à travers des permanences) que sur son offre d'intervention qui s'articule actuellement autour d'une pluralité d'activités proposées sur les temps de vacances scolaires :

- Des animations gratuites (activités sportives, jeux de rôle/de société, ateliers manuels, théâtre)
- Des sorties (Biscarosse plage, sortie cinéma, canoë à Lavardac, Piscine à Mézin, stage hip-hop...)
- 3 séjours en 2017 : Navarre (24 participants sur 5 jours), Puy du fou (16 participants sur 4 jours), St Pée de Bigorre (16 participants sur 4 jours)
- Depuis 2017, de nouvelles actions sont proposées : des « chantiers jeunes » (qui consistent à peindre un panneau d'affichage à Montesquieu, du mobilier scolaire à Nérac, aider à la création d'une salle pour le conseil municipal à Réaup-Lisse)
- Animations itinérantes

Ce dispositif, animé par un directeur, un coordonnateur et une animatrice, cherche à associer les jeunes au choix des activités pour les toucher efficacement car leur lien avec les publics cibles semble encore limité (hors vacances) et s'appuie essentiellement sur les réseaux sociaux. Le pôle a développé différents partenariats pour étoffer ses capacités d'accompagnement, notamment avec les associations sportives de l'intercommunalité (Judo club d'Albret, Pétanque de Lavardac, Canoë de Lavardac, golf, ...) mais il connaît encore certaines contraintes :

- Une fréquentation faible essentiellement composée des jeunes résidant à proximité du pôle jeunesse (Lavardac) : 35 des jeunes qui ont fréquenté le pôle jeunesse en 2017 sont scolarisés au collège de Lavardac (plus de 40% des effectifs, même si 27 viennent du collège de Nérac).
- En 2016, la structure était ouverte 146 jours (péri et extrascolaire) sur l'année pour une fréquentation totale de 83 jeunes. Face à cette faible fréquentation, le nombre de jours d'ouverture a été réduit de plus de moitié en 2017 (60 jours au lieu de 146) et la fréquentation a légèrement augmenté, atteignant 89 jeunes au total.
- 70 familles sont inscrites dans le listing du pôle actuellement, ces dernières ayant adhéré pour l'année mais ne semblent pas refléter la mixité sociale locale.

- Ce dispositif doit aujourd'hui dépasser certaines limites pour être plus efficace car sa plus-value pour le territoire semble réelle :
  - S'organiser pour répondre à l'enjeu de la mobilité qui est un frein important à l'accès à l'offre, les jeunes du territoire étant peu motorisés (créer des permanences et/ou développer les moyens de déplacement) alors que l'offre n'est pas accessible à tous (car positionnée sur Lavardac)
  - Renforcer la connaissance de l'offre sur le territoire par les publics cibles, cette dernière n'impactant a priori que les jeunes vivant à proximité et/ou les jeunes « ... *policés* ... », ce qui réduit la mixité sociale mais surtout ne permet pas d'accompagner les publics fragiles, a priori les plus en besoins. La communication autour de cette offre gagnerait ainsi à se muscler
  - Renforcer l'offre d'activités, notamment pour renforcer la dimension informative du dispositif (le PIJ du territoire étant momentanément stoppé) ou encore sa capacité à favoriser l'accès aux droits (les jeunes maîtrisent les outils numériques mais n'ont pas connaissance de leurs droits et des modalités pour y accéder)
  - Développer le partenariat pour proposer des parcours plus riches aux jeunes (avec la Mission Locale, etc.) et s'imposer comme une nouvelle « porte d'entrée » sur le territoire.

# DES JEUNES ADULTES DONT LE NIVEAU DE VIE APPARAÎT PLUS ÉLEVÉ QUE DANS LE DÉPARTEMENT

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, **Albret Communauté compte plus de 1 350 jeunes âgés de 18-24 ans**. Entre 2010 et 2015, leur nombre a fortement diminué (-1,4%/an en moyenne chaque année) suivant ainsi la tendance départementale (-1,2%).
- **Plus de 41% des jeunes âgés de 18-24 ans résidant sur l'intercommunalité sont scolarisés**, une proportion supérieure à celle observée dans le Lot-et-Garonne (39,2%) mais inférieure à celle de la France métropolitaine (52,7%).
- **Le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans résidants sur Albret Communauté est élevé (31,3%)**, par rapport à celui de l'ensemble de la population. De plus, ce dernier est supérieur au taux de chômage observé pour cette classe d'âge aux échelles départementale (30,6%) et nationale (29,2%).
- **Plus de 80% des ménages dont la personne de référence est âgée de 20-24 ans sont locataires de leur logement**, essentiellement dans le parc privé (cf. enjeux soulevés partie 4).

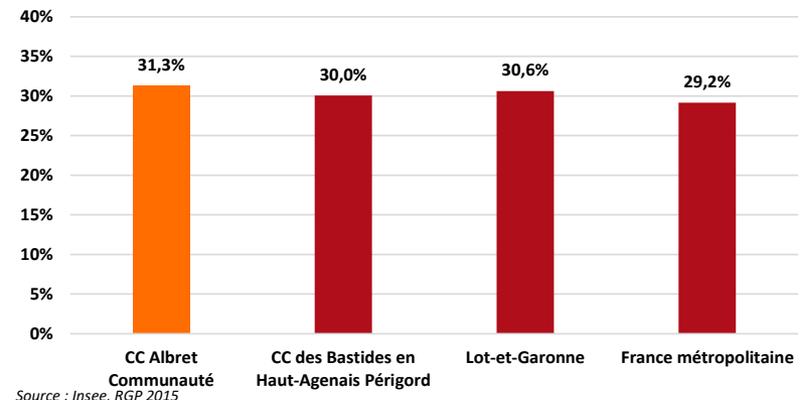
- Globalement, le **niveau de vie** des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans apparaît **légèrement plus élevé au sein des ex CC des Coteaux de l'Albret (16 693€) et du Val d'Albret (16 700€) comparativement au Département (16 445€)**.
- Cependant, 10% des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans gagnent moins de 11 322€ par an sur l'ex CC des Coteaux de l'Albret et moins de 9 661€ sur l'ex CC du Val d'Albret, dénotant tout de même une certaine précarité.

Les 18-24 ans en 2015

Source : Insee RP 2015

|                                   | 18-24 ans en 2015 | Part des 18-24 ans en 2015 | Part des 18-24 ans scolarisée en 2015 | Evolution annuelle moyenne des 18-24 ans entre 2010 et 2015 |
|-----------------------------------|-------------------|----------------------------|---------------------------------------|---|
| <b>CC Albret Communauté</b>       | <b>1 354</b>      | <b>5,1%</b>                | <b>41,2%</b>                          | <b>-1,4%</b>  |
| Bastides en Haut-Agenais Périgord | 812               | 4,7%                       | 30,3%                                 | -1,2%   |
| Lot-et-Garonne                    | 20 642            | 6,2%                       | 39,2%                                 | -1,2%   |
| France métropolitaine             | 5 257 462         | 8,2%                       | 52,7%                                 | -0,7%   |

Taux de chômage des 15-24 ans en 2015



Ménages dont la personne de référence à moins de 30 ans

Source : Insee, FILOSOFI 2015

|                                      | Revenu médian par UC en 2015 | 1 <sup>er</sup> décile en 2015 |
|--------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| <b>Ex CC des Coteaux de l'Albret</b> | <b>16 693 €</b>              | <b>11 322 €</b>                |
| <b>Ex CC du Val d'Albret</b>         | <b>16 700 €</b>              | <b>9 661 €</b>                 |
| <b>Ex CC du Mézinais</b>             | -                            | -                              |
| Bastides en Haut-Agenais Périgord    | 17 242 €                     | 9 808 €                        |
| Lot-et-Garonne                       | 16 455 €                     | 9 087 €                        |
| France métropolitaine                | 17 684 €                     | 8 938 €                        |

## UNE MISSION LOCALE LIMITÉE DANS SES CAPACITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

|  | Albret Communauté |      |
|--|-------------------|------|
|  | 2015              | 2017 |
| <b>Age au 1er accueil</b>                  |                   |      |
| 16 – 17 ans                                | 16                | 12   |
| 18 – 21 ans                                | 228               | 194  |
| 22 – 26 ans                                | 287               | 267  |
| <b>Sexe</b>                                |                   |      |
| Femme                                      | 277               | 253  |
| Homme                                      | 254               | 220  |
| <b>Origine de la mobilisation de la ML</b> |                   |      |
| Démarche personnelle                       | 112               | 96   |
| Amis/familles                              | 298               | 251  |
| Pôle emploi                                | 84                | 93   |
| autre                                      | 37                | 33   |
| <b>Modalité d'Hébergement</b>              |                   |      |
| Hébergé par famille                        | 112               | 106  |
| Hébergé par parents                        | 277               | 253  |
| Logement autonome                          | 127               | 101  |
| Sans hébergement                           | 15                | 13   |

|  | Albret Communauté |      |
|--|-------------------|------|
|  | 2015              | 2017 |
| <b>Niveau de formation</b>                         |                   |      |
| Niveau I à III                                     | 35                | 34   |
| Niveau IV  | 139               | 129  |
| Niveau V à VI                                      | 357               | 310  |
| <b>Les entrées en situation d'emploi/formation</b> |                   |      |
| Emplois aidés                                      | 45                | 24   |
| Emplois classiques                                 | 56                | 41   |
| Formation  | 38                | 31   |
| alternance   | 6                 | 11   |

- Entre 2015 et 2017, la Mission Locale (ML) a accompagné moins de jeunes de 16 à 26 ans du territoire, même s'il faut noter que **leur profil sur deux ans apparait stable** : essentiellement âgés de plus de 18 ans, ce sont tant des femmes que des hommes qui sont orientés par leur proches (ce qui questionne sur le partenariat local et/ou l'accès aux droits ou encore la visibilité de l'offre), sachant qu'ils sont hébergés le plus souvent par ces derniers. Ces jeunes ont un niveau de formation faible et accèdent essentiellement à des emplois précaires.

Source : Mission Locale

- La ML est installée dans les locaux de la MSAP (cf. partie 6) et s'appuie sur un ETP salarié de l'intercommunalité, lié à la ML associative (intervenant sur l'agenais, l'Albret et Confluent) par une délégation de service. Cette posture favorise le lien avec l'EPCI mais plus largement avec les acteurs du territoire (SIAE, Pole Emploi, CMS, CCAS, CADA, ...) et donc l'orientation de publics pour une mise en parcours plus fluide. Il permet également d'accéder aux outils classiques d'une ML.
- Au regard des demandes des jeunes accompagnés, il apparait que leur besoin prioritaire est en lien avec la qualification : ils souhaitent se former pour pouvoir accéder à des offres d'emploi plus intéressantes que celles accessibles sur le territoire notamment, fortement tournées vers l'emploi saisonnier et/ou aux conditions peu engageantes : salaire limité, horaires irréguliers, ... La difficulté est que **l'offre de formation présente sur le territoire est elle-même réduite, ce qui amène les jeunes à demander du soutien sur la mobilité physique** : accès au permis, à un moyen de transport ou à un logement proche du lieu de formation (Agen, Toulouse, etc.). Une autre contrainte pour la ML est qu'un certain nombre de ces jeunes peu qualifiés sont peu mobiles au niveau psychosocial, ce qui limite d'autant les capacités d'accompagnement.
- Enfin, il faut noter que certains de ces jeunes sont en conflit avec leurs proches mais qu'ils n'ont pas le droit au RSA (la garantie jeune n'est pas toujours aisée à mettre en place), il y a donc un besoin d'accompagnement financier en plus d'un accompagnement social. Le partenariat noué entre la ML et les acteurs locaux (associations caritatives, CMS, CCAS, ...) permet d'apporter un premier niveau de réponse mais doit pouvoir s'appuyer sur d'autres dispositifs et surtout s'imposer comme une exception et non pas comme un parcours classique (aujourd'hui, une centaine de jeunes sont accompagnés de manière soutenue par la ML, sur Albret mais ils sont potentiellement plus nombreux, la difficulté étant de les repérer). Ainsi, il y a un enjeu à œuvrer à l'accompagnement des jeunes du territoire, le plus en amont possible pour éviter des situations complexes. Dans ce cadre, il semble intéressant de réfléchir au renforcement de l'offre à disposition des jeunes du territoire, notamment pour favoriser un repérage précoce.

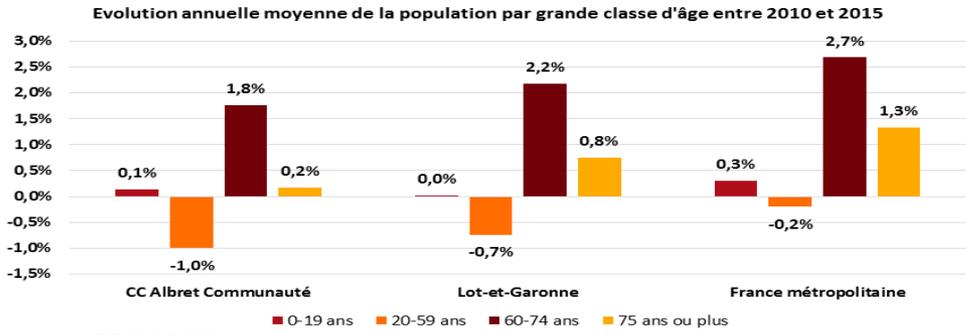
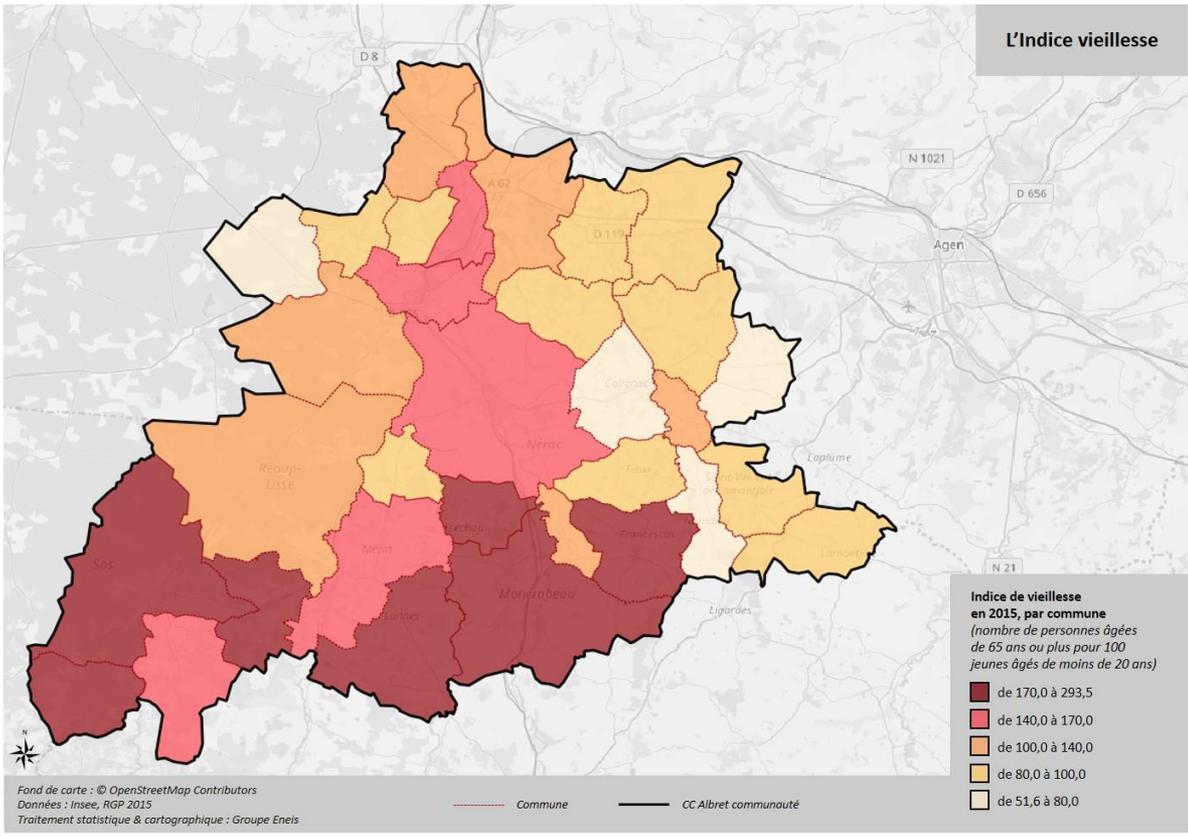
# PARTIE 3 : LE VIEILLISSEMENT ET LES ENJEUX LIÉS À L'AUTONOMIE

## Principales dynamiques territoriales

- ❖ *Un territoire connaissant des dynamiques importantes de gérontocroissance et de vieillissement de sa population*
- ❖ *Des personnes âgées de plus de 75 ans qui apparaissent particulièrement fragiles socialement*
- ❖ *Un phénomène d'isolement social qui touche spécifiquement les personnes âgées du territoire*
- ❖ *Une offre d'accompagnement des personnes âgées forte, tant en matière d'hébergement que de soutien au maintien à domicile mais qui doit encore se renforcer*

# UN NOMBRE IMPORTANT DE 65 ANS OU PLUS SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

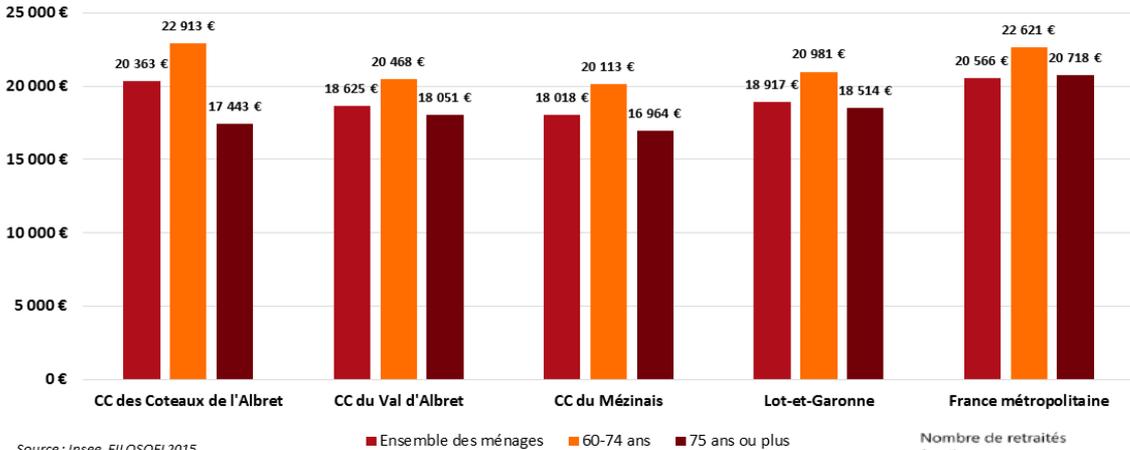
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, Albret Communauté compte 5 233 habitants âgés de 60-74 ans et 3 912 habitants âgés de 75 ans ou plus. Comme évoqué dans la partie 1, la Communauté de communes regroupe de façon générale une population plus âgée comparativement au département, la part de la population âgée de 60 ans ou plus étant plus importante.
- Entre 2010 et 2015, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans a augmenté de 1,1% en moyenne par an confirmant le phénomène de gérontocroissance déjà observé au cours des périodes intercensitaires précédentes. Le vieillissement de la population est également en cours au sein de la CC où la part de la population âgée de plus de 60 ans a augmenté de 2 points entre 2010 et 2015, passant de 32,8% à 34,7%.
- A l'échelle infra-CC, la population âgée de plus de 65 ans est présente de manière plus ou moins importante avec de **grandes disparités entre les communes**. Ainsi, sur la commune de Moncaut l'indice vieillesse est faible, on compte près de 52 personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans. A contrario, cette indice est le plus élevé sur la commune de Sos sur laquel on dénombre 294 personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans. A noter que les communes au sud d'Albret Communauté sont celles qui connaissent les indices vieillesse les plus élevés.



**i** L'indice de vieillesse est calculé en mettant en rapport le nombre de personnes âgées et celui de jeunes d'un territoire donné, ce qui fournit une image approximative de l'ensemble d'une structure par âge. En France, cet indice est égal au rapport de la population âgée de 65 ans et plus sur celle âgée de moins de 20 ans.

# UN NIVEAU DE REVENUS DES 60-74 ANS PLUS ÉLEVÉ QUE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION MAIS UNE SITUATION INVERSE POUR LES 75 ANS OU PLUS.

Revenu annuel médian des ménages par UC selon l'âge de la personne de référence en 2015

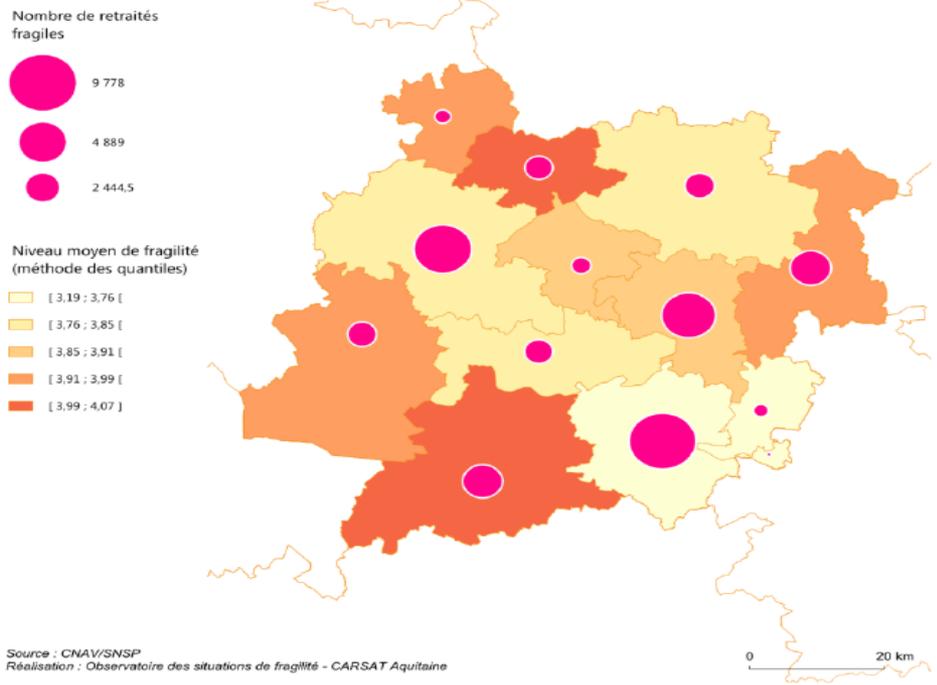


Source : Insee, FILOSOFI 2015

**i** Unité de consommation :  
 « Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). » Source : Insee

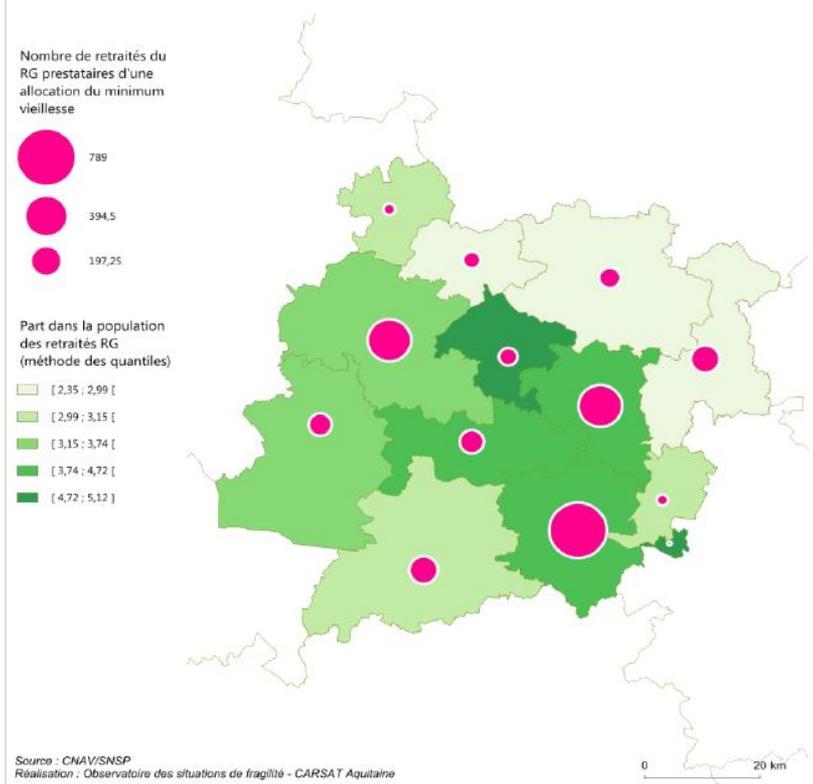
- Le niveau de vie des ménages dont la personne de référence est âgée de 60 à 74 ans est plus élevé que celui de l'ensemble des ménages dans toutes les ex CC composant l'actuel Albret Communauté.
- A contrario, les ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans ou plus ont un niveau de vie plus faible que celui de l'ensemble des ménages dans les trois ex CC en question.
- Le revenu médian des 60-74 ans dans l'ex CC des Coteaux de l'Albret (22 913€) est plus élevé que celui observé dans le Lot-et-Garonne pour la même classe d'âge (20 981€). A l'inverse les revenus annuels médians des 60-74 ans dans les ex CC du Val d'Albret (20 468€) et du Mézinais (20 113€) sont plus faibles qu'à l'échelle départementale.
- Les revenus annuels médians de la population de 75 ans ou plus sont plus faibles dans les 3 ex CC, Coteaux de l'Albret (17 443€), Val d'Albret (18 051€) et Mézinais (16 964€) comparativement au département (18 514€).
- Selon la CARSAT, **Albret Communauté serait l'un des 2 EPCI du département à rassembler le plus grand nombre de retraités du régime général fragiles socialement.**

Niveau moyen de fragilité et nombre de retraités du régime général fragiles en 2016 (par EPCI)

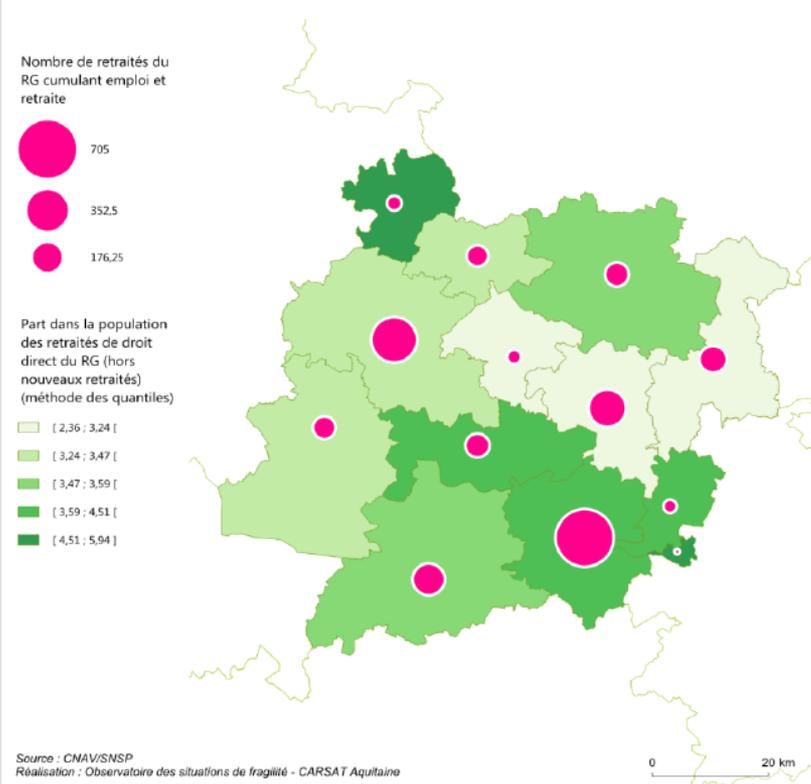


## DES SITUATIONS DE FRAGILITÉ QUI SE CONFIRMENT

Carte - Part et nombre de retraités du Régime Général bénéficiaires du minimum vieillesse en 2016 (par EPCI)



Carte - Part et nombre de retraités du Régime Général cumulant emploi et retraite en 2016 (par EPCI)



- Au regard des cartes ci-dessus, les retraités d'Albret Communauté n'apparaissent pas comme les plus précaires du département lorsque la focale se met à un niveau intercommunal. Pour autant, ces représentations ne doivent pas masquer des situations individuelles complexes que les entretiens réalisés, notamment, ont permis de mieux percevoir et comprendre. Ainsi Albret communauté rassemble, sur son territoire, **un certain nombre de personnes âgées en difficulté sociale (notamment du 4<sup>e</sup> âge) et qui peinent à évoluer dans leur situation** car d'autant plus impactées par les freins que sont la mobilité physique, la connaissance de leurs droits ou encore l'accès à ces droits. Les représentants associatifs ont d'ailleurs confirmé que les personnes âgées représentent un grand nombre de leurs bénéficiaires, sachant que par ailleurs beaucoup d'entre eux ne les sollicitaient pas car ne pouvant se déplacer (l'offre est essentiellement positionnée sur Nérac), ne connaissant pas l'offre mais aussi ayant honte de demander (territoire où la confidentialité n'est pas toujours évidente à garantir).

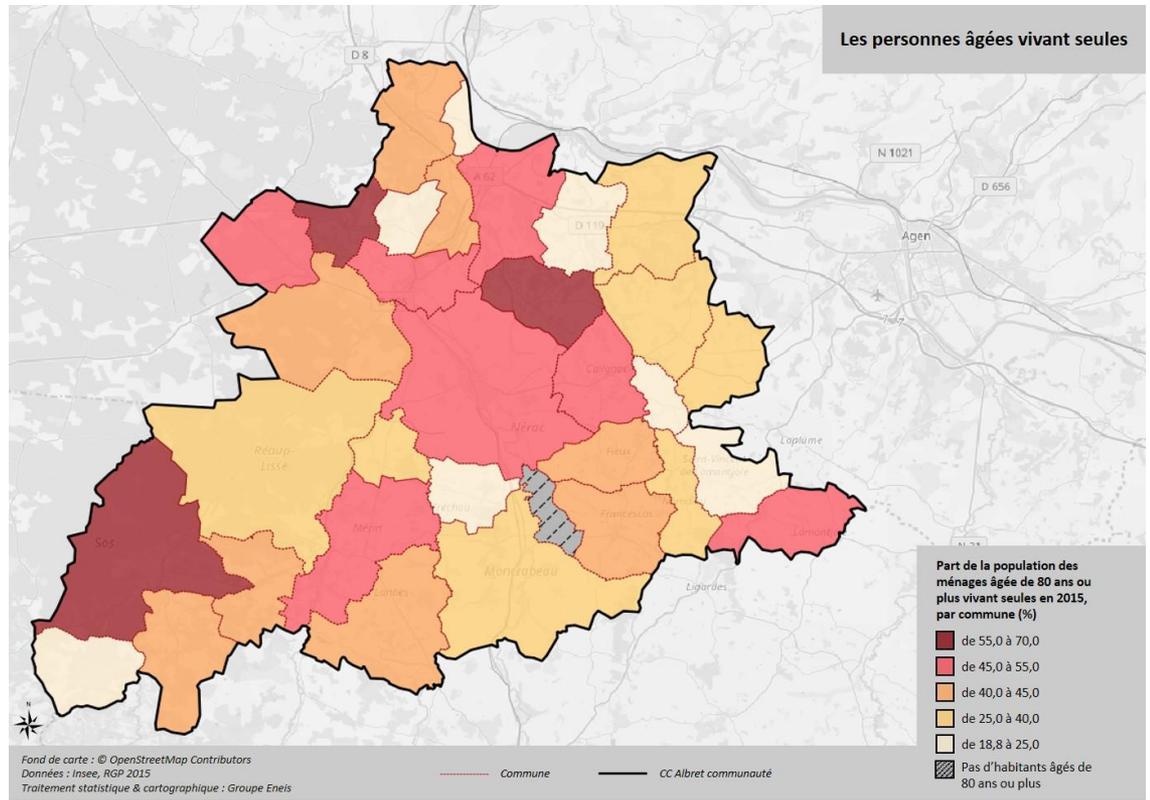
# L'ENJEU DU REPÉRAGE DES PERSONNES ÂGÉES VIVANT À DOMICILE ET ISOLÉES



## ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

La population âgée vivant seule représente un défi en matière de repérage des difficultés, de suivi médico-social et d'optimisation de la prise en charge médico-sociale et sanitaire. Cet indicateur nous informe quant au risque d'isolement social et relationnel, et au besoin d'un accompagnement suivi et structuré. Par ailleurs, la population âgée peut être soutenue par des aidants qui, bien que souvent non cohabitant, se révèlent être des personnes de l'entourage elles-mêmes âgées (amis, voisins...), nécessitant également un soutien et un accompagnement importants.

- En 2015, Albret Communauté compte 971 personnes âgées de 80 ans ou plus vivant seules à domicile. **Ainsi, à l'échelle intercommunale 44,8% de la population âgée de 80 ans ou plus vit seule.**
- Au-delà de leur poids au sein de la CC, il est nécessaire de noter qu'entre 2010 et 2015 **leur nombre a également légèrement augmenté** (+55 personnes de 80 ans ou plus vivant seules).
- Cette hausse, qui peut paraître faible en termes d'effectifs, devrait se poursuivre dans les prochaines années au regard de la pyramide des âges (montée en âge de la population, augmentation de l'espérance de vie au-delà de 60 ans due à une meilleure prise en charge,...).
- A l'échelle infra, les communes d'« Espiens » et « Xaintrailles » sont celles où la proportion de personnes âgées de 80 ans ou plus vivant seules est la plus importante : avec respectivement 64,4% et 70,0% de personnes de 80 ans ou plus vivant seules.



- L'étendue du territoire intercommunal, la difficulté à s'y mouvoir et le maillage inégal de l'offre sont autant de phénomènes qui touchent la diversité des habitants, mais plus encore les personnes âgées, renforçant des situations d'isolement naissant par ailleurs (décès, déménagement, ...). Dans ce contexte, **le repérage de ces situations d'isolement, qui sont par définition difficilement identifiables, s'impose comme un enjeu prioritaire** et doit passer par le renforcement des actions en place (cf. page suivante) mais aussi par le développement de nouvelles solutions : démarche MONALISA, communication autour de l'offre, ...

## UNE OFFRE LIMITANT L'ISOLEMENT À RENFORCER

- Les acteurs locaux (les associations notamment) ont pris acte de ce phénomène d'isolement des personnes âgées (qui n'est pas propre à l'intercommunalité puisqu'on le retrouve, plus ou moins fortement, sur l'ensemble du territoire national) et ont cherché à y répondre, à travers la mise à disposition d'une diversité d'offres :
  - Un minibus, porté par le CCAS de Nérac, mis à la disposition des personnes âgées pour qu'elles aillent faire leur marché (minibus qui est également mis à disposition des associations pour véhiculer des habitants sur Agen afin qu'ils fassent leurs bilans de santé)
  - Un dispositif de portage de repas (convention entre le CCAS de Nérac et une entreprise agenaïse)
  - Une offre de formation à l'informatique, articulée autour de 2 groupes animés par une habitante et soutenue par l'ADMR de Francescas
  - Un accueil de jour installé sur un EHPAD de Nérac
  - Un grand nombre d'associations de loisir et/ou sports, dont un certain nombre s'est « spécialisé » sur les personnes âgées (les clubs seniors notamment) et qui s'organisent souvent pour aller chercher les gens à domicile
  - La mairie de Moncrabeau qui va chercher les médicaments des personnes isolées
  - Etc.
- Par ailleurs, il faut noter une réflexion en cours autour de différents projets :
  - Mise en place d'un transport à la demande pour accéder à de l'offre culturelle
  - Création d'un salon des seniors permettant de couvrir différents sujets : loisirs, maintien à domicile, démarches administratives, ...
  - Développement d'un pôle intergénérationnel (par la MSAP en lien avec le pôle jeunesse), pour permettre de la rencontre entre habitants et l'essor de projets communs
- Pour autant, ces offres restent implantées dans leur périmètre d'intervention (au niveau communal souvent) et n'irriguent donc pas l'ensemble du territoire intercommunal de façon harmonieuse, parfois renforçant les inégalités déjà existantes. De plus, ces offres semblent souvent fragiles car dépendantes de l'implication et/ou de la bonne volonté de certains acteurs (les clubs seniors par exemple). Enfin, ces offres semblent méconnus des publics cibles, les personnes y accédant ayant eu l'information du fait de leur proximité et/ou réseaux, ce qui ne permet pas de toucher les publics prioritaires que sont les personnes âgées isolées. Il y a donc une réflexion à mener sur le maillage de ce type d'offre sur le territoire mais également sur les modalités d'accès des publics cibles à ces dispositifs, tant au niveau de leur connaissance (à travers une communication adaptée) que de leur accès effectif (notamment en favorisant la mobilité physique).
- Dans ce cadre, un axe de réflexion peut-être de chercher à s'appuyer sur les dispositifs de maintien à domicile accessibles sur le territoire d'Albret Communauté (cf. page suivante).

# DES EFFORTS POUR LE MAINTIEN À DOMICILE À POURSUIVRE



## ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

L'APA est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie :

- l'APA à domicile aide à payer les dépenses nécessaires pour rester vivre à domicile malgré la perte d'autonomie
- l'APA en établissement aide à payer une partie du tarif dépendance en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Plus concrètement, l'APA est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus qui ont besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne : se lever, se laver, s'habiller..., ou dont l'état nécessite une surveillance régulière.

|   | Département |      | Albret Communauté |      |
|---|-------------|------|-------------------|------|
|   | 2015        | 2017 | 2015              | 2017 |
| Nb de bénéficiaires de l'APA  | 7763        | 7623 | 797               | 765  |
| Dont APA à domicile   | 4842        | 4668 | 403               | 346  |
| Nb de bénéficiaires Aide sociale aux personnes âgées domicile       | 336         | 338  | 37                | 30   |
| Nb bénéficiaires APA en établissement                               | 2921        | 2955 | 394               | 419  |
| Nb de bénéficiaires Aide sociale aux personnes âgées en hébergement | 713         | 712  | 119               | 123  |

- Les données communiquées par les services du Département ne permettent pas de réaliser une analyse poussée des allocataires de l'APA résidants sur l'intercommunalité. Néanmoins, on note **une diminution du nombre de bénéficiaires, entre 2015 et 2017**, dynamique comparable à celle identifiable au niveau départemental, mais qui conforte l'idée d'une méconnaissance des droits et/ou d'une difficulté à les mobiliser, les publics cibles étant en évolution par ailleurs.
- De plus, ces chiffres démontrent la particularité du territoire d'Albret Communauté : **les bénéficiaires de l'APA en établissements sont plus nombreux que ceux à domicile**, à rebours de la dynamique départementale et nationale. Cette situation interroge : l'offre de soutien à domicile n'est-elle pas suffisante ? L'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées n'est-il pas aisé ? L'offre en établissement est-elle particulièrement adaptée (coût, nombre de places, qualité, ...) ?
- À titre de réponse, il faut noter que :
  - En 2016, **7 Services Accompagnement A Domicile (SAAD) intervenaient sur le territoire intercommunal**, proposant une diversité de services (portage de repas, aide ménagère, ...) semblant néanmoins ne pas couvrir l'ensemble des besoins, d'autant que les évolutions actuelles du secteur (loi ASV notamment) génèrent une reconfiguration qui pourra avoir un impact sur la variété et la quantité de l'offre.
  - S'agissant des soins à domicile, le territoire est couvert **par 3 SSIAD (pour 101 places) et des infirmiers libéraux (cf. partie 7)**, sachant que le département du Lot-et-Garonne dispose d'un taux d'équipement en SSIAD supérieur au taux régional : 22 SSIAD au total proposant 915 places, soit 21,6 places en SSIAD pour 1000 personnes de 75 ans ou plus contre 19 à l'échelle régionale
  - Un services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSH), implanté dans le Nord-Est du département dans la commune d'Escassefort et qui intervient sur l'ensemble du territoire du Lot-et-Garonne, Albret Communauté inclus.
- Ainsi donc, bien que perfectible, l'offre de maintien à domicile semble déjà importante sur le territoire, aussi faut-il chercher une explication ailleurs, peut-être sur le manque de soutien aux aidants.

# UN SOUTIEN EN FAVEUR DES AIDANTS ENCORE LIMITÉ



## LE SOUTIEN AUX AIDANTS FAMILIAUX

Les politiques de soutien à domicile aux personnes âgées reposent sur les réseaux de solidarités existants, essentiellement constitués par les proches des personnes âgées et notamment leurs enfants.

Ces derniers peuvent être quantitativement représentés par les personnes âgées de 55 à 64 ans. Ainsi le rapport des 55-64 ans (population des aidants) sur les personnes âgées de 85 ans ou plus (population quantitativement représentative des personnes aidées) donne une idée du potentiel d'un territoire en matière de soutien à domicile des personnes âgées dépendantes.

**Les aidants naturels – conjoints, enfants, proches – jouent un rôle considérable auprès des personnes âgées, bien que peu valorisé et soutenu.** L'investissement de l'aidant, physique et psychologique, a **tendance à le fragiliser et l'on sait qu'un aidant familial vit en moyenne sept ans de moins que le reste de la population.**

Afin de prévenir son épuisement, synonyme de rupture dans le parcours de la personne aidée, il est nécessaire de prévoir son accompagnement et son soutien par des solutions de proximité.

Il existe des solutions classiques : accueil de jour ou hébergement temporaire. Néanmoins des solutions innovantes peuvent être imaginées à moindre coût pour répondre à un besoin croissant.

Ratio aidants /aidés

Source : Insee RP 2010 / 2015

|                       | 2010 | 2015 |
|-----------------------|------|------|
| CC Albret Communauté  | 3,1  | 2,6  |
| Lot-et-Garonne        | 3,8  | 3,2  |
| France métropolitaine | 4,9  | 4,1  |

- Une réponse à cette dynamique atypique identifiée sur le territoire d'Albret Communauté pourrait être **le recul du nombre d'aidants sur le territoire** qui, même s'il est dans des proportions moindres qu'aux échelons de comparaison, aurait des effets accentués du fait des autres caractéristiques du territoire : maillage insuffisant de l'offre sur le territoire, difficulté de mobilité physique, etc.
- Ce recul du ratio aidants/aidés peut s'expliquer par différents phénomènes (vieillesse de la population, migrations, etc.) mais aussi par une offre à destination du soutien de ces publics limitée :
  - **Aidants des personnes âgées** : en 2015, on comptait sur le département 111 places autorisées en hébergement temporaire pour personnes âgées et 108 places en accueil de jour. On remarque que ces dispositifs sont plutôt localisés dans la partie Nord du département ou autour d'Agen. Un des objectifs du département, notamment formulé dans son Schéma autonomie 2016-2020, est de parvenir à un meilleur maillage territorial des solutions de soutien en faveur des aidants familiaux qui ne se sont déployées que récemment sur Albret Communauté : un accueil de jour vient d'être implanté sur le territoire pour soutenir les aidants. Une halte repos « France Alzheimer » est également accessible sur le territoire, depuis 2017, désormais en lien avec l'accueil de jour. Enfin, il faut noter la présence d'une maison d'accueil temporaire, installée à Saumont, portée par l'association Regain.
  - **Aidants des personnes en situation de handicap** : En 2014, le département recensait 9 places en hébergement temporaire, 19 places d'accueil modulable et 30 places d'accueil de jour réservées aux personnes handicapées. Contrairement à l'offre à destination des aidants des personnes âgées, celle-ci est relativement bien répartie sur l'ensemble du territoire. Toutefois, là encore, l'offre de répit n'est pas présente sur Albret Communauté
- Ainsi, le renforcement du soutien aux aidants apparaît intéressant pour le territoire, leur présence limitée impactant d'autres acteurs locaux eux-mêmes sous tension (le 15 et/ou les médecins généralistes qui se déplacent de moins en moins à domicile : cf. partie 7).

# UN PARCOURS RÉSIDENTIEL À SOUTENIR SPÉCIFIQUEMENT DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DE L'OFFRE EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES



## Adaptation du logement

L'avancée en âge nécessite, tant pour maintenir l'autonomie que pour pallier la perte d'autonomie, des adaptations multiples du logement, mais aussi des parties communes lorsque la personne âgée habite en collectif, de la voirie, des transports et des services de proximité, notamment les commerces.

En fonction du statut d'habitation, l'adaptation du logement des seniors peut faire face à différentes difficultés. Lorsque la personne âgée est locataire de son logement, elle peut se trouver démunie face à la résistance du bailleur dont elle doit obtenir l'accord pour les travaux. Celui-ci peut estimer que des travaux importants « dévaloriseront » son logement dans la mesure où il sera plus difficile à relouer par la suite.

Lorsque la personne âgée est propriétaire en habitat collectif et qu'il s'agit d'aménager les parties communes, ou pour certains travaux lourds dans le logement, c'est l'accord de la copropriété qui devient nécessaire. L'aménagement de la voirie et des transports urbains relèvent quant à lui des pouvoirs publics.

Dans le cas de propriétaires occupants en maisons individuelles, c'est souvent le défaut d'anticipation, le refus d'envisager la dégradation de ses capacités ou la réticence à engager des travaux (qui impliquent le dérangement des va-et-vient au sein du domicile) qui constituent des obstacles à l'adaptation des logements des seniors.

Source : Insee, RP 2015

|                             | Ménage dont la personne de référence est âgée de 80 ans ou plus |                     |                             |              |                  |
|-----------------------------|---|---------------------|-----------------------------|--------------|------------------|
|                             | Selon le statut d'occupation                                    |                     | Selon la taille du logement |              |                  |
|                             | Part des propriétaires  | Part des locataires | 1-2 pièces                  | 3-4 pièces   | 5 pièces et plus |
| <b>CC Albret Communauté</b> | <b>82,4%</b>  | <b>14,1%</b>        | <b>5,8%</b>                 | <b>48,2%</b> | <b>46,0%</b>     |
| Lot-et-Garonne              | 77,6%   | 19,1%               | 7,4%                        | 53,1%        | 39,5%            |
| France métropolitaine       | 74,1%   | 23,5%               | 13,7%                       | 54,1%        | 32,2%            |

- Les personnes âgées de 80 ans ou plus (qui ont le plus de chance d'être isolées, cf. infra) apparaissent être plus souvent des propriétaires de grandes maisons que dans les profils des échelons de comparaison, ce qui peut s'expliquer par le profil du territoire (rural notamment) mais ce qui peut surtout justifier **des difficultés de maintien dans le logement**, d'autant plus que la précarité financière de ces seniors apparaît forte sur le territoire intercommunal. Ainsi, l'enjeu de l'adaptation des logements (souvent mal isolés, peu pensés pour la perte d'autonomie avec des marches, etc.) apparaît important sur le territoire et doit s'imposer comme un défi à particulièrement prendre en considération, dans une logique de parcours résidentiel. Il y a notamment un besoin de renforcer l'offre liée à l'aménagement des logements et leur adaptation au vieillissement (en lien avec les offres départementales définies dans ses schémas).
- En effet, l'offre d'hébergement du territoire, malgré sa richesse (8 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) représentant 655 places ; 14 places en unité d'hébergement renforcé pour les personnes atteintes d'Alzheimer et 1 plateforme territoriale d'appui (PTA) à Agen qui intervient sur le territoire de l'Albret) ne pourra contenir l'ensemble des besoins locaux, d'autant qu'elle s'adresse à un certain type de personnes âgées.
- Plus largement et en complément, il apparaît nécessaire de renforcer l'offre à destination des personnes âgées du territoire (notamment le 4<sup>e</sup> âge, particulièrement en **matière de maintien à domicile**), en déployant de nouvelles offres mais aussi en favorisant le partenariat entre les offres déjà existantes et en favorisant leur visibilité pour des publics aux pratiques spécifiques (via un CLIC, l'appui sur la MAIA, etc.).

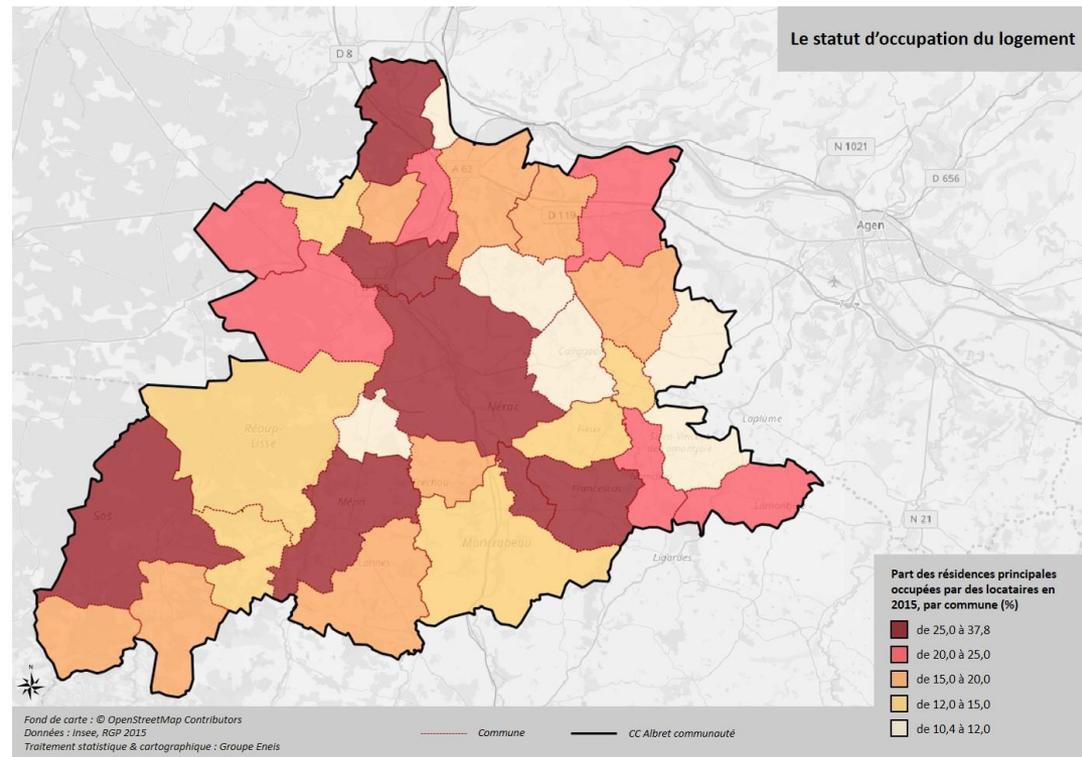
# PARTIE 4 : HABITAT ET CADRE DE VIE

## Principales dynamiques territoriales

- ❖ *Un taux de vacance élevé qui interroge sur la qualité du bâti mais aussi son adéquation aux besoins*
- ❖ *Un parc social tendu, qui répond difficilement aux attentes des publics les plus fragiles*
- ❖ *Un parc privé vieillissant, fortement mobilisé et qu'il faut donc soutenir*

# UN TAUX DE VACANCE IMPORTANT QUI QUESTIONNE

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, **Albret Communauté compte 15 313 logements**, chiffre en hausse continue depuis 1968 mais à des rythmes différents selon les périodes considérées. **Il est à noter qu'entre 2010 et 2015, le nombre de résidences principales a légèrement augmenté (+0,3%/an en moyenne chaque année sur la période)**, signe d'un ralentissement.
- En 2015, près de **77% des logements d'Albret Communauté sont des résidences principales**, soit des logements occupés à l'année par les ménages résidant sur le territoire.
- **Les logements de la communauté de communes sont majoritairement des logements individuels, 83,8% d'entre eux étant des maisons.** A l'échelle infra-CC, la répartition des logements selon leur typologie diffère peu, quelque soit les communes. Seules les communes de Nérac et Barbaste comptent plus de 20% de logements collectifs (respectivement 22,6% et 26,3% d'appartements dans ces communes).
- **Plus de deux tiers des ménages sont propriétaires à l'échelle de la communauté de communes (71,2%)**, contre 64,1% à l'échelle du département et 57,7% à l'échelle de la France métropolitaine. A l'échelle des communes, comme pour la typologie des logements, peu de disparités est observée : seule la commune de Nérac connaît une part de propriétaires inférieure à 60% (59,3%).
- Le parc vacant a, quant à lui, connu une forte augmentation (+366 nouveaux logements vacants sur le territoire entre 2010 et 2015) passant de 1 610 à 1 976 logements vacants et entraînant un **taux de vacance de 12,9%, taux élevé ne permettant pas une bonne fluidité du parcours des ménages au sein du parc local** (cf. encadré ci-contre). Ce taux de vacance interroge, notamment sur l'attractivité du bâti et donc sa qualité, son actualité vis-à-vis des besoins, son coût financier, ...



### Répartition des résidences selon le nombre de pièces en 2015

Source : Insee RP 2015

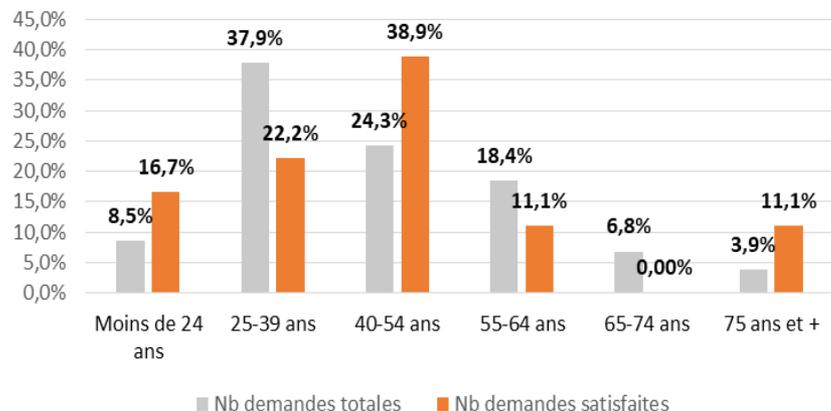
|                             | T1-T2       | T3-T4        | T5 ou plus   |
|-----------------------------|-------------|--------------|--------------|
| <b>CC Albret Communauté</b> | <b>7,0%</b> | <b>44,5%</b> | <b>48,5%</b> |
| Lot-et-Garonne              | 10,4%       | 47,6%        | 42,0%        |
| France métropolitaine       | 18,5%       | 46,2%        | 35,3%        |

**i** **Focus sur la vacance**

Le fonctionnement du marché de l'immobilier est considéré comme optimal lorsque le taux de vacance des logements est compris entre 5,5% et 7,5%. Un taux de vacance inférieur à 5,5% signifie que le turn-over des ménages dans le parc n'est pas optimal, le territoire ne disposant pas d'un nombre de logements vacants assez important pour que des ménages puissent y trouver leur compte à un instant T. Un taux supérieur à 7,5% suggère une défaillance dans le parc : des logements qui ne trouvent pas preneurs ou qui peuvent être laissés à l'abandon par leurs propriétaires faute de moyens financiers pour les entretenir, difficultés dans la succession, ...

# UN PARC SOCIAL LOCAL SOUS PRESSION

Répartition des demandes en cours et satisfaites par classe d'âge en 2017

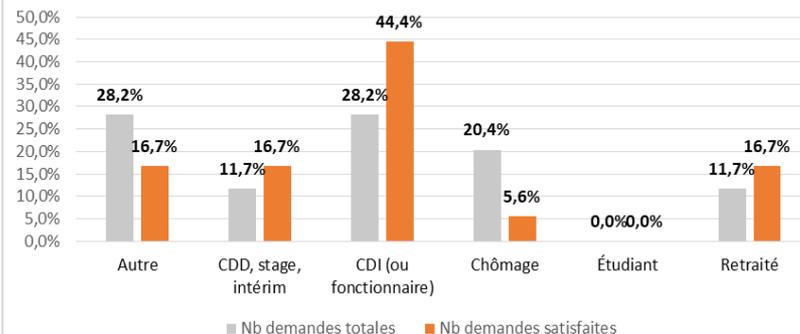


Sur l'année 2017, 103 demandes de logement social ont été déposées sur le territoire de la Communauté de communes d'Albret et 18 ont été satisfaites, soit un ratio de 5,7 démontrant une forte pression sur le parc de logements sociaux du territoire (cf. encadré ci-dessous) :

- Parmi les demandeurs, on compte une majorité de 25-39 ans qui représentent près de 38% de l'ensemble des demandes. Viennent ensuite les 40-54 ans puis les 55-64 ans. **Les moins de 24 ans et les plus de 65 ans sont relativement peu représentés.**
- Les catégories d'âges pour qui l'accès au logement semble le plus problématique sont les 25-39 ans (39 demandes pour 4 satisfaites, soit un ratio de 9,75) et les 55-54 ans (19 demandes pour 2 satisfaites soit un ratio de 8)
- A l'inverse, le ratio des 40-54 ans est plus favorable (3,6) mais il reste révélateur d'une certaine difficulté d'accès.
- Les 75 ans et plus présentent un ratio de 2, ce qui est satisfaisant, mais doit tenir compte du nombre très réduit de demandes puisque beaucoup de personnes de cette tranche d'âge habitent déjà dans un logement social.

- **Les individus détenteurs d'un CDI sont les plus représentés parmi les demandeurs**, tandis que les chômeurs composent environ 1/5 des demandeurs et les retraités près de 12%.
- Les demandes sont davantage satisfaites lorsque le demandeur possède un CDI (ratio de 3,6) ou lorsqu'il est retraité (ratio de 4)
- En revanche, il semble **difficile pour les chômeurs d'avoir une réponse positive** (ratio de 21 !).
- Il n'existe pas de données sur les origines géographiques des demandeurs mais au regard des retours en entretiens, il semblerait que les personnes ayant présentées un dossier de logement social sont essentiellement issues du territoire intercommunal ou des alentours, la mobilité psychosociale étant limitée pour un certain nombre de personnes quand il s'agit de se projeter loin du territoire, à long terme.

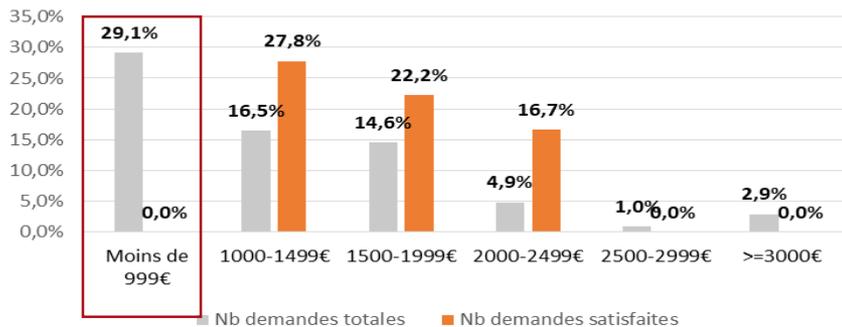
Répartition des demandes en cours et satisfaites par situation professionnelle en 2017



Le rapport du nombre de demandes totales sur le nombre de demandes satisfaites constitue un ratio qui donne une indication sur l'état de pression sur le parc de logements sociaux. Un ratio égal ou supérieur à 3 (⇔ 1 demande satisfaite pour 3 demandes déposées) est signe d'un secteur tendu.

# UN PARC SOCIAL PFU EN PHASE AVEC LES BESOINS LOCAUX

Répartition des demandes en cours et satisfaites par niveau de revenus des ménages en 2017

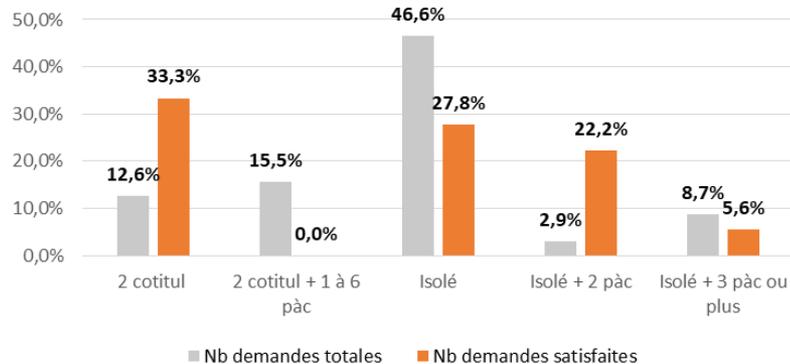


- Alors que la **majorité des demandeurs de logements sociaux sur le territoire d'Albret Communauté ont un revenu inférieur à 999€** (30% des demandes), **aucun logement n'a été attribué pour cette tranche de revenus.**
- Ce sont les ménages ayant des revenus légèrement supérieurs qui ont, en majorité, été sélectionnés pour accéder à l'offre de logement social du territoire.
- Les raisons peuvent être plurielles (loyers trop chers pour des publics aux revenus inférieurs à 999€, etc.) mais confirment l'inadéquation de l'offre aux besoins prioritaires locaux.

- La majorité des demandeurs sont des **ménages isolés**
- Or, les ménages isolés constituent un **public pour lequel les difficultés d'accès au logement sont particulièrement fortes** (ratio supérieur à 9). En revanche, les familles monoparentales avec deux personnes à charge semblent avoir plus de chance d'accéder à un logement social
- Les ménages composés d'un couple sans personne à charge représentent 12,6% des demandes totales et 1/3 des demandes satisfaites (un ratio favorable qui tourne autour de 2).

**i** Article 55 de la Loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 : Les communes de plus de 3 500 habitants [...] appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants doivent disposer de 25 % de logement social, en regard des résidences principales [...].

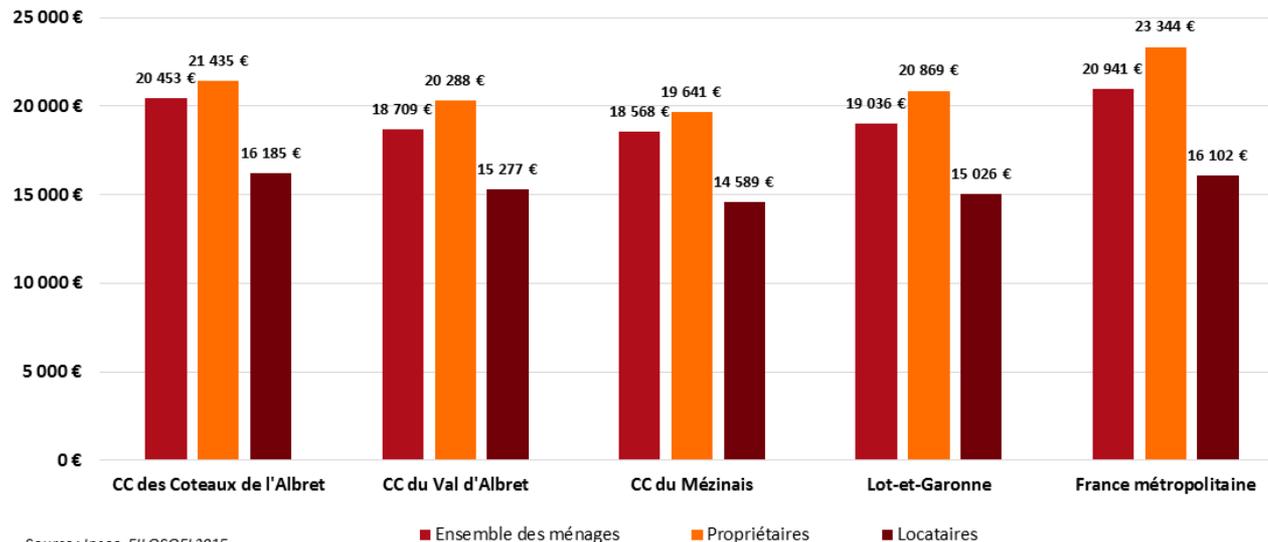
Répartition des demandes en cours et satisfaites selon la composition des ménages en 2017



- Il faut noter que les communes d'Albret Communauté ne sont pas soumises à l'article 55 de la loi SRU (Nérac n'est pas située en territoire SRU et n'a donc pas d'obligations quantitatives). Ainsi, les contraintes à développer l'offre de logements publics sont faibles, ce qui **entraîne un report de la demande sur le secteur privé** qui est, par nature, moins aisé à contrôler alors qu'il connaît des enjeux forts (cf. pages suivantes).
- De plus, l'offre de logement sociaux semble essentiellement installée sur Nérac, venant à nouveau questionner le bon maillage du territoire et son intérêt pour les habitants d'autres communes de l'intercommunalité.
- Enfin, il faut noter que l'absence de logements accessibles à des prix contenus, amène les publics en difficultés à accepter des logements à la qualité moindre, voire indécents. Elle les amène également à chercher des logements loin du centre de vie (Nérac), renforçant l'effet de la mobilité contrainte et donc des difficultés en matière d'accès aux services publics.

# UNE PRECARITÉ PLUS IMPORTANTE POUR LES MÉNAGES LOCATAIRES

Revenu annuel médian des ménages par UC selon le statut d'occupation des ménages en 2015



Source : Insee, FILOSOFI 2015

**i** **Unité de consommation :**  
 « Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). » Source : Insee

- **Le niveau de vie des ménages propriétaires est plus élevé que celui de l'ensemble des ménages**, dans toutes les ex CC composant l'actuel CC Albret Communauté.
- **A contrario, les ménages locataires ont un niveau de vie plus faible que celui de l'ensemble des ménages** dans les trois ex CC en question et se trouvent donc dans une situation plus précaire avec de plus faibles niveaux de revenus.
- Dans l'ex CC des Coteaux de l'Albret, le revenu médian des propriétaires (21 435€) est plus élevé que celui observé dans le Lot-et-Garonne pour la même classe d'âge (20 869€). A l'inverse les revenus annuels médians des propriétaires dans les ex CC du Val d'Albret (20 288€) et du Mézinais (19 641€) sont plus faibles qu'à l'échelle départementale.
- En ce qui concerne les revenus annuels médians des ménages locataires, ils sont comparativement plus élevés qu'à l'échelle départementale (15 026 €) dans les ex CC des Coteaux de l'Albret (16 185€) et du Val d'Albret (15 277€), mais plus faible sur l'ex CC du Mézinais (14 589€).

Source : Insee, FILOSOFI 2015

|                               | Revenu annuel des propriétaires |                         | Revenu annuel des locataires |                         |
|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------|
|                               | 1 <sup>er</sup> décile          | 9 <sup>ème</sup> décile | 1 <sup>er</sup> décile       | 9 <sup>ème</sup> décile |
| Ex CC des Coteaux de l'Albret | 12 596 €                        | 35 156 €                | 8 779 €                      | 27 852 €                |
| Ex CC du Val d'Albret         | 12 037 €                        | 33 702 €                | 8 921 €                      | 24 801 €                |
| Ex CC du Mézinais             | 11 069 €                        | 33 273 €                | 8 389 €                      | 23 026 €                |
| Lot-et-Garonne                | 12 183 €                        | 35 132 €                | 8 720 €                      | 24 717 €                |
| France métropolitaine         | 13 811 €                        | 41 676 €                | 8 752 €                      | 28 761 €                |

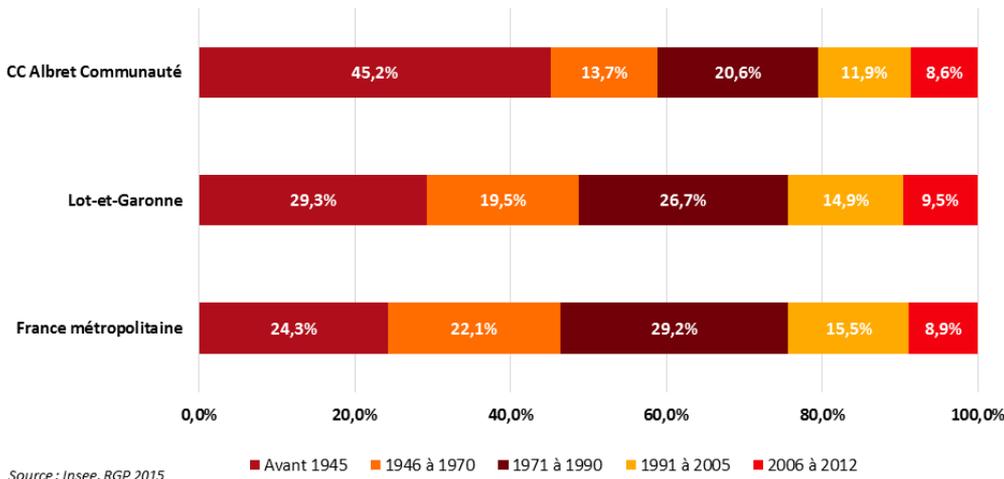
**Grille de lecture :**

- ✓ L'ex communauté de communes du Val d'Albret compte environ 2 200 ménages locataires. Parmi ces ménages, 10% (soit 220 ménages) disposent d'un revenu annuel de moins de 8 921€. A l'inverse 220 ménages disposent d'un revenu annuel de près de 24 801€ (9<sup>ème</sup> décile).

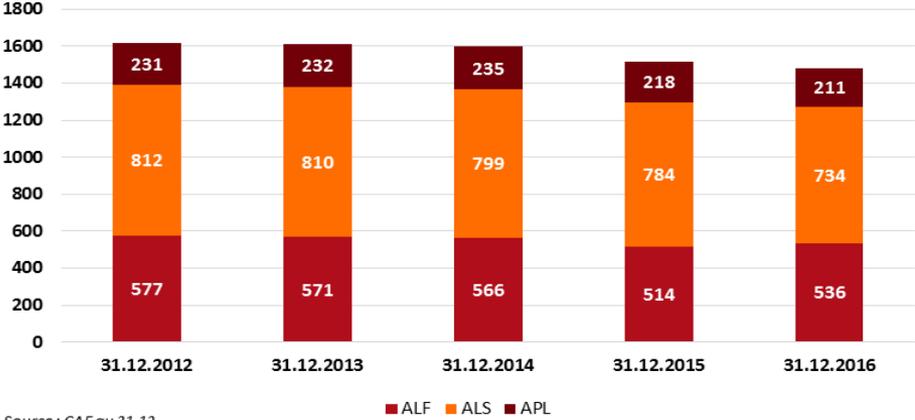
# UN PARC DE LOGEMENT VIEILLISSANT MAIS DES MÉNAGES PRÉCAIRES MOINS NOMBREUX

- Comparativement au parc de logement du Lot-et-Garonne, celui de la communauté de communes est beaucoup plus ancien puisque près de 59% des logements ont été construits avant 1970, contre 49% de ceux du département (et 45% datent d'avant 1945). **Cet indicateur conforte l'enjeu évoqué précédemment sur la qualité des logements du territoire** qui pose question et qui peut donc expliquer des parcours résidentiels complexes.
- **L'amélioration de la qualité du parc de logements s'impose donc comme un défi central pour le territoire intercommunal**, d'autant que les logements dégradés (voire indécents) sont souvent mobilisés par des publics précaires qui peuvent donc avoir la double peine de dépenser plus sur les frais d'entretien (isolation, chauffage, ...), ce qui les renforce leurs difficultés que les acteurs locaux (associations caritatives, acteurs institutionnels) peinent à accompagner du fait de différents freins : respect du patrimoine classé, connaissance limitée des dispositifs d'accompagnement, étendue du besoin d'intervention, ...

Répartition des résidences principales construites avant 2013 selon la période d'achèvement



Evolution et répartition du nombre d'allocataires touchant une aide au logement selon leur nature à l'échelle de la CC Albret Communauté



- Au 31.12.2016, **1 481 ménages de la communauté de communes touchent une aide au logement (tous types d'allocations logement confondues)**, soit 41,6% des 3 563 allocataires CAF d'Albret Communauté.
- Depuis 2012, il est observé une très **légère baisse du nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement** (-139 ménages bénéficiaires en 4 ans) sur la communauté de communes, qui peut s'expliquer par un départ des publics fragiles vers d'autres territoires pour accéder, notamment, à des logements plus adaptés à leurs besoins.
- 1662 personnes bénéficiaient en 2017 d'une aide logement CAF, dont :
  - 630 ALF ;
  - 789 ALS ;
  - 243 APL.

## UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT À DÉVELOPPER ET DÉCENTRALISER

- Conscients des besoins et, plus largement, des enjeux locaux en lien avec la question de l'habitat, certains acteurs locaux ont cherché à développer différentes offres et/ou à déployer des dispositifs d'accompagnement. De par cette mobilisation, le territoire peut aujourd'hui compter sur :
  - **1 logement conventionné Allocation Logement Temporaire (ALT)**, porté par l'association « la sauvegarde » parmi les 55 implantés dans le département (présent sur Nérac, sachant qu'a priori un deuxième sera installé sur l'année 2019).
  - **Une maison relai de 20 places** (permettant l'accueil, sans limitation de durée, de personnes au faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme, sans relever, toutefois, de structures d'insertion de type CHRS), sise à Nérac et portée par l'ASPP, le CMS, la MSA et le CCAS de Nérac, mais qui accompagne des personnes s'autonomisant de moins en moins, ce qui semble emboliser la structure en place.
  - **2 chambres** à disposition de personnes sans domicile fixe, portées par le CCAS de Nérac (fermées de mai à septembre et en réflexion quant à leur pérennisation, les publics accompagnés (souvent de jeunes majeurs) n'étant pas les publics ciblés).
  - Le développement prochain du dispositif « permis de louer » sur le territoire.
- Au-delà de ces offres très locales, les offres plus « classiques » sont disponibles, notamment portées par le Conseil départemental tel que le FSL.

**i** Le **fonds de solidarité pour le logement (FSL)** accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de leur logement (factures, loyers...). Il existe un FSL dans chaque département.

- Le FSL apparaît moins mobilisé en 2017 qu'en 2015 sur le territoire (à l'instar de la dynamique départementale cependant), ce qui peut interroger sur la connaissance de cette offre par les publics cibles ou encore sur son adéquation aux besoins de ces publics en difficultés.

|  | Intercommunalité |            | Département |             |
|--|------------------|------------|-------------|-------------|
|  | 2015             | 2017       | 2015        | 2017        |
| Nb de bénéficiaires FSL Accès au logement                          | 58               | 41         | 1209        | 998         |
| Nb de bénéficiaires FSL Maintien dans le logement (eau, énergie..) | 134              | 115        | 2763        | 2196        |
| Nb des bénéficiaires FSL Accompagnement social lié au logement     | 9                | 13         | 171         | 179         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>201</b>       | <b>169</b> | <b>4143</b> | <b>3373</b> |

Source : Conseil départemental

- Plus largement, l'offre d'accompagnement au logement et/ou l'hébergement accessible sur le territoire apparaît très centralisée sur Nérac et donc, au regard des enjeux de mobilité évoqués par ailleurs, moins accessible aux habitants des autres communes de l'intercommunalité alors que le besoin d'accompagnement sur cette thématique apparaît diffus sur le territoire. Ainsi la question du maillage de l'offre sur le territoire se pose.
- De plus, l'offre à disposition, même si elle propose une certaine diversité, ne semble répondre que modérément à l'ensemble des besoins et attentes du territoire, tant en quantité qu'en variété. Il pourrait être intéressant de la développer, en veillant à la cohérence avec les plans complémentaires : PDALHPD, etc.

# PARTIE 5 : EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

## Principales dynamiques territoriales

- ❖ *Une dynamique économique limitée sur le territoire mais un taux de chômage qui reste contenu, même si les jeunes du territoire apparaissent plus impactés par ce phénomène*
- ❖ *Des offres de soutien à l'insertion, basées sur Nérac alors que les besoins d'accompagnement concernent des habitants de l'ensemble de l'intercommunalité et plus fortement encore ceux qui sont éloignés de Nérac*



➤ **Point de vigilance** : les analyses en lien avec la thématique de l'emploi et de l'insertion sont limitées du fait d'un manque de données quantitatives, Pole Emploi et le Conseil départemental n'ayant pu adresser les indicateurs demandés dans les délais retenus et/ou n'ayant pu fournir des données pour l'ensemble des indicateurs enquêtés.

# DES INDICATEURS D'EMPLOIS QUI DONNENT À VOIR UN TERRITOIRE PEU DYNAMIQUE ÉCONOMIQUEMENT

Répartition de la population âgée de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle en 2015

| Source : Insee RP 2015   | Agriculteurs exploitants | Artisans, Comm., Chefs entr. | Cadres, Prof. intel. sup. | Prof. Intermé. | Employés     | Ouvriers     | Retraités    | Autres       |
|--------------------------|--------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Albret Communauté</b> | <b>3,6%</b>              | <b>4,3%</b>                  | <b>4,3%</b>               | <b>9,7%</b>    | <b>14,3%</b> | <b>14,5%</b> | <b>36,6%</b> | <b>12,7%</b> |
| Lot-et-Garonne           | 2,0%                     | 4,2%                         | 4,6%                      | 11,4%          | 15,4%        | 14,3%        | 34,4%        | 13,7%        |
| France métropolitaine    | 0,8%                     | 3,5%                         | 9,3%                      | 14,2%          | 16,4%        | 12,6%        | 27,2%        | 16,1%        |

➤ **De façon générale, la population de l'intercommunalité âgée de 15 ans ou plus non scolarisée en 2015 dispose d'un niveau de diplôme du même ordre que le département du Lot-et-Garonne.** En effet, 20,6% de la population non scolarisée dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur en 2015 contre 20,5% dans le département la même année. Par ailleurs, la population ne disposant d'aucun diplôme ou titulaire du BEPC/brevet des collèges représente plus d'un tiers de la population non scolarisée d'Albret Communauté (36,5%), à l'instar de ce que l'on observe pour le département (36,0%), mais supérieur à la part observée à l'échelle nationale (30,1%). En terme de catégories socio-professionnelles, **la communautés de communes regroupe une population dont seulement 14% des effectifs appartiennent aux catégories socio-professionnelles dites « supérieures » (professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires).** Les retraités représentent plus d'un tiers de la population (36,6%), soit une proportion plus élevée que celles observées à l'échelle du département (34,4%) et de la France métropolitaine (27,2%).

➤ Albret Communauté compte, en 2015, 9 835 actifs occupés et **8 133 emplois** au lieu de travail sur son territoire en 2015. L'indice de concentration d'emplois de la CC (0,83) est par conséquent inférieur à 1 signifiant **un départ quotidien d'actifs résidant sur la communauté de communes pour aller travailler en dehors du territoire (mouvement pendulaire).**

➤ Ces mouvements pendulaires vers l'extérieur mais également infra Albret Communauté suggèrent de nombreux enjeux comme **la création d'emplois au sein même de l'intercommunalité pour limiter ces déplacements, mais également de mobilité et d'accès à un emploi pour des publics moins favorisés/précaires.**

➤ A l'échelle de la communauté de communes, 80,0% des salariés disposent d'un CDI contre 81,5% à l'échelle du département et 84,8% à l'échelle de la France métropolitaine. Par conséquent, **20,0% des salariés de la CC ont un contrat précaire** (CDD, intérim, emplois aidés, apprentissage), une proportion plus élevée que celle observée dans le département (18,5%) et en France métropolitaine (15,2%).

➤ **La part de salariés résidant sur la CC et travaillant à temps partiel est de 21,2%, soit une proportion supérieure à la moyenne départementale (19,1%) et nationale (18,0%).**



### Emploi au LT = emploi au Lieu de Travail

Il s'agit du nombre d'actifs qui travaillent sur la communauté de communes qu'ils y vivent ou non. Si le ratio emploi au LT pour 1 actif occupé (indice de concentration d'emplois) est supérieur à 1, cela signifie qu'un nombre important d'actifs arrivent sur le territoire. Si le ratio est inférieur à 1, cela signifie que les actifs quittent le territoire.

# UN TAUX DE CHÔMAGE PLUS FAIBLE QU'À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE MAIS DES JEUNES QUI ÉPROUVENT DES DIFFICULTÉS À ACCÉDER À L'EMPLOI

➤ En 2015, le **taux de chômage des 15-64 ans à l'échelle d'Albret Communauté s'élève à 13,0%**. Ce taux est inférieur à celui observé à l'échelle du département (**14,6%**) et de la France métropolitaine (**13,7%**) sur la même période. Néanmoins, **d'importantes disparités sont observées entre les communes de l'intercommunalité** : le taux de chômage des 15-64 ans est inférieur à 6% dans les communes de Fieux (5,8%), Fréchou (5,3%) et Lasserre (5,3%), alors qu'il atteint plus de 22,8% dans la commune de Saint-Pé-Saint-Simon.

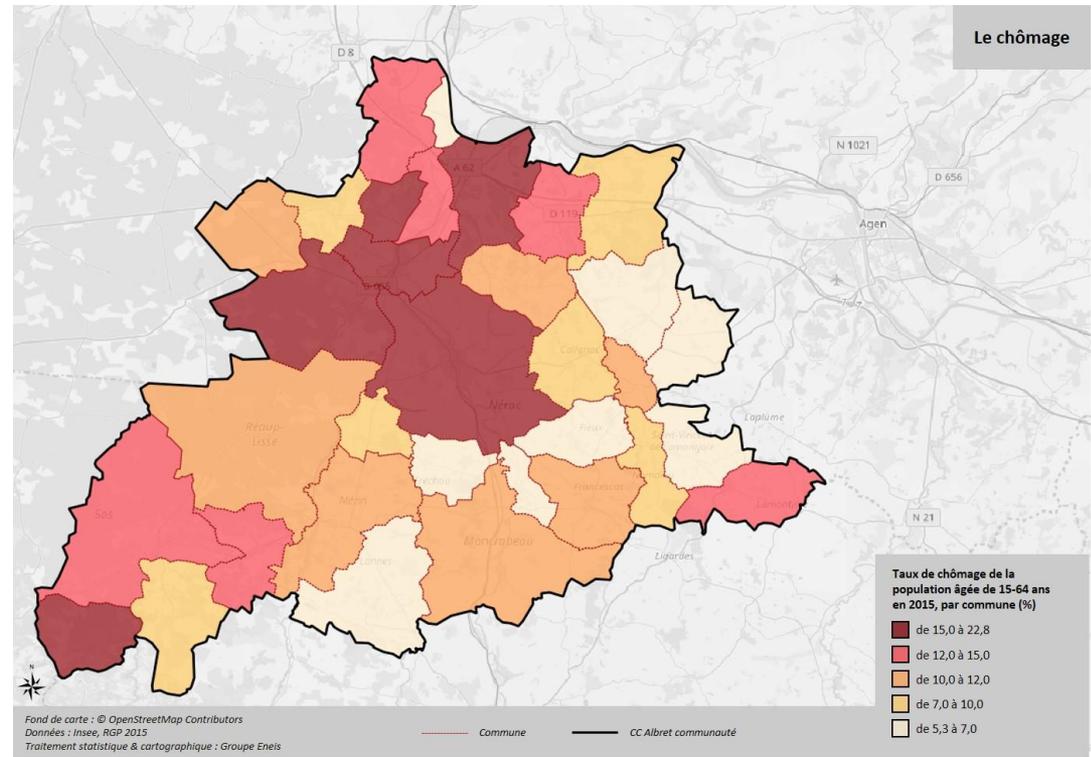
➤ Le taux de chômage n'est pas similaire selon la classe d'âge prise en compte comme le montre le tableau ci-dessous. Le taux de chômage à l'échelle intercommunale est plus faible qu'à l'échelle départementale pour chacune des classes d'âges, à l'exception des 15-24 ans. **De façon générale, les jeunes sont les plus touchés par le chômage : 31,3% des actifs de 15-24 ans sont au chômage sur la communauté de communes (cf. partie 2).**

**Taux de chômage en 2015**

|                          | 15-64 ans    | 15-24 ans    | 25-54 ans    | 55-64 ans   |
|--------------------------|--------------|--------------|--------------|-------------|
| <b>Albret Communauté</b> | <b>13,0%</b> | <b>31,3%</b> | <b>11,6%</b> | <b>9,5%</b> |
| Lot-et-Garonne           | 14,6%        | 30,6%        | 13,2%        | 10,8%       |
| France métropolitaine    | 13,7%        | 29,2%        | 12,1%        | 10,8%       |

Source : Insee, RGP 2015  
 \* Chômage au sens du recensement

**i** **Les chômeurs au sens du recensement** de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi. (INSEE). **Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)** sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Leur effectif ne correspond donc pas à celui des personnes en recherche d'emploi, dont une part non négligeable n'est pas ou plus inscrite à Pôle Emploi. Le nombre de jeunes en particulier est sous-estimé car ils sont moins susceptibles de percevoir des indemnités, et donc moins incités financièrement à s'inscrire durablement à Pôle Emploi.



# UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION ENCORE LIMITÉE

- Il apparait que l'évolution des bénéficiaires du RSA (BRSA) sur l'intercommunalité suit la dynamique à l'œuvre sur le département, à savoir une décline importante de ces derniers, puisqu'**entre 2015 et 2017, 104 BRSA ont été comptabilisés en moins sur Albret Communauté** (moins 1220 sur le département sur la même période).
- Les raisons de cette baisse peuvent être plurielles et dépendre d'actions portées par des acteurs externes à l'intercommunalité (le Département et Pole Emploi sont les principaux acteurs compétents pour l'accompagnement de ces publics) : évolution des modalités de comptages, actualisation des listes, renforcement des contrôles, développement des actions d'insertion, ...

|   | Intercommunalité |      | Département |       |
|---|------------------|------|-------------|-------|
|   | 2015             | 2017 | 2015        | 2017  |
| Nombre de bénéficiaires du RSA socle            | 692              | 588  | 11989       | 10769 |
| Nombre de bénéficiaires du RSA activité         | NR               | NR   | NR          | NR    |
| Nombre de bénéficiaires du RSA socle + activité | NR               | NR   | NR          | NR    |

Source : Conseil départemental

- Pour autant, il faut souligner que les acteurs locaux se sont mobilisés vis-à-vis de l'insertion à travers :
  - **L'Espace Emploi** installé sur Nérac (dans la Maison des Services Aux Publics cf. partie 6), qui mobilise un ETP, habilité par Pole Emploi, qui a pour mission d'orienter les publics vers de la formation mais également d'informer (journées d'information sur l'emploi à domicile et les métiers du transport par exemple) et surtout d'animer le territoire en favorisant la rencontre entre demandeurs d'emploi et pourvoyeurs d'offre(s) : « forum jobs d'été et emplois saisonniers », etc. Cet agent a vocation à compléter l'offre départementale auprès des BRSA et surtout à représenter Pole Emploi sur l'intercommunalité
  - **Le Centre Médico-Social (CMS)**, porté par le Conseil départemental, qui regroupe 4 services sur Nérac dont celui de l'action sociale d'insertion qui s'appuie sur des animatrices locales d'insertion (ALI) pour accompagner les BRSA, à travers les outils disponibles dans le PDI ou encore l'accompagnement global.
- Néanmoins, comme l'ont confirmé les échanges avec les acteurs de terrain, l'offre d'accompagnement est marquée par sa présence sur Nérac (Pole Emploi y tient par exemple des permanences régulièrement), potentiellement au détriment des autres communes du territoire, alors que les BRSA mais, plus largement, les personnes en difficulté face à l'emploi et donc fragiles socialement résident sur l'ensemble du territoire intercommunal et connaissent des difficultés de déplacement (d'autant plus fortes qu'elles ne sont pas sur Nérac justement). Ainsi, l'enjeu du maillage de l'offre sur le territoire se retrouve, sans évoquer celui du renforcement de l'offre d'accompagnement. En effet, même si l'offre en place semble intéressante (notamment le rôle d'animateur joué par la MSAP), elle apparait limitée pour lutter contre les dynamiques à l'œuvre (mouvements pendulaires notamment qui vont influencer sur les besoins en mode de gardes, sur les capacités de mobilité, etc.) et perfectible dans son adéquation aux spécificités locales. Le territoire s'appuie sur une économie saisonnière importante et néanmoins ne dispose que de peu d'offres pour accompagner cette économie particulière : peu (voire pas) de logements pour les saisonniers, pas de FJT, etc.
- Enfin, il faut souligner que le territoire ne semble pas pouvoir compter sur des associations locales travaillant en matière d'insertion. Seules des SIAE sont accessibles sur cette dimension d'insertion de proximité mais l'animation autour de ces offres serait à renforcer, peut-être via un PLIE ?

# PARTIE 6 : LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ET COHÉSION SOCIALE

## Principales dynamiques territoriales

- ❖ *Une forte hétérogénéité des situations sociales qui peut poser question, notamment dans une uniformité des réponses proposées*
- ❖ *Une centralisation des offres d'accompagnement sur certains espaces (Nérac essentiellement) qui ne permet pas de répondre aux attentes des publics éloignés de ces centres de vie alors que les publics les plus fragiles s'y trouvent*
- ❖ *Un territoire qui a su anticiper ces dynamiques (notamment via la MSAP) mais qui doit renforcer ses offres et favoriser leur coordination pour plus d'efficacité*

# UN NIVEAU DE REVENU PEU ÉLEVÉ SUGGÉRANT DES MÉNAGES QUI PEUVENT RENCONTRER DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

| Revenu annuel médian des ménages par Unité de consommation en 2015 |          |
|--|----------|
| CC des Coteaux de l'Albret   | 20 363 € |
| CC du Val d'Albret   | 18 625 € |
| CC du Mézinais   | 18 018 € |
| Lot-et-Garonne   | 18 917 € |
| France métropolitaine  | 20 566 € |

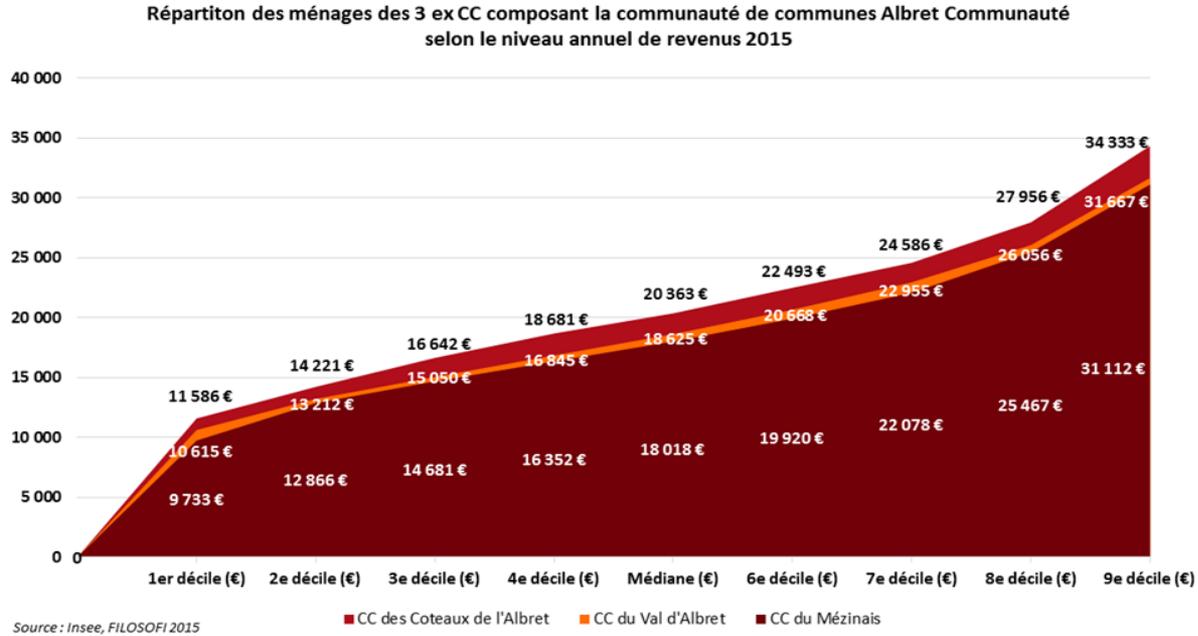
Source : Insee, FILOSOFI 2015

**Grille de lecture :**

- ✓ L'ex communauté de communes du Val d'Albret compte près de 7 600 ménages fiscaux (source : Insee FILOSOFI). Parmi ces ménages, 10% disposent d'un revenu annuel de moins de 10 615€, soit 760 ménages. A l'inverse 760 ménages disposent d'un revenu annuel de près de 31 667€ (9<sup>ème</sup> décile).

**Taux de pauvreté**

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.



- Au sein des ex CC du Val d'Albret et du Mézinais, les ménages disposent d'un niveau de revenu médian de respectivement 18 265€ et 18 018 €, légèrement inférieur à ce qui peut être observé à l'échelle départementale (18 917€). En revanche, sur l'ex CC des Coteaux d'Albret le revenu médian des ménages (20 363€) est supérieur à la valeur observée sur le département. Faisant écho au niveau global de revenus, plus de deux tiers des foyers fiscaux d'Albret Communauté ne sont pas imposés (66,9%) contre 64,8% à l'échelle départementale.
- **Le taux de pauvreté des ménages en 2015 s'élève à 12,1% sur l'ex CC des Coteaux d'Albret, 16,4% sur l'ex CC du Val d'Albret et 18,2% sur l'ex CC du Mézinais contre 17,0% dans le Lot-et-Garonne et 14,9% à l'échelle métropolitaine.**
- Les revenus des ménages des deux ex CC du Val d'Albret et du Mézinais sont globalement peu élevés. Il convient tout de même de préciser qu'une partie des ménages de ces deux ex CC disposent de revenus nettement plus faibles que la médiane énoncée précédemment. Comme le montre le graphique ci-dessus : **10% des ménages gagnent moins de 10 615€ sur l'ex CC du Val d'Albret et moins de 9 733€ par an sur l'ex CC du Mézinais.**

# UN NIVEAU DE REVENU HÉTÉROGÈNE DÉMONTRANT DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES POTENTIELLES

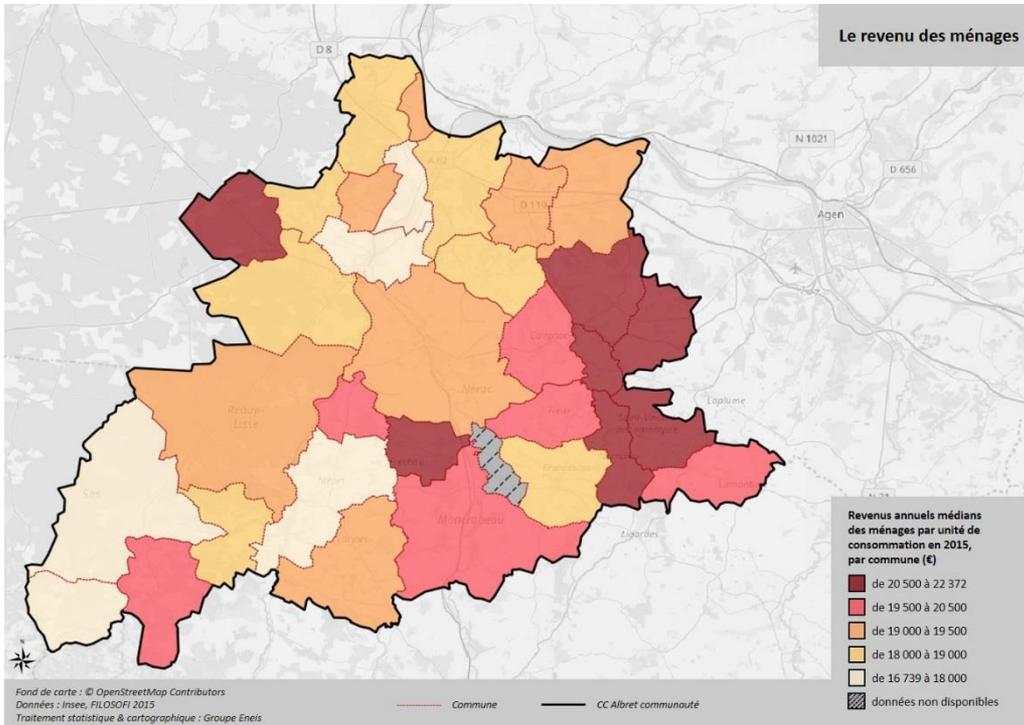
## Données générales

## Répartition des allocataires CAF selon la situation familiale

## Allocataires, dont les ressources sont constituées

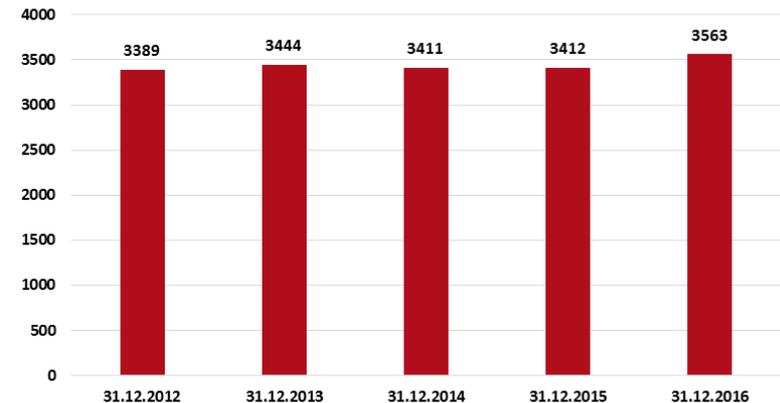
|                       | Allocataires | Part de la population couverte | Isolés | Familles mono. | Couples sans enfant | Couples avec enfant(s) | à 50% ou plus des prestations Caf | à 100% des prestations Caf |
|-----------------------|--------------|--------------------------------|--------|----------------|---------------------|------------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| CC Albret Communauté  | 3563         | 34,9%                          | 35,7%  | 11,9%          | 4,7%                | 39,3%                  | 7,4%                              | 12,2%                      |
| Lot-et-Garonne        | 55298        | 40,5%                          | 41,0%  | 14,2%          | 4,7%                | 34,3%                  | 10,0%                             | 15,8%                      |
| France métropolitaine | 11992161     | 47,4%                          | 40,0%  | 14,4%          | 4,5%                | 38,3%                  | 9,4%                              | 14,3%                      |

Source : CAF au 31.12.2016



- Selon les données CAF, **35% de la population est couverte par une allocation CAF**, essentiellement des allocations logements (cf. partie 4). Il est à noter que respectivement **7,4% et 12,2%** des allocataires ont un revenu composé au minimum à 50% ou 100% de prestations sociales sur la CC.
- Près d'un ménage sur trois allocataire CAF (32,4%) vit sous le seuil de bas revenus au 31.12.2016 à l'échelle de la communauté de communes.

Nombre d'allocataires CAF à l'échelle de la CC Albret Communauté



Source : CAF au 31.12

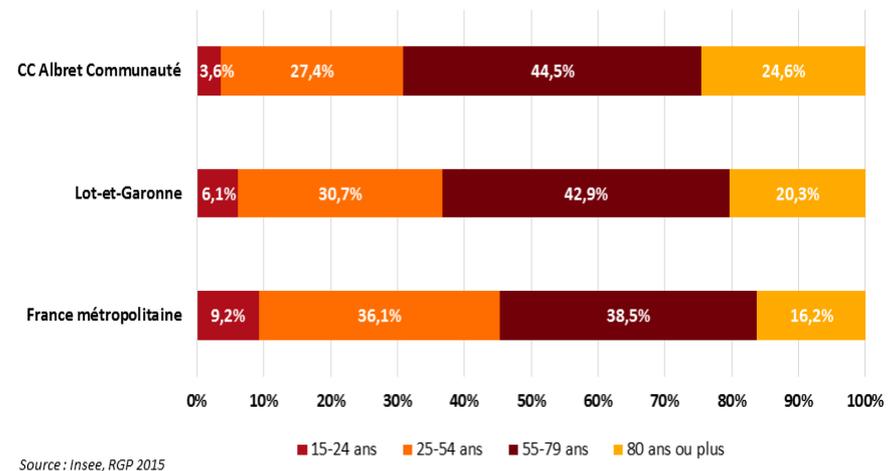
- A l'échelle des communes, comme le montre la carte ci-dessus, les ménages disposant des niveaux de revenus annuel médian par UC les plus élevés résident essentiellement dans les communes de l'est de la CC, où les ménages de « Saumont » disposent d'un revenu médian par UC de 22 372€. A l'inverse sur les communes de « Sos » et « Saint-Pé-Saint-Simon » le revenu médian des ménages est inférieur à 17 000€.

# DES SITUATIONS D'EXCLUSION, VOLONTAIRES OU NON, DIFFICILES À IDENTIFIER ET À ACCOMPAGNER

Au-delà de ces indicateurs sur la situation financière des ménages du territoire, d'autres indicateurs (tel celui sur l'isolement des ménages ci-joint) donnent à voir un territoire connaissant, chez certains publics, une précarité sociale importante :

- Sur la communauté de communes, la question de l'isolement n'est pas à négliger. En effet, **le nombre de personnes vivant seules a augmenté entre 2010 et 2015 pour toutes les classes d'âges, à l'exception des 15-24 ans** (même s'il faut noter que 18% de la population âgée de 15 ans ou plus vit seule sur la communauté de communes, une proportion inférieure à celles observées aux échelles départementale (19,1%) et nationale (19,1%)). Les associations caritatives rencontrées ont confirmé la stabilité de ces publics parmi leurs bénéficiaires alors que les couples avec enfants seraient moins nombreux à venir les solliciter.
- Les 80 ans ou plus représentent près d'un quart des personnes vivant seules (24,6%) contre 20,3% dans le département. L'isolement des personnes les plus âgées constitue ainsi un enjeu majeur pour l'intercommunalité, dont la population est vieillissante (cf. partie 3).

Répartition de la population des ménages vivant seules en 2015 selon la classe d'âge



- Toutes ces données chiffrées, confortées par les travaux qualitatifs menés en parallèle, donnent à voir un territoire qui connaît un certain niveau de précarité financière. Cette précarité financière est souvent (mais pas nécessairement) corrélée avec une précarité sociale qui induit de l'isolement, des difficultés éducatives pour les enfants des ménages concernés, des freins pour l'accès à l'emploi, etc. C'est un phénomène transversal et néanmoins hétérogène qui impacte l'ensemble des communes, ce qui complexifie son identification et sa compréhension et, *in fine*, sa prise en compte par des actions adaptées.
- **Cette dilution des publics précaires sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité souffre d'un recentrage des interventions sur certains espaces** (Nérac notamment) au détriment d'autres. Ainsi, et même si les offres essaient de se délocaliser autant que possible (MSAP par exemple, cf. page suivante), du fait des contraintes de mobilité physique notamment, certains publics restent éloignés de l'offre d'accompagnement disponible. Cet émiettement des besoins sur l'ensemble du territoire amène aussi les professionnels de l'action sociale à se concentrer sur les publics visibles et/ou venant à eux, amenant involontairement à « l'oubli » des publics invisibles et/ou souhaitant l'être. Ces invisibles seraient, pour une grande part, des individus méconnaissant leurs droits et/ou ayant honte/peur de les mobiliser.
- **Le maillage de l'offre sur le territoire intercommunal apparaît donc perfectible**, ce qui s'explique par son histoire (fusion récente), par sa géographie, etc. Dans ce sens, il est compréhensible que les habitants (à travers le questionnaire à leur intention) et/ou leurs représentants (via les entretiens) se soient positionnés sur des améliorations ; prioritairement en renforçant l'information autour de l'offre existante (via un site internet plus actualisé, ou le déploiement d'un journal local ou encore la tenue de réunions d'informations délocalisées : propositions issues des retours au questionnaire), en réfléchissant à un regroupement des services sur des mêmes lieux (à l'instar de la MSAP), ou encore en développant les moyens d'accès et donc moyens de transport (ligne de minibus, pistes cyclables, aires de covoiturage : propositions issues des retours au questionnaire).

# UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) ANCRÉE SUR LE TERRITOIRE ET PROPOSANT UNE OFFRE DE SERVICES PLURIELLE EN PHASE AVEC LES BESOINS

➤ Conscients de ces dynamiques à l'œuvre sur le territoire intercommunal, les responsables d'Albret Communauté semblent avoir perçu très tôt les enjeux de ce besoin d'accompagnement et ont donc cherché à mettre en place des actions permettant d'y apporter un premier niveau de réponse (cf. autres parties du rapport). Ainsi et outre ses actions à destination de l'enfance-jeunesse notamment, l'intercommunalité propose depuis quelques années un certain nombre d'aides et d'accompagnement à destination des personnes en situation de précarité mais, plus largement, de l'ensemble des habitants qui se structurent autour **d'une Maison de Services Au Public (MSAP)**. Anciennement connue sous le nom de Relais Services Publics, elle œuvre sur le territoire depuis 10 ans grâce à 4 agents. Elle abrite **la Mission locale, l'Espace Emploi, l'Espace Administration et l'Espace Numérique**. Des permanences sont assurées dans 5 communes (cf. carte) pour lutter contre les difficultés de mobilité d'un certain nombre d'habitants : **Nérac, Lavardac, Sos, Buzet-sur-Baïse** (permanence qui pose question car la population mobilise peu cette offre) et **Mézin**. 4947 visites ont été enregistrées en 2017 mais peu de turn-over parmi les publics, interrogeant sur la connaissance large de l'offre par ces derniers et donc sur le besoin de communication (la moitié des visiteurs étaient des demandeurs d'emploi, environ 20% des inactifs et 16% des retraités).

### Mission Locale

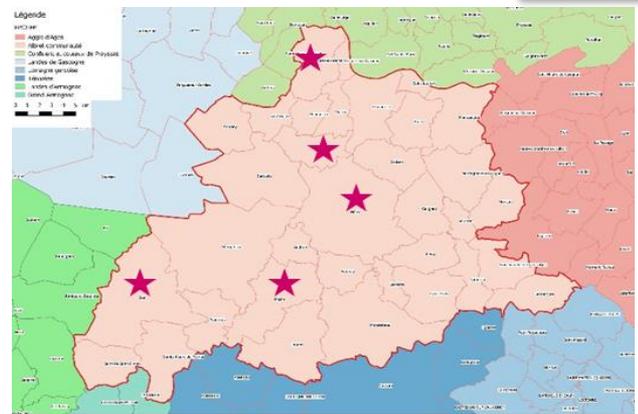
- **Accompagnement des jeunes à l'insertion professionnelle et à la formation de projets**
- **582 visites** et 471 jeunes inscrits en 2017
- **L'accompagnement à l'emploi** se traduit concrètement par la signature de contrats de travail, des périodes de mise en situation en milieu professionnel, des prescriptions Insertion par l'activité économique (IAE), l'organisation d'actions collectives type visites d'entreprises et job dating...
- **L'accompagnement à la formation et à la construction d'un projet professionnel** consiste en la mise en place de parcours de formations qualifiantes/d'orientation/de remise à niveau en français. En 2017, 9 jeunes ont ainsi validé une qualification.
- Des **aides à la mobilité** sont également proposées, sous la forme d'aide financière au permis de conduire et d'accompagnement pour l'obtention de la carte Tidéo.

### Espace Emploi

- **Accompagnement vers l'emploi destiné à tous les publics**
- **1267 visites** en 2017, **200 personnes accompagnées**
- **L'accompagnement professionnel** s'effectue par les prescriptions IAE et la signature de contrats de travail dans les secteurs de l'aide à la personne, des espaces verts, de la manutention, etc.
- **L'accompagnement à la formation et aux projets professionnels** consiste à informer sur les métiers et les formations possibles (ex : Zoom Métiers animation IFAC 47), à orienter les individus vers des formations (ex: formation DE AES, diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social), et à rediriger les demandeurs vers les partenaires et organismes adéquats selon chaque situation.

### Espace administration

- Accompagnement aux démarches administratives, pour faciliter l'accès aux droits (partenariat renforcé avec la CAF, la CARSAT, la MSA, le CD, etc.)
- 3098 visites en 2017 dont **80,6% à Nérac** et **19,4% dans les permanences extérieures**



### Espace numérique

- Mise à disposition de **matériel informatique en libre accès** (6 ordinateurs) et **accompagnement par un agent** possible pour faciliter la lutte contre l'illectronisme qui est un enjeu fort sur le territoire
- **757 utilisations** des ordinateurs et 486 consultations d'offres d'emploi en 2017
- Les utilisations sont liées à la consultation du site **Pôle emploi (40%)**, de sites administratifs comme la **CAF ou AMELI (40%)** et à la rédaction de **CV, lettres, courriers (20%)**.

## UN LIEN SOCIAL À DYNAMISER

- En plus de cet équipement fort qu'est la MSAP, il faut noter que le territoire peut compter, pour de l'accompagnement social individuel, sur **la présence d'un Centre Médico-Social (CMS), porté par le département** et installé sur Nérac. Ce centre a vocation à proposer l'ensemble des accompagnements mobilisables par le Conseil départemental à travers 4 services : l'action sociale d'insertion (cf. partie 5), le service autonomie (cf. partie 3), la protection maternelle et infantile et l'aide sociale à l'enfance (cf. partie 2). Ce sont 25 agents du département (dont 7 AS et 1 CESF) qui sont ainsi mobilisés pour couvrir un territoire recouvrant et dépassant Albret Communauté, en s'appuyant sur des permanences et des Visites à Domicile pour mailler ce vaste territoire. Au regard des retours aux entretiens, cet équipement qui se veut de proximité est repéré par une majorité d'habitants et s'impose donc comme une porte d'entrée importante en matière sociale sur le territoire, d'autant que les acteurs locaux (institutions et associations) orientent régulièrement vers lui.
  - Plus largement, les travaux réalisés (entretiens avec les acteurs de terrain ou encore les analyses documentaires) permettent de voir que **l'offre d'accompagnement à destination des habitants d'Albret Communauté est riche, notamment l'offre caritative** qui semble variée et dont l'organisation a été particulièrement pensée, à travers le centre Samazeuilh qui permet de rassembler un certain nombre d'entre elles pour ainsi favoriser les synergies (à noter que le faible taux de retour au questionnaire « association » (19 retours seulement) ne permet pas d'avoir un regard précis sur ce type d'offre sur le territoire, cette analyse s'appuie donc uniquement sur les enseignements collectés en entretiens). Les associations se sont ainsi imposées comme de véritables compléments à l'offre institutionnelle, cette dernière orientant souvent vers ces acteurs, notamment pour du soutien financier (impayés d'eau, d'électricité par exemple) mais aussi moral. Mais cette offre reste essentiellement présente sur Nérac (la ville accompagnant fortement via subventions et mise à disposition de locaux) et donc moins accessible aux habitants d'autres communes, notamment les plus éloignées.
  - Enfin, il faut noter que la CAF peut mobiliser un **Service Social**, rassemblant 3 agents spécialisés, pouvant accompagner des personnes ayant vécu un évènement fragilisant en matière sociale (deuil, rupture, difficulté de logement, ...). Ces publics fragiles sont identifiés par la CAF suite à requêtes ou orientations ou encore contact direct pour être accompagnés particulièrement. De plus, la MSA dispose également d'un travailleur social sur le territoire, qui peut assurer un accompagnement, tant individuel que collectif, auprès de la population agricole (Service accueil de la MSA à Nérac)
  - Par ailleurs, il faut souligner que l'intercommunalité est en cours de définition d'un plan d'actions « accès aux droits » avec ses partenaires que sont la CAF et le Conseil départemental, qui devrait apporter un premier niveau de réponses aux phénomènes de non-recours aux droits existants sur le territoire.
- 
- Pour autant, **un manque de lien entre les habitants et, plus largement, un manque de vie sociale locale semblent perdurer**. Le lien social, du fait de la géographie du territoire, des habitudes de vie, etc. s'est distendu sur le territoire et ne resterait particulièrement vivace que sur peu d'espaces : Moncrabeau via son espace de vie sociale et Nérac du fait de l'importance de l'offre locale et de ses projets (par exemple, projet de café associatif) apparaissent être les plus actifs (sachant qu'il y a peu de lien entre ces acteurs).
  - Cette situation pourrait s'expliquer par « l'absence » de CCAS sur le territoire intercommunal, la ville de Nérac étant la seule à disposer d'un tel équipement avec un agent dédié.
  - Quelle qu'en soit la raison, ce constat d'un manque d'animation du lien social rassemble un grand nombre d'acteurs qui ont tous fait une proposition assez semblable : **créer un centre social ou espace de vie sociale (EVS) sur le territoire qui permettrait de redynamiser l'existant, de donner un nouveau souffle**. Ce nouvel équipement permettrait d'animer le territoire mais aussi de coordonner les différentes initiatives et actions qui existent actuellement. Il favoriserait la participation des habitants et devrait particulièrement les accompagner sur l'accès à leurs droits. Par contre, il est nécessaire de bien penser ce projet s'il doit se mettre en place : quelle localisation et comment mailler au mieux le territoire ? Quel statut (CS, EVS, ...) et donc quels moyens (notamment financiers et humains) ? Quels liens avec les projets en réflexion, notamment celui de l'association « la fleur qui sourit » (qui en est au diagnostic local) ?

# PARTIE 7 : SANTÉ

## Principales dynamiques territoriales

- ❖ *Une densité globale en professionnels médicaux et paramédicaux faible sur le territoire intercommunal, avec une offre de médecins généralistes et de dentistes ou encore de spécialistes particulièrement déficitaire*
- ❖ *Une offre inégalement répartie sur le territoire, essentiellement accessible sur Nérac*
- ❖ *Une offre de généraliste particulièrement fragile au regard de la pyramide des âges de ces professionnels*

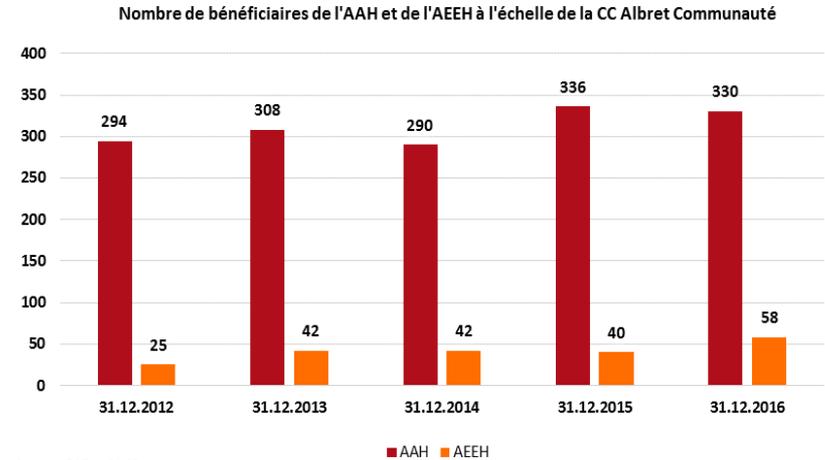
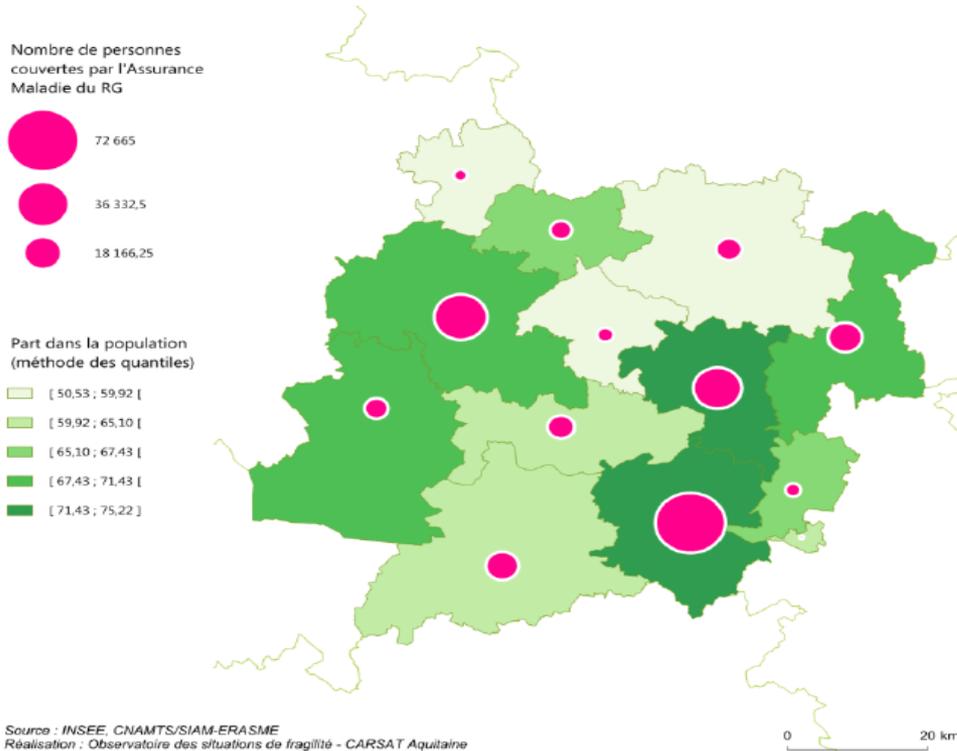


➤ **Point de vigilance** : Les limites de la perception de la thématique « Santé » : la disponibilité et la pertinence des données quantitatives et/ou qualitatives en lien avec la santé sont limitées notamment pour des raisons de secret statistique, voire secret médical. Dans ce cadre, notre analyse s'appuie plus fortement sur des indicateurs relevant de caractéristiques socio-économiques et/ou de conditions de vie puisqu'ils expliquent, indirectement, les besoins de santé car ils impactent sur le style de vie, les comportements à risques et le recours aux soins et aux services.

# DES SITUATIONS DE FRAGILITÉ IMPORTANTES AU REGARD DES EPCI LIMITROPHES

- Au 31.12.2016, **Albret Communauté compte 330 bénéficiaires de l'AAH** soit un taux de pénétration de **28,5 bénéficiaires pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans**. Ce taux est inférieur à celui observé en France métropolitaine (30,2‰) et dans le département du Lot-et-Garonne (34,9‰). A la même date, la communauté de communes compte également **58 jeunes de moins de 20 ans bénéficiaires de l'AEEH**.
- A noter que sur l'intercommunalité, le nombre de bénéficiaires de l'AAH a très légèrement augmenté depuis 2012, tout comme le nombre de bénéficiaires de l'AEEH.

**Carte - Part de la population et nombre de personnes couvertes par l'Assurance Maladie du RG en 2016 (par EPCI)**



**i** L'AAH (Allocation Adulte Handicapé) est une prestation sociale versée par la CAF (ou la MSA) aux personnes atteintes d'un handicap ou d'une maladie chronique ou invalidante, créée par la loi du 30 juin 1975. C'est un minimum social dont le versement est soumis à des conditions médicales et administratives.

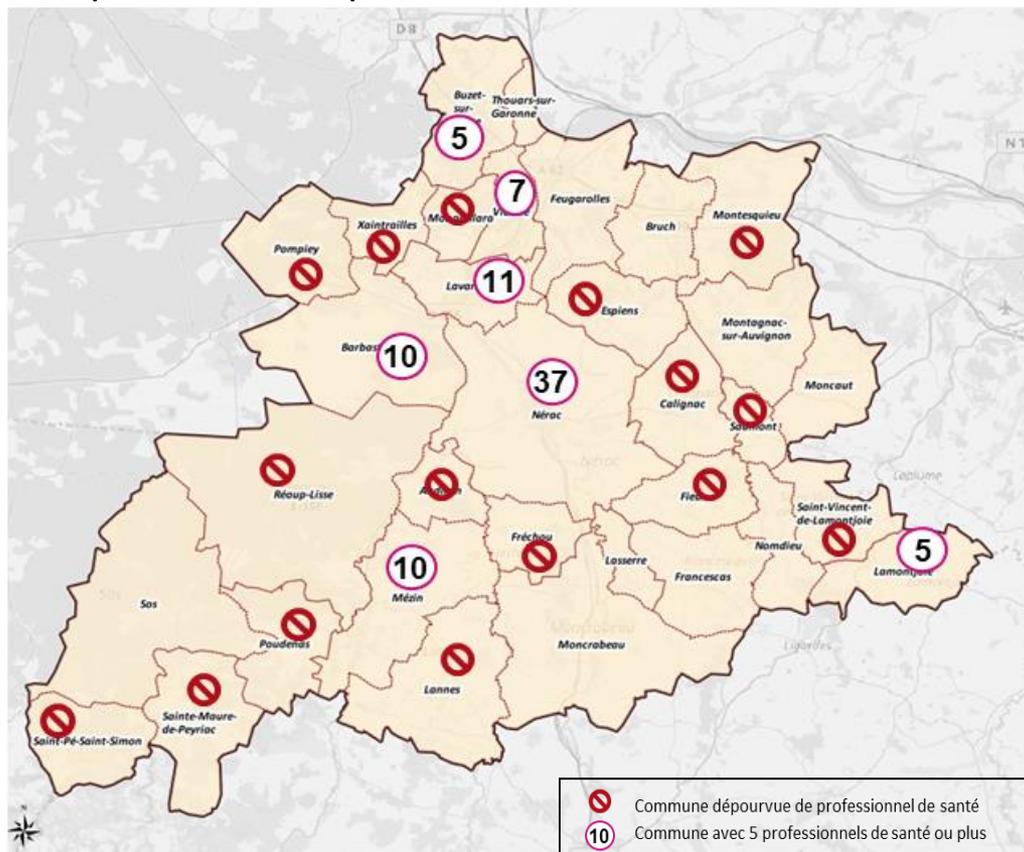
L'AEHH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) est destinée à compenser les frais supportés par toute personne ayant à sa charge un enfant ou un adolescent handicapé.

➤ Au regard de cette carte, force est de constater que **la population résidant sur Albret Communauté connaît une certaine fragilité vis-à-vis de l'accès à l'assurance maladie et donc de l'accès à l'offre de soin**. En comparaison avec les territoires limitrophes, l'intercommunalité rassemble un nombre limité de personnes couvertes par l'assurance maladie du régime général, ce qui peut notamment influencer sur la capacité des ménages à mobiliser les professionnels de santé.

# UN TERRITOIRE CONNAISSANT UN DÉFICIT DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- Avec une densité médicale de 133,4 médecins généralistes pour 100 000 habitants, le département du Lot-et-Garonne est le deuxième département de Nouvelle-Aquitaine dans lequel la densité de médecins généralistes est la plus faible, après la Dordogne (*Schéma Autonomie 2016-2020*). De même, les taux d'infirmiers, d'ergothérapeutes, de kinésithérapeutes et de psychomotriciens sont en-deçà des taux régionaux et nationaux.
- **L'offre de santé sur le territoire d'Albret communauté étant elle-même moins développée qu'au niveau départemental, l'adéquation de l'offre aux besoins se pose, d'autant plus que le territoire connaît un phénomène de gérontocroissance et de vieillissement.**

## Répartition de l'offre de professionnels de santé sur le territoire intercommunal



- Au total, la communauté de communes compte **118 professionnels médicaux ou paramédicaux en 2017 sur son territoire**, parmi lesquels 20 médecins, 53 infirmiers, 16 masseurs kinésithérapeutes et 3 psychologues.
- **La densité globale en professionnels médicaux et paramédicaux est donc faible** : elle s'élève à 4,5 professionnels pour 1 000 habitants sur la CC, soit un taux inférieur à celui observé à l'échelle du département (5,1‰) et de la France métropolitaine (5,7‰).
- **Cette offre en professionnels de santé apparaît particulièrement déficitaire en matière de médecins généralistes et de dentistes ou encore de spécialistes (cf. focus pages suivantes) mais sur-dotée en matière d'infirmiers.**
- **Par ailleurs, cette offre semble inégalement répartie sur le territoire** comme le montre la carte ci-contre : les territoires situés dans le centre et au Nord apparaissent globalement mieux couverts par rapport au reste de la CC, tandis que 16 communes situées dans la partie Est et Ouest ne disposent d'aucun professionnel de la santé. De plus, il faut noter que Nérac apparaît très largement sur-doté comparativement aux autres territoires de l'agglomération, renforçant le sentiment de centralisation de l'offre exprimé sur d'autres thématiques (cf. infra).
- Au regard de ces dynamiques, le ressenti exprimé par les habitants via le questionnaire et pointant : « ... *un manque de professionnels de santé sur le territoire* ... » apparaît légitime.

# FOCUS SUR L'OFFRE DE SOIN DES OMNIPRATICIENS (MÉDECINS GÉNÉRALISTES)

Nombre d'omnipraticiens par sexe et par tranche d'âge au 31/12

| Catégories      | Hommes | Femmes | Total |
|-----------------|--------|--------|-------|
| Total           | 15     | 3      | 18    |
| Moins de 40 ans | 1      | 0      | 1     |
| 40 à 49 ans     | 0      | 0      | 0     |
| 50 à 54 ans     | 3      | 0      | 3     |
| 55 à 59 ans     | 7      | 2      | 9     |
| 60 ans et plus  | 4      | 1      | 5     |

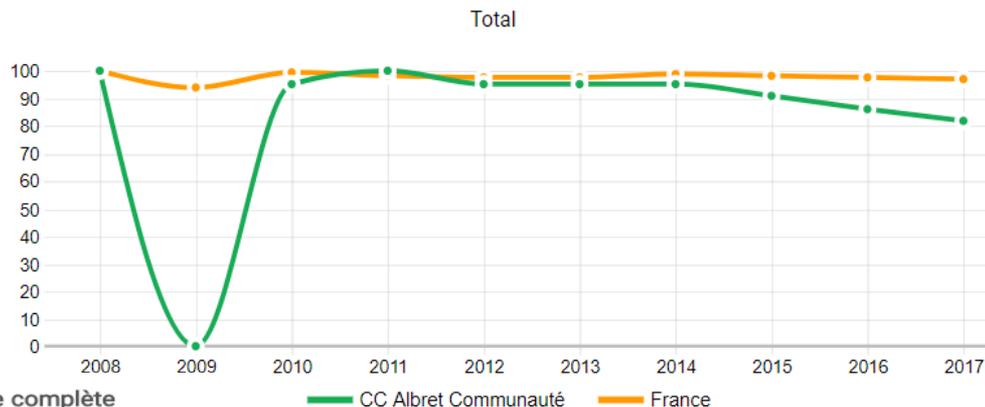
2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017

Source : cartosante.atlasante

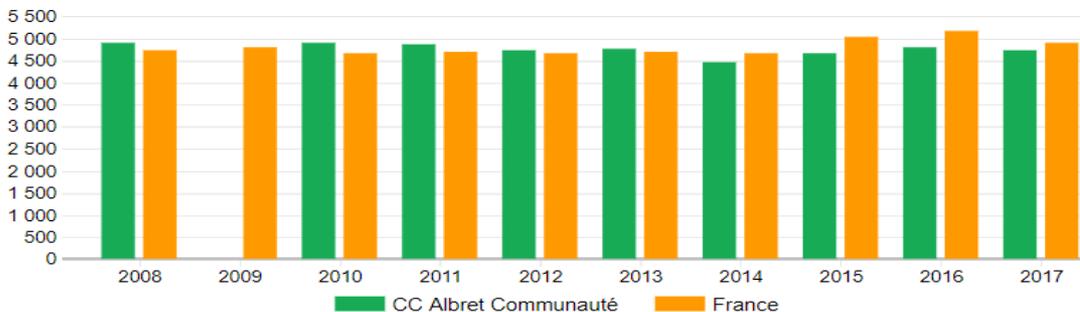
- Avec **18 omnipraticiens en 2017**, la CC Albret communauté présente une densité de **6,8 médecins généralistes pour 10 000 habitants**, ce qui positionne le territoire en-deçà de la moyenne nationale qui atteint **9 généralistes pour 10 000 habitants**. Cette faiblesse de l'offre (qui se vérifie également pour les spécialistes (cf. pages suivantes)) induit des difficultés d'accès aux droits (par exemple, justificatifs AAH, RQTH, etc.) impactant d'autant plus les publics fragiles par ailleurs.
- En outre, on observe depuis 2011 que la CC s'inscrit dans une tendance à la baisse du nombre de ses omnipraticiens, passant de 22 à 18 en l'espace de 6 ans, alors que la dynamique nationale est relativement stable (cf. graphique ci-dessous). Par ailleurs, les généralistes en place ne prennent plus de nouveaux patients car semblent surchargés avec leur patientèle et font de moins en moins de visite à domicile, renforçant les difficultés d'accès de certains patients (ceux éloignés de l'offre médicale et sans moyens de déplacement, personnes âgées notamment)

➤ La plupart des omnipraticiens exerçant au sein d'Albret communauté sont âgés : sur les 18 professionnels, **17 ont plus de 50 ans** (9 d'entre eux ont entre 55 et 59 ans et 5 sont âgés de 60 ans et plus). **Un seul médecin généraliste sur le territoire a moins de 40 ans**. **L'offre de soin des omnipraticiens est donc particulièrement fragile** et risque de fortement décroître dans un futur proche, si de nouveaux professionnels ne s'installent pas sur le territoire d'autant que l'activité moyenne par professionnel a légèrement diminué entre 2016 et 2017, avec 72 actes réalisés en moins par an (cf. graph ci-dessous).

Évolution comparée du nombre d'omnipraticiens au 31/12



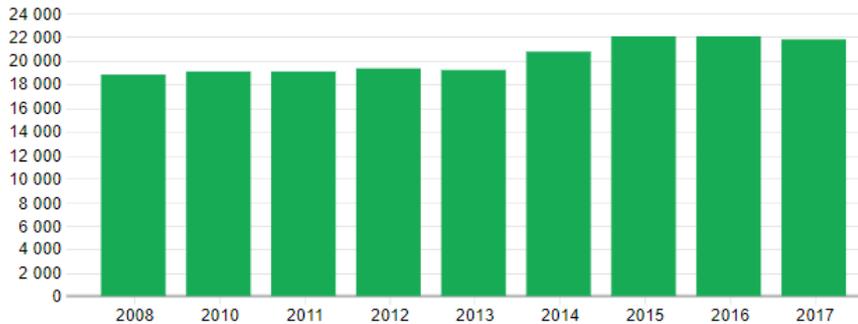
Évolution de l'activité moyenne par professionnel actif sur l'année complète



➤ Un autre enjeu à soulever est celui du maillage territorial de l'offre de soin. En effet, **les omnipraticiens sont inégalement répartis sur le territoire** et se concentrent particulièrement sur les communes de Nérac et de Mézin, lesquelles comptent respectivement 5 et 3 médecins généralistes.

# FOCUS SUR LA DEMANDE DE SOIN AUPRÈS DES OMNIPRATICIENS

Évolution brute du nombre de bénéficiaires  
Total



Nombre moyen d'actes par bénéficiaire

| Catégories      | Consommation moyenne d'actes par bénéf. gén. |        |
|-----------------|--|--------|
|                 | CC Albret Communauté                         | France |
| Total           | 4,4  | 4,5    |
| Moins de 15 ans | N/A  | 3,5    |
| 15 à 44 ans     | 3,1  | 3,6    |
| 45 à 59 ans     | 4,0  | 4,8    |
| 60 à 74 ans     | 5,1  | 5,5    |
| 75 ans et plus  | N/A  | 7,4    |

- On observe une **augmentation du nombre de bénéficiaires entre 2013 et 2016** (+3,5%/an), suivie d'une **diminution entre 2016 et 2017** (-1,2%).
- Sachant qu'un grand nombre de ces bénéficiaires sont des personnes âgées de 45 ans et plus (cf. tableau ci-joint), et que le poids démographique de cette catégorie d'âge tend à s'accroître en raison d'un phénomène de vieillissement de la population à l'œuvre sur la CC (cf. partie 1), la pression exercée sur l'offre est amenée à se renforcer, a fortiori si de nouvelles générations d'omnipraticiens ne viennent pas remplacer celles qui sont actuellement sur le départ.
- Plus largement, **ces dynamiques territoriales interrogent la définition d'une politique d'attractivité forte en direction des médecins généralistes, pour éviter une désertification** qui amènerait les habitants à devoir se rendre sur d'autres territoires mieux pourvus (Agglomération d'Agen notamment) renforçant la pression sur l'enjeu de la mobilité évoqué par ailleurs. Il est vrai que le territoire a déjà mis en place des réponses pour palier cette démographie médicale déficitaire (la ville de Nérac notamment a initié des actions pour endiguer ce phénomène : mise à disposition d'une maison pour que les internes d'Agen intéressés par le territoire n'aient pas à se soucier de question de logement et, en parallèle, démarchage d'étudiants en médecine ou encore mise en place de temps de mobilité et de formation sur site adaptés aux jeunes médecins) mais il semble nécessaire de renforcer ces actions à court terme car elles ne semblent pas avoir renversé la tendance.

# FOCUS SUR L'OFFRE DE SOIN DES INFIRMIERS

## Nombre d'infirmiers par tranche d'âge au 31/12

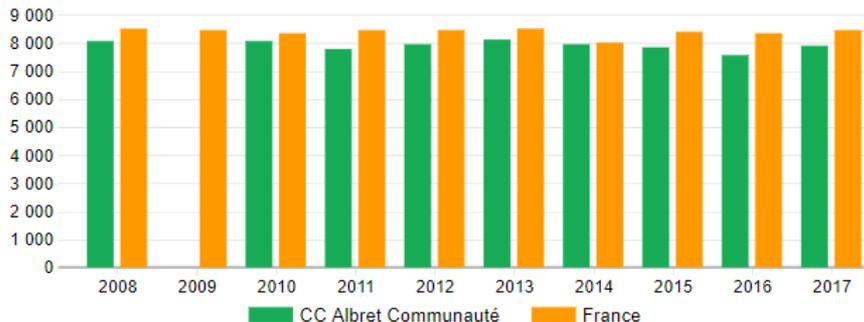
| Catégories      | Effectif |
|-----------------|----------|
| Total           | 55       |
| Moins de 40 ans | 17       |
| 40 à 49 ans     | 13       |
| 50 à 54 ans     | 9        |
| 55 à 59 ans     | 12       |
| 60 ans et plus  | 4        |

2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017

➤ Contrairement aux omnipraticiens, les **infirmiers sont relativement jeunes. Un tiers d'entre eux a moins de 40 ans** tandis qu'environ 20% est âgé de plus de 55 ans.

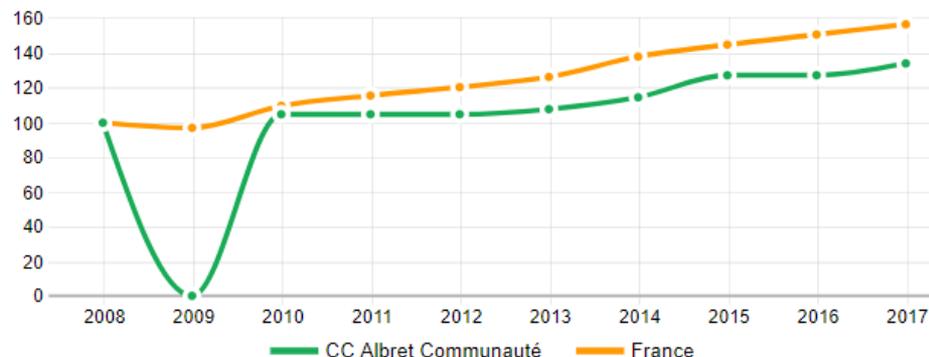
- On dénombre au sein d'Albret communauté **55 infirmiers libéraux** au 31/12/2017, soit une densité qui atteint **20,9 infirmiers pour 10 000 habitants**. La CC Albret apparaît donc particulièrement bien pourvue comparativement à l'ensemble du territoire national où la densité est de **14,1 infirmiers pour 10 000 habitants**.
- A l'instar de la dynamique observable sur le territoire national, l'évolution du nombre d'infirmiers sur la communauté de communes est positive puisqu'on compte **12 professionnels de plus par rapport à 2012**.
- Par ailleurs, il faut noter que **3 SSIAD** sont implantés sur le territoire intercommunal.

## Évolution de l'activité moyenne par professionnel actif sur l'année complète



## Évolution comparée du nombre d'infirmiers au 31/12

Total



➤ En outre, on observe que **l'activité moyenne par infirmier est en augmentation sur le territoire**, avec 7905 actes réalisés en 2017 contre 7569 en 2016. Elle demeure toutefois inférieure à l'activité moyenne au niveau national qui est de 8433 actes.

Évolution brute du nombre de bénéficiaires  
Total



Évolution brute du nombre d'actes  
Total



| Catégories             | Nbre de bénéficiaires d'actes inf. |           | Nbre d'actes inf. consommés |             | Distribution des bénéficiaires inf. (%) |        | Distribution des actes inf. (%) |        |
|------------------------|------------------------------------|-----------|-----------------------------|-------------|---|--------|---------------------------------|--------|
|                        | CC Albret Communauté               | France    | CC Albret Communauté        | France      | CC Albret Communauté                    | France | CC Albret Communauté            | France |
| <u>Moins de 15 ans</u> | 94                                 | 302 102   | 632                         | 4 392 840   | 1,6                                     | 2,9    | 0,2                             | 0,6    |
| <u>15 à 44 ans</u>     | 873                                | 2 052 451 | 10 443                      | 37 908 173  | 14,4                                    | 19,5   | 2,7                             | 5,2    |
| <u>45 à 59 ans</u>     | 1 003                              | 2 035 563 | 21 876                      | 71 151 651  | 16,6                                    | 19,3   | 5,7                             | 9,8    |
| <u>60 à 74 ans</u>     | 1 856                              | 3 052 962 | 69 062                      | 161 205 432 | 30,7                                    | 29,0   | 17,9                            | 22,1   |
| <u>75 ans et plus</u>  | 2 226                              | 3 081 779 | 283 840                     | 453 673 459 | 36,8                                    | 29,3   | 73,6                            | 62,3   |

2006 2007 2008 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017

- En matière de consommation des actes infirmiers, on note une augmentation ininterrompue au cours de ces dernières années avec une **hausse du nombre de bénéficiaires et d'actes réalisés**.
- Le tableau ci-dessus indique que **plus de 2/3 des bénéficiaires ont plus de 60 ans**. Il s'agit par ailleurs de la tranche d'âge la plus consommatrice en termes de soins infirmiers (plus de 90% des actes consommés). Le phénomène de vieillissement de la population que connaît actuellement Albret communauté laisse à penser que l'augmentation de la demande de soin auprès des infirmiers s'inscrit dans une dynamique croissante.
- Ces observations soulèvent plusieurs interrogations :
  - Existe-t-il un glissement de tâches, c'est-à-dire que des infirmiers réalisent des actes qui devraient être réalisés par de l'hospitalisation à domicile ou par des SAAD ?
  - L'accès aux EHPAD est-il trop difficile (méconnaissance, coût, quantité de l'offre sur le territoire, ...) entraînant un maintien à domicile ? Ce dernier est-il complexe ?

# FOCUS SUR L'OFFRE DE SOIN DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Nombre de chir-dentistes par sexe et par tranche d'âge au 31/12

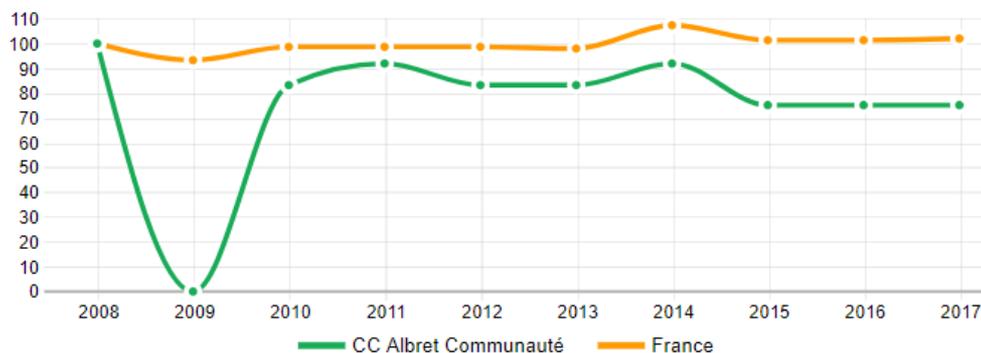
| Catégories             | Hommes | Femmes | Total |
|------------------------|--------|--------|-------|
| <u>Total</u>           | 7      | 2      | 9     |
| <u>Moins de 40 ans</u> | 1      | 0      | 1     |
| <u>40 à 49 ans</u>     | 1      | 0      | 1     |
| <u>50 à 54 ans</u>     | 0      | 0      | 0     |
| <u>55 à 59 ans</u>     | 2      | 1      | 3     |
| <u>60 ans et plus</u>  | 3      | 1      | 4     |

2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017

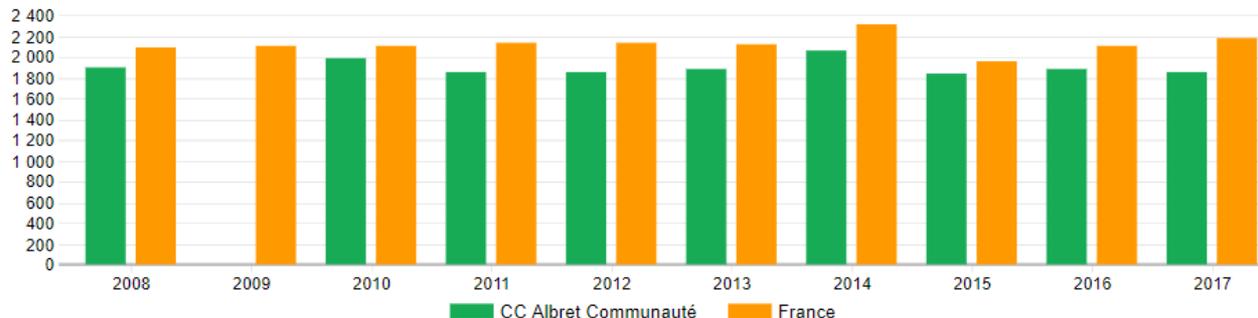
- Les chirurgiens-dentistes exerçant sur le territoire sont globalement âgés : **7 ont plus de 55 ans**, et parmi eux, 5 ont 60 ans ou plus. **Un seul a moins de 40 ans.**
- L'offre de soin des chirurgiens-dentistes est donc particulièrement fragile et semble soumise à une **pression significative liée à la démographie à court terme des spécialistes**. En effet, les effectifs risquent de connaître une nouvelle diminution si de nouveaux professionnels ne s'installent pas sur le territoire.

- Au 31/12/2017, on compte sur la CC Albret communauté **9 chirurgiens-dentistes**, soit une densité de **3,4 praticiens pour 10 000 habitants**. Le territoire est donc moins bien doté que le reste de la France où le nombre de chirurgiens-dentistes pour 10 000 habitants atteint **5,3**.
- Entre 2014 et 2015, on a **enregistré une baisse du nombre de professionnels** plus marquée qu'à l'échelle de la France, mais qui s'est ensuite stabilisée.

Évolution comparée du nombre de chir-dentistes au 31/12  
Total



Évolution de l'activité moyenne par professionnel actif sur l'année complète



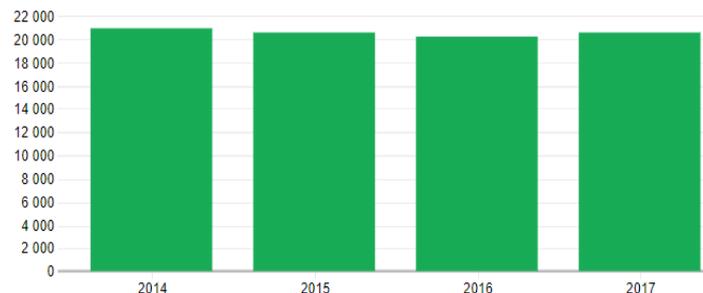
- Entre 2016 et 2017 on note une **légère baisse de l'activité moyenne par professionnel** (en nombre d'actes réalisés) qui s'inscrit à rebours de la tendance nationale.

# FOCUS SUR LA DEMANDE DE SOIN AUPRÈS DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Évolution brute du nombre de bénéficiaires  
Total



Évolution brute du nombre d'actes  
Total



| Catégories             | Nbre de bénéficiaires d'actes dent. |           | Nbre d'actes dent. consommés |            | Distribution des bénéficiaires dent. (%) |        | Distribution des actes dent. (%) |        |
|------------------------|-------------------------------------|-----------|------------------------------|------------|--|--------|----------------------------------|--------|
|                        | CC Albret Communauté                | France    | CC Albret Communauté         | France     | CC Albret Communauté                     | France | CC Albret Communauté             | France |
| <u>Moins de 15 ans</u> | 910                                 | 3 494 460 | 1 078                        | 4 771 426  | 11,2                                     | 15,2   | 5,2                              | 7,7    |
| <u>15 à 44 ans</u>     | N/A                                 | 8 361 567 | N/A                          | 22 793 534 | N/A                                      | 36,4   | N/A                              | 36,8   |
| <u>45 à 59 ans</u>     | N/A                                 | 5 256 263 | N/A                          | 16 530 201 | N/A                                      | 22,9   | N/A                              | 26,7   |
| <u>60 à 74 ans</u>     | N/A                                 | 4 045 952 | N/A                          | 12 526 219 | N/A                                      | 17,6   | N/A                              | 20,2   |
| <u>75 ans et plus</u>  | 1 018                               | 1 808 090 | 2 472                        | 5 304 118  | 12,5                                     | 7,9    | 12,0                             | 8,6    |

2006 2007 2008 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017

- Le nombre de bénéficiaires de soin de chirurgiens-dentistes a connu une **forte augmentation entre 2013 et 2014** (une hausse de plus de 20% du nombre de bénéficiaires) et apparait depuis relativement stable. De même, le nombre d'actes de chirurgiens-dentistes ne semble pas avoir suivi une évolution régulière au cours des dernières années, sans pour autant avoir connu d'importants changements.
- Les 75 ans et plus sont davantage représentés parmi les bénéficiaires de soins dentaires qu'au niveau national : ils comptent pour 12,5% des bénéficiaires sur la communauté, contre près de 8% à l'échelle nationale.
- L'évolution du nombre de bénéficiaires, associé à la stagnation du nombre d'actes et à une démographie vieillissante des chirurgiens-dentistes confirme le besoin identifié suite à l'analyse sur les généralistes : **le territoire doit s'interroger sur son offre médicale et déployer des actions visant à attirer de nouveaux praticiens s'il souhaite continuer à proposer une offre riche et variée à sa population**, notamment pour éviter les difficultés de mobilité. Ce défi, qu'un grand nombre de territoire similaire à celui d'Albret communauté connait, doit se penser en fonction des offres déjà en place sur le territoire et qui apparaissent diversifiées (cf. pages suivantes).

# UN TERRITOIRE DÉJÀ ENGAGÉ DANS LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE

Semblant conscient de l'enjeu que représente la démographie médicale pour l'attractivité du territoire intercommunal et, plus largement, de l'importance que recouvre l'offre de santé (notamment du fait du vieillissement de la population), les responsables locaux ont initiés, avec leurs partenaires (MSA par exemple sur des bilans de santé sur site), **des actions en faveur du maintien et du renforcement de l'offre médicale locale** :

- ❖ Création, en décembre 2016, d'une **maison de santé pluridisciplinaire** regroupant, à Nérac, 2 médecins généralistes, 4 infirmières libérales, 7 spécialistes (psychologue, orthophoniste, psychomotricienne...). À noter que le territoire est membre d'un Pôle de Santé depuis 2013, pour favoriser la concertation entre les secteurs sanitaire, social et médico-social dont le fonctionnement en silo avait été pointé par l'étude ayant précédé l'élaboration du Schéma territorial de santé de l'Albret (en 2012).
- ❖ Mise en place de **permanences d'accès aux soins de santé (PASS)** sur le centre hospitalier de Nérac (ouvertes les mardis de 9h30 à 12h et proposant des consultations de médecin ; des temps d'éducation à la santé ainsi que des actions de prévention et de soins portés par une infirmière ; des accompagnements à l'accès aux droits en lien avec une assistante de service social). Cette offre répond à un besoin important, notamment des publics précaires présentés précédemment, mais en l'état reste sans réponse vis-à-vis des besoins (pourtant en évolution) en matière de santé mentale : une PASS mobile spécialisée pourrait ainsi être une offre intéressante à développer sur le territoire, même si son développement n'apparaît pas aisé aux acteurs locaux.
- ❖ **Un centre hospitalier, installé à Nérac**, en lien avec celui d'Agen, proposant : 20 lits de médecine, 20 lits de soins de suite et de réadaptation (SSR), une antenne SMUR, une offre de consultations avancées auprès de médecins spécialistes (dispositif en place depuis 2017 afin de renforcer l'accès à la médecine de spécialité) ainsi que des antennes de consultation du centre hospitalier départemental CHD de la Candélie sur le site du centre de soins de Nérac avec : un Centre Médico Psychopédagogique (CMP) pour les 0-12 ans, un Réseau Départemental de prise en charge des adolescents (RESEDA) pour les 12-18 ans et un CMP pour les plus de 18 ans.
- ❖ **Une offre d'accompagnement en direction de publics spécifiques**, via l'association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie (ANPAA 47) qui assure des permanences bimensuelles au Centre hospitalier de Nérac. En matière d'offre médico-sociale et sociale pour les personnes porteuses de handicap, on recense également sur le territoire un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) à Mézin (60 places) qui favorise les parcours d'inclusion, et un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).
- ❖ Une **Plateforme territoriale d'appui (PTA)** basée à Agen mais qui intervient également sur le territoire de l'Albret.
- ❖ Un **Contrat Local de Santé (CLS)**, signé en septembre 2017, qui vise à articuler le projet régional de santé de Nouvelle-Aquitaine et les démarches locales déjà en place, à travers 5 axes de travail : la mise en place d'un transport collectif (pour répondre à l'enjeu de la mobilité prégnant sur le territoire, cf. infra) ; l'amélioration de la prise en charge et de l'accompagnement des personnes âgées et leurs aidants (solutions de répit existantes) ; la prévention autour de la petite enfance et un accompagnement à la parentalité avec de nombreux ateliers de sensibilisation aux questions de nutrition ; des groupes de paroles pour les jeunes consommateurs et leurs parents pour lutter contre les problèmes de santé mentale et d'addictologie ; la mise en place de bonnes pratiques pour favoriser l'air intérieur et extérieur ou encore limiter la prolifération du moustique tigre.

Pourtant, malgré ces actions et leurs ambitions, **la situation du territoire en matière de santé reste fragile** et amène un grand nombre d'habitants à se rendre sur Agen ou ailleurs (Condom, Damazan, ...) pour accéder à une offre plus riche et variée. En effet, les entretiens réalisés, confortés par les retours au questionnaire habitant, montrent que la population connaît bien l'offre accessible localement ; ainsi donc si elle se tourne vers d'autres espaces c'est parce que ces derniers sont mieux dotés (en quantité de place et diversité de l'offre). Dans ce contexte, les habitants n'ayant pas les moyens d'accéder à ces autres offres (notamment du fait de problématiques de mobilité, de disponibilité, de connaissance, etc.) se trouvent d'autant plus démunis et en difficulté, aggravant ainsi leur précarité initiale.

## DES BESOINS EN MUTATIONS QUI NÉCESSITENT DES AJUSTEMENTS DE L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

- De façon plus transversale, **il convient de souligner la richesse et la qualité de l'offre accessible sur le territoire d'Albret Communauté**, au regard des territoires de mise en perspective. Effectivement, l'intercommunalité rassemble une diversité d'offres, à destination d'une pluralité de publics cibles et couvrant un grande variété de thématiques. Cette situation s'explique de différentes façons, notamment par un investissement fort des acteurs locaux qui ont su anticiper l'essor de nouveaux besoins (MSAP notamment).
- Pour autant, **l'offre en place doit faire face à d'importantes évolutions des besoins de la population** et, plus particulièrement, au développement du nombre de personnes âgées ou de familles monoparentales et, plus largement, à l'essor d'une certaine précarité sociale, spécifiquement dans les communes les plus éloignées des principaux centres de vie.
- **L'offre en place doit ainsi se renforcer quantitativement, mais également se diversifier pour répondre à certains enjeux prégnants :**
  - **L'accès aux droits** qui apparait complexe pour un certain nombre d'individu (publics précaires, personnes âgées, ...), à cause de l'éloignement physique et/ou de la difficulté qu'ils ont à se mouvoir mais aussi par méconnaissance de l'offre mobilisable
  - **L'offre de santé** qui, à court terme, sera hyper-tendue notamment au niveau des médecins généralistes, du fait de besoins toujours plus importants (vieillesse de la population) et de nombreux départs en retraite
  - **Le partenariat local** qui semble perfectible au bénéfice des publics accompagnés, notamment pour favoriser l'échange d'informations et donc la fluidité de parcours d'accompagnement
  - **L'accompagnement à la parentalité**, notamment chez les familles monoparentales, en veillant à travailler en prévention auprès des plus jeunes et à infuser l'ensemble du territoire intercommunal
  - **Le soutien à l'amélioration de l'habitat**, essentiellement auprès des familles précaires et particulièrement dans le parc privé
  - **Le lien social** (intercommunal, intergénérationnel, ...), à travers la création d'un nouvel équipement, qui pourrait donner corps à la nouvelle identité intercommunale



# VOLET 2

## LE PROGRAMME D' ACTIONS

➤ Le comité de pilotage chargé du suivi de cette démarche s'est prononcé, suite à la présentation du diagnostic, sur **l'importance de traiter les trois thématiques que sont :**

- **La mobilité des personnes et l'itinérance des actions sur le territoire**
- **La lutte contre l'isolement social, particulièrement par l'animation sociale locale**
- **Le renforcement de la politique de l'enfance, jeunesse et parentalité d'Albret communauté**

En effet, pour les membres de cette instance, ces défis que doit dépasser, parmi d'autres (cf. page 69), Albret Communauté se sont imposés comme nécessaires à détailler plus encore, avec les partenaires concernés (CAF, Département, MSA, etc.), pour identifier des préconisations d'actions qui alimenteront la structuration de la prochaine CTG du territoire.

➤ Dans ce cadre, trois groupes de travail concernant, chacun, l'une de ces thématiques se sont réunis afin que, collectivement, des propositions plus ou moins opérationnelles soient identifiées. L'ensemble de ces propositions ont, par la suite, été formalisées à travers une première arborescence de plan d'actions. Cette dernière a été la base de temps de travail spécifiques de différents acteurs (notamment l'intercommunalité et la CAF) permettant d'arriver à une version consolidée de l'arborescence.

➤ Cette ultime version a été proposée et détaillée devant les élus du territoire, à travers un séminaire de travail visant à enrichir une dernière fois ce plan d'actions avant sa présentation au comité de pilotage. Les membres de cette instance ont été appelés à décortiquer, puis valider le fruit de tous ces travaux partenariaux qui sont présentés et précisés dans les pages suivantes.

➤ Il est à noter que le plan d'actions ainsi conçu s'appuie sur la prise en compte spécifique de **deux principes directeurs :**

- La CTG qui va émerger de ce travail **veille à s'inscrire en complémentarité des plans et schémas déjà à l'œuvre sur le territoire** (SCoT, CLS, CISP, ...) et **prend acte du contexte dans lequel elle évolue, notamment de la répartition des compétences** entre Albret Communauté et ses partenaires (tant communaux qu'institutionnels).
- La CTG recouvre une double vocation ; d'une part **valoriser les dispositifs en place et recouvrant un intérêt particulier pour le territoire** (permettant ainsi de favoriser leur visibilité-lisibilité, mais aussi de faciliter leur suivi et pilotage), d'autre part **développer de nouvelles offres sur le territoire intercommunal** pour mieux répondre aux besoins insuffisamment couverts. Ainsi, **la CTG ne remet pas en cause les actions déjà existantes sur le territoire et doit même veiller à leur pérennité sur les 4 ans à venir** (notamment en garantissant les moyens financiers ou autres qui y sont dévolus).

C'est sur la base de ces principes que les propositions des groupes de travail ont été analysées, puis arbitrées et enfin entérinées.

## LES AXES ET PISTES D' ACTIONS RETENUES

### Développer et optimiser l'offre Petite-Enfance

- Initier une étude propre aux RAM de l'intercommunalité
- Etudier le déménagement de la micro-crèche de Montagnac vers des locaux plus adaptés à l'accueil du jeune enfant
- Etudier une extension du multi-accueil de Nérac pour proposer une offre d'accueil occasionnelle et régulière supplémentaire
- Maintenir le guichet unique intercommunal et la commission d'attribution des places en crèche

### Dynamiser le pôle enfance - jeunesse

- Installer sur le territoire une Maison des Jeunes, espace de rencontre dédié
- Créer un point Information Jeunesse itinérant sur le territoire intercommunal
- Renforcer l'itinérance du pôle jeunesse et de ses actions sur le territoire
- Déployer le dispositif « Promeneurs du Net en 47 » sur le territoire
- Continuer le dispositif de ramassage ALSH

### Lutter contre l'isolement social

- Développer conjointement des actions collectives de proximité
- Pérenniser la MSAP et son itinérance, notamment pour répondre aux problématiques d'accès aux droits
- Promouvoir et favoriser le maillage des structures d'animation de la vie sociale sur le territoire

### Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations Parents-Enfants

- Organiser un temps d'ouverture du LAEP « 1, 2, 3 Soleil » sur d'autres communes que Nérac
- Renouveler le poste de coordinateur-référent parentalité – service aux familles pour poursuivre l'animation du Réseau parentalité services aux familles
- Favoriser l'implication des parents dans les actions portées par les structures enfance-jeunesse

### Renforcer le PEEJ

- Actualiser le PEdT de l'intercommunalité
- Déterminer une politique de formation adaptée aux intervenants du Pôle PEEJ
- Recruter une équipe de remplaçants pour le Pôle PEEJ

## CONFORTER L'OFFRE EXISTANTE

- Comme évoqué précédemment, la future CTG ne vise pas à remettre en cause les actions déjà existantes sur le territoire et identifiées comme pertinentes, elle doit même veiller à leur pérennité sur les 4 ans à venir ; cette fiche action vise ainsi à conforter cette offre lui permettant de se prolonger sur les années à venir.

|  |  |
|--|--|
| <b>Constat / Contexte</b>                  | L'intercommunalité a su développer, sur son territoire, une diversité d'actions répondants aux besoins des habitants (cf. diagnostic). Si certaines de ces offres doivent évoluer et s'ajuster à une mutation des attentes des habitants, un grand nombre doit être prolongé, en l'état, puisqu'elles permettent d'accompagner efficacement les citoyens. La prochaine CTG doit donc permettre d'assurer la continuité de ces dispositifs, tout en veillant à leur adéquation avec les autres actions détaillées dans le plan d'actions suivant. |
| <b>Objectifs poursuivis</b>                | - Préserver l'offre existante répondant à des besoins pérennes des habitants du territoire   |
| <b>Partenaires associés</b>                | - CAF<br>- MSA<br>- Conseil départemental<br>- DDCSPP<br>- Associations du territoire<br>- Communes  |
| <b>Public cible</b>                        | - Les habitants du territoire  |
| <b>Contenu</b>                             | - Confirmation des actions à pérenniser et des moyens qui leur sont affectés par les différents porteurs   |
| <b>Moyens et financements mobilisables</b> | - Albret Communauté : maintien des moyens<br>- CAF : maintien des moyens<br>- MSA : maintien des moyens  |
| <b>Echéancier</b>                          | - Tout au long de la convention  |

## DÉVELOPPER ET OPTIMISER L'OFFRE PETITE-ENFANCE INITIER UNE ÉTUDE PROPRE AUX RAM DE L'INTERCOMMUNALITÉ

|  |   |
|--|---|
| <b>Constat / Contexte</b>                  | Le territoire compte 3 Relais Assistants Maternels (RAM) implantés sur 5 communes : Nérac, Montesquieu, Lavardac, Buzet-sur-Baise et Mézin. Les RAM jouent un rôle fort dans l'animation locale « Petite-Enfance », d'autant plus que le RAM de Nérac porte administrativement, depuis 2014, le guichet unique Petite-Enfance du territoire. Mais ces dispositifs connaissent des difficultés à mobiliser, dans la durée, la diversité des assistants maternels du territoire. Les raisons sont multiples mais interrogent au regard du nombre d'assistant maternel sur l'Albret, de leur mobilisation limitée (cf. page 22) et du nombre de sites et de matinées d'éveil.  |
| <b>Objectifs poursuivis</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier le positionnement des RAM de l'intercommunalité, tant physiquement (leur implantation) que stratégiquement (leur offre de soutien), tout en réinterrogeant la pertinence de l'offre actuellement disponible au regard des besoins des familles</li> <li>- À travers cette étude des RAM, chercher à mieux comprendre les assistants maternels du territoire et leurs besoins/attentes pour renforcer l'accompagnement qui leur est proposé et ainsi « sécuriser » ce type d'offre d'accueil</li> <li>- Permettre une rationalisation des coûts de fonctionnement, tout en permettant l'essor d'une offre d'action de qualité, diversifiée et attractive</li> </ul> |
| <b>Partenaires associés</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF</li> <li>- MSA</li> <li>- Les assistants maternels du territoire</li> <li>- Conseil Départemental</li> </ul>   |
| <b>Public cible</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les assistants maternels du territoire</li> <li>- Les RAM du territoire</li> </ul>   |
| <b>Contenu</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation, en interne, d'une étude spécifique sur les RAM du territoire (et indirectement sur les assistants maternels y exerçant) permettant de juger de la pertinence d'une nouvelle répartition géographique de ces structures, mais permettant aussi de renforcer la complémentarité de leur animations territoriales respectives</li> <li>- Positionnement des élus du territoire, sur la base des enseignements ainsi collectés, en vue d'une évolution de ces structures (sur leur offre et/ou leur implantation)</li> </ul>  |
| <b>Moyens et financements mobilisables</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'étude et les propositions d'actions seront réalisées par la coordination PE, les animatrices RAM, en lien avec la Direction de la Communauté de Communes</li> </ul>  |
| <b>Echéancier</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage de l'étude : septembre 2019</li> </ul>   |
| <b>Indicateurs de réalisation et suivi</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de l'étude</li> <li>- Nombre d'assistant maternel inscrit dans les RAM du territoire</li> </ul>  |

## DÉVELOPPER ET OPTIMISER L'OFFRE PETITE-ENFANCE

### ETUDIER LE DÉMÉNAGEMENT DE LA MICRO-CRÈCHE DE MONTAGNAC VERS DES LOCAUX PLUS ADAPTÉS À L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

|  |  |
|--|--|
| <b>Constat / Contexte</b>                  | 4 EAJE sont implantés sur le territoire intercommunal, comptabilisant un total de 71 places. Ces établissements sont de nature variée (multi-accueil, micro-crèche) et connaissent tous une demande forte de la part des familles du territoire. Cependant la micro-crèche n'est pas pleinement mobilisée, au regard de la typologie des besoins des familles de ce secteur (temps partiel) De plus, les locaux qu'elle occupe n'apparaissent pas suffisamment adaptés à l'activité d'accueil de jeunes enfants. |
| <b>Objectifs poursuivis</b>                | - Organiser l'implantation de la micro-crèche de Montagnac dans des locaux plus adaptés à son activité, permettant une pleine mobilisation de cet équipement dans sa forme actuelle, ou un passage en mode multi-accueil   |
| <b>Partenaires associés</b>                | - Commune accueillant l'équipement<br>- CAF<br>- Les salariés de la structure<br>- Conseil Départemental   |
| <b>Public cible</b>                        | - Les familles du territoire ( <i>in fine</i> )  |
| <b>Contenu</b>                             | - Réalisation en interne d'une étude spécifique de la micro-crèche, permettant de mieux comprendre les réticences des publics cibles quant à la mobilisation de l'équipement, les capacités d'évolution de la structure, les opportunités de déménagement possible en proximité, ...<br>- Sur la base des apports de l'étude, mobilisation des décideurs locaux en vue d'un positionnement clair sur les modalités d'évolution de l'équipement   |
| <b>Moyens et financements mobilisables</b> | - CAF : prestation de service unique + bonus mixité sociale et handicap le cas échéant + prestation de service enfance jeunesse et mise en place des bonus territoire à l'issue du CEJ et aides à l'investissement<br>- MSA : prestation de service unique<br>- L'étude et les propositions d'actions seront réalisées par la coordination PE, en lien avec la Direction de la Communauté de Communes<br>- Fonds FEADER  |
| <b>Echéancier</b>                          | - Démarrage de l'étude : septembre 2019  |
| <b>Indicateurs de réalisation et suivi</b> | - Existence de l'étude<br>- Taux d'occupation de la micro-crèche   |

## DÉVELOPPER ET OPTIMISER L'OFFRE PETITE-ENFANCE

### ETUDIER UNE EXTENSION DU MULTI-ACCUEIL DE NÉRAC POUR PROPOSER UNE OFFRE D'ACCUEIL OCCASIONNELLE ET RÉGULIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

|  |   |
|--|---|
| <b>Constat / Contexte</b>                  | <p>Nérac recouvre une position centrale sur le territoire intercommunal et apparaît donc comme relativement facile d'accès pour les familles y résidant. La commune accueille une diversité d'équipements et offres, dont un multi-accueil.</p> <p>Par ailleurs, le diagnostic a permis de pointer un certain manque d'offres, au niveau intercommunal, en matière d'accueil ponctuel du jeune enfant, alors que le besoin semble réel, notamment au regard du profil des familles (monoparentalité, saisonniers, ...). Pour autant, l'expérience montre que les structures dédiées à ce type d'accueil (Halte-Garderie par exemple) sont difficilement pérennes.</p> |
| <b>Objectifs poursuivis</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une étude sur la pertinence d'une extension de plus de 10% des places du multi-accueil de Nérac, permettant de proposer aux habitants une offre d'accueil supplémentaire, couvrant ainsi un nouveau besoin, tout en veillant à la durabilité de l'équipement porteur</li> <li>- À travers cette étude, définir les modalités pratiques (organisationnelles, fonctionnelles, batimentaires, financières, ...) de cette extension pour favoriser sa mise en œuvre à court terme</li> </ul>  |
| <b>Partenaires associés</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF</li> <li>- MSA</li> <li>- Les intervenants sur le multi-accueil de Nérac</li> <li>- Conseil départemental</li> </ul>   |
| <b>Public cible</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les familles du territoire souhaitant accéder à une offre ponctuelle (<i>in fine</i>)</li> </ul>   |
| <b>Contenu</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation, en interne et/ou en externe, d'une étude de faisabilité de l'extension du multi-accueil, traitant une diversité de dimensions (organisationnelle, bâtementaire, financière, ...)</li> <li>- Positionnement des élus du territoire, sur la base des enseignements ainsi collectés</li> </ul>   |
| <b>Moyens et financements mobilisables</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF : prestation de service unique + bonus mixité sociale et handicap le cas échéant + prestation de service enfance jeunesse et mise en place des bonus territoire à l'issue du CEJ et aides à l'investissement</li> <li>- MSA : prestation de service unique</li> <li>- Suivi du projet par Albret Communauté et maintien des moyens actuellement mobilisés</li> </ul>   |
| <b>Echéancier</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage de l'étude : septembre 2019</li> </ul>   |
| <b>Indicateurs de réalisation et suivi</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de l'étude</li> <li>- Nombre de places d'accueil occasionnel sur le territoire</li> </ul>  |

## DÉVELOPPER ET OPTIMISER L'OFFRE PETITE-ENFANCE

### MAINTENIR LE GUICHET UNIQUE INTERCOMMUNAL ET LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE

|  |   |
|--|---|
| <b>Constat / Contexte</b>                  | L'intercommunalité s'est dotée, depuis quelques années (2014), d'un guichet unique petite-enfance qui a vocation à accompagner les parents dans la compréhension de l'offre d'accueil accessible sur le territoire et la mobilisation de l'équipement idoine au regard de leur(s) besoin(s). Ce dispositif permet une meilleure ventilation des demandes et améliore sa rencontre avec l'offre disponible localement. Conscient de l'intérêt de cet outil, les responsables locaux sont allés plus loin, avec la mise en place d'une commission d'attribution des places en crèche.   |
| <b>Objectifs poursuivis</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser ces dispositifs dans leur forme et fonctionnement</li> <li>- Identifier des modalités d'amélioration de ces outils</li> </ul>   |
| <b>Partenaires associés</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF</li> <li>- EAJE du territoire</li> <li>- MSA</li> <li>- UDAF</li> <li>- Conseil Départemental</li> </ul>   |
| <b>Public cible</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les familles du territoire (<i>in fine</i>)</li> </ul>   |
| <b>Contenu</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Confirmation des moyens (humains, financiers, techniques, ...) dévolus à ces dispositifs et développement de leur suivi et pilotage à travers des points d'étapes annuels</li> <li>- Initiation de réflexions autour du développement de ces outils, peut-être en étendant leur périmètre d'intervention à de nouveaux publics/équipements (enfance, jeunesse pour l'offre éducative et/ou associative, ...), et en intégrant celui-ci à la démarche de dématérialisation (paiement en ligne des frais, gestion en ligne des dossiers administratifs, etc.) de la collectivité.</li> </ul> |
| <b>Moyens et financements mobilisables</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF : prestation de service RAM + bonification action guichet unique + prestation de service enfance jeunesse et mise en place des bonus territoire à l'issue du CEJ</li> <li>- Albret Communauté : maintien des moyens</li> </ul>   |
| <b>Echéancier</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout au long de la convention</li> </ul>   |
| <b>Indicateurs de réalisation et suivi</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de demandes gérées par le guichet unique par an</li> <li>- Nombre de parents orientés par an</li> </ul>   |

## DYNAMISER LE POLE ENFANCE - JEUNESSE

### INSTALLER SUR LE TERRITOIRE UNE MAISON DES JEUNES, ESPACE DE RENCONTRE DÉDIÉ

|  |   |
|--|---|
| <b>Constat / Contexte</b>                  | <p>La commune de Lavardac a accueilli un espace dédié aux jeunes et continue d'héberger le Pole Jeunesse de l'intercommunalité. Cependant, cette offre connaît des limites dans son action quotidienne, alors qu'en parallèle des besoins sont identifiés notamment sur la commune de Nérac (3 lycées, 1 collège).</p> <p>Les jeunes sont un public complexe à capter et accompagner, pour autant il semble nécessaire de travailler au plus près de leurs espaces de socialisation, en leur proposant des dispositifs adaptés c'est-à-dire des activités respectant un certain degré d'autonomie.</p> <p>Il est à noter que cette action et, plus largement, cet axe devra veiller à être en adéquation avec la politique jeunesse qui se définit actuellement à l'échelle du territoire. Les acteurs locaux pourront, notamment, bénéficier du programme de formation également prévu dans l'animation et la mise en réseau des acteurs jeunesse du Lot-et-Garonne.</p> |
| <b>Objectifs poursuivis</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer, sur la commune de Nérac, mais à l'attention de l'ensemble des jeunes de l'intercommunalité, un local leur permettant de se rencontrer, se retrouver, de s'informer, de se sociabiliser, ...</li> </ul>   |
| <b>Partenaires associés</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF</li> <li>- MSA</li> <li>- DDCSPP</li> <li>- Education Nationale</li> <li>- Associations locales œuvrant auprès des jeunes</li> </ul>   |
| <b>Public cible</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les jeunes de l'intercommunalité</li> </ul>  |
| <b>Contenu</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition, au niveau du Pole Jeunesse, d'un projet de maison des jeunes, permettant de décrire ses finalités mais aussi ses modalités de fonctionnement</li> <li>- Identification d'un bâtiment pouvant accueillir le projet défini par le pole Jeunesse et mise en œuvre de ce projet (en veillant au lien avec le PEdT)</li> </ul>  |
| <b>Moyens et financements mobilisables</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF : prestation de service + mobilisation du Fonds Publics et Territoires en fonction du projet et aides à l'investissement</li> <li>- Albret Communauté : maintien des moyens</li> </ul>   |
| <b>Echéancier</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>2021</b></li> </ul>   |
| <b>Indicateurs de réalisation et suivi</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de la maison des jeunes</li> </ul>   |

## DYNAMISER LE POLE ENFANCE - JEUNESSE

### CRÉER UN POINT INFORMATION JEUNESSE ITINÉRANT SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

|  |  |
|--|--|
| <b>Constat / Contexte</b>                  | <p>Les dispositifs « information jeunesse » ont pour vocation de « ... <i>réaliser un accueil libre, anonyme et de qualité des jeunes cherchant des informations de type généraliste</i> ... », notamment en leur mettant à disposition de la documentation et/ou des modalités d'accès à ces informations. La dimension d'accompagnement que propose un PIJ est ainsi essentielle et fait toute la force de cette offre.</p> <p>L'intercommunalité a eu un point information jeunesse sur son territoire mais cette offre s'est vue stoppée. Le besoin est, pour autant, toujours fort sur le territoire, notamment chez les jeunes éloignés des lieux d'information (du fait de considérations physiques ou psychosociales).</p> |
| <b>Objectifs poursuivis</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer au niveau de la nouvelle intercommunalité, un dispositif d'information jeunesse, proposant une approche itinérante capable de mailler au mieux l'ensemble du territoire</li> </ul>   |
| <b>Partenaires associés</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF</li> <li>- MSA</li> <li>- DDCSPP</li> <li>- Conseil Départemental</li> </ul>  |
| <b>Public cible</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les jeunes du territoire</li> </ul>   |
| <b>Contenu</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structuration, au niveau de l'intercommunalité et en lien avec ses principaux partenaires, d'un cahier des charges précis et détaillés vis-à-vis de ce projet, définissant particulièrement les besoins en matière d'itinérance (lien avec la MSAP ?)</li> <li>- Mise en œuvre de ce dispositif, selon les modalités retenues (appel à projet, délégation, ...) en veillant au lien avec le projet d'Espace Métiers Aquitain (EMA)</li> </ul>   |
| <b>Moyens et financements mobilisables</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- À définir</li> </ul>  |
| <b>Echéancier</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2020</li> </ul>   |
| <b>Indicateurs de réalisation et suivi</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence du point information jeunesse</li> <li>- Nombre de permanence du PIJ</li> <li>- Nombre de jeunes accueillis par mois et par permanence</li> </ul>   |

## DYNAMISER LE POLE ENFANCE - JEUNESSE

### RENFORCER L'ITINÉRANCE DU POLE JEUNESSE ET DE SES ACTIONS SUR LE TERRITOIRE

|  |  |
|--|--|
| <b>Constat / Contexte</b>                  | L'intercommunalité s'inscrit sur un territoire étendu, induisant un enjeu fort de mobilité qui impacte particulièrement les jeunes. Par ailleurs, le manque de sociabilisation de ces publics est une faiblesse que le Pôle Jeunesse tente de réduire, voire dépasser. Cependant, ce dernier apparaît en difficulté au regard de ses moyens pour lutter contre ces différents défis. Il souffre particulièrement d'une difficulté à mailler efficacement l'ensemble du territoire, devant se recentrer sur certains espaces. |
| <b>Objectifs poursuivis</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre au pôle Jeunesse de mieux irriguer l'ensemble du territoire intercommunal pour, in fine, toucher un maximum de jeunes, à travers la formation puis la mobilisation de référents de proximité</li> <li>- Créer un maillage territorial, un réseau de partenaires actifs</li> </ul>   |
| <b>Partenaires associés</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF</li> <li>- MSA</li> <li>- Communes et élus « relais »</li> <li>- Associations de l'intercommunalité</li> <li>- DDCSPP</li> <li>- Education Nationale</li> </ul>   |
| <b>Public cible</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les jeunes du territoire (in fine)</li> </ul>   |
| <b>Contenu</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation, chez chaque partenaire (communes, associations, ...), d'un référent pouvant présenter succinctement l'offre du Pôle Jeunesse et orienter vers cet acteur et/ou la collectivité</li> <li>- Animation de ce réseau de référents de proximité (rencontres à fréquence, actualisation de leurs connaissances, etc.)</li> <li>- Maintien et développement d'une offre d'actions sur l'ensemble du territoire</li> </ul>   |
| <b>Moyens et financements mobilisables</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF : prestation de service + mobilisation du Fonds Publics et Territoires en fonction du projet et aides à l'investissement</li> <li>- Albret communauté : maintien des moyens (et suivi-pilotage par le coordinateur Jeunesse en lien avec la direction)</li> </ul>   |
| <b>Echéancier</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage en septembre 2019</li> </ul>  |
| <b>Indicateurs de réalisation et suivi</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de référents formés présent chez les partenaires par an</li> <li>- Nombre de réunion avec les référents par an</li> </ul>  |

## DYNAMISER LE POLE ENFANCE - JEUNESSE

### DÉPLOYER LE DISPOSITIF « PROMENEURS DU NET EN 47 » SUR LE TERRITOIRE

|  |   |
|--|---|
| <b>Constat / Contexte</b>                  | La mobilisation des outils informatiques et des réseaux sociaux par les jeunes d'Albret communauté est une réalité, similaire à celle existante sur d'autres territoires. Les limites sont donc les mêmes (près de 80 % des 11-17 ans sont présents sur le Net au moins une fois par jour : 48 % d'entre eux se connectent sur les réseaux sociaux plusieurs fois par jour (chiffres nationaux - Ifop 2013), notamment une utilisation pas nécessairement pertinente de ces moyens de communication. Les jeunes sont, de plus, isolés sur ces espaces, ce qui peut amener à des pratiques dangereuses. Une action éducative autour de ces outils est donc intéressante, c'est la mission du dispositif « Promeneur du Net ».  |
| <b>Objectifs poursuivis</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des politiques préventives, éducatives et sociales, en direction des jeunes, sur internet, sachant que la notion de « présence éducative sur Internet » fait référence à l'idée de poursuivre, en ligne, la démarche éducative engagée par les différents acteurs professionnels intervenant auprès des jeunes sur les territoires de façon éthique et collaborative</li> <li>- Repérer la ou les personnes en charge de cette « présence éducative sur Internet »</li> </ul>  |
| <b>Partenaires associés</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF</li> <li>- MSA</li> <li>- Association coordinatrice du dispositif : La Sauvegarde</li> </ul>   |
| <b>Public cible</b>                        | - Les jeunes du territoire  |
| <b>Contenu</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, former et labelliser un « Promeneur du Net en 47 » parmi les référents jeunes du territoire et accompagner le déploiement de son action sur le territoire intercommunal. Un « Promeneur du Net » est un professionnel qui assure une présence éducative auprès des jeunes et des familles sur le nouveau territoire appelé « la rue numérique ». Il intervient dans le cadre de ses missions habituelles, qu'il exerce généralement en présentiel. Il est mandaté par son employeur dans le cadre d'un conventionnement et d'une labellisation. Il peut travailler dans un centre social, un foyer de jeunes travailleurs, un accueil de jeunes, une maison des jeunes et de la culture, une mission locale...</li> <li>- Assurer une permanence éducative virtuelle, dans le cadre de la profession du référent (minimum 2 heures hebdomadaires intégrées au temps de travail)</li> </ul> |
| <b>Moyens et financements mobilisables</b> | - Les professionnels labélisés « Promeneurs du Net » sont accompagnés par « La Sauvegarde » et le service de Prévention Spécialisée qui assurent la coordination et l'animation du dispositif. Ils pourront bénéficier des outils et formations proposées dans le cadre du réseau départemental.  |
| <b>Echéancier</b>                          | - Démarrage en septembre 2019   |
| <b>Indicateurs de réalisation et suivi</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de référents labellisés par an présents sur le territoire</li> <li>- Nombre de rencontre référents-collectivité par an</li> </ul>   |

# DYNAMISER LE POLE ENFANCE - JEUNESSE

## CONTINUER LE DISPOSITIF DE RAMASSAGE ALSH

|  |   |
|--|---|
| <b>Constat / Contexte</b>                  | La mobilité est un enjeu prégnant sur le territoire intercommunal, qui touche particulièrement les publics fragiles dont font partie certaines familles. Conscient de ce besoin de soutien, Albret Communauté a mis en œuvre une offre de ramassage des enfants bénéficiant des ALSH du territoire. Le diagnostic a montré que cette offre revêt une réelle importance pour un grand nombre de familles, il doit donc être pérennisé. |
| <b>Objectifs poursuivis</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser ce dispositif dans sa forme et fonctionnement</li> <li>- Identifier des modalités de développement de l'offre</li> </ul>  |
| <b>Partenaires associés</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF</li> <li>- MSA</li> <li>- Communes</li> </ul>  |
| <b>Public cible</b>                        | - Les familles du territoire  |
| <b>Contenu</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Confirmation des moyens (humains, financiers, techniques, ...) dévolus à ce dispositif et développement de leur suivi et pilotage, à travers des points d'étapes annuels</li> <li>- Initiation de réflexions autour du développement de cet outil : augmentation du nombre de véhicule mobilisable, recrutement de chauffeur(s) supplémentaire(s), etc.</li> </ul>                           |
| <b>Moyens et financements mobilisables</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF : Fonds Publics et Territoires et aides à l'investissement</li> <li>- Albret Communauté : maintien des moyens</li> </ul>   |
| <b>Echéancier</b>                          | - Tout au long de la convention   |
| <b>Indicateurs de réalisation et suivi</b> | - Nombre d'enfant bénéficiaire de ce service par mois   |

# LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL

## DÉVELOPPER CONJOINTEMENT DES ACTIONS COLLECTIVES DE PROXIMITÉ

|  |   |
|--|---|
| <b>Constat / Contexte</b>                  | Un diagnostic sur l'accès au numérique, concernant les démarches administratives en Albret a été initié en 2017 par le CMS de Nérac et l'association Agir +. Cette démarche a mobilisé les acteurs du territoire tels que la MSAP, la MSA, la CAF, le CCAS, les associations locales. Il ressort de ces travaux que 65% des utilisateurs de services publics du territoire reconnaissent être en difficulté dans leurs démarches administratives et 56% disent avoir besoin d'aide. D'ici 2022, toutes les démarches vont être dématérialisées, les partenaires font donc le choix de réfléchir ensemble autour de cette problématique de l'inclusion numérique, qui peut être un facteur d'isolement social. |
| <b>Objectifs poursuivis</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser l'ensemble des partenaires du territoire en faveur de l'inclusion numérique</li> <li>- Répertorier les ressources locales, humaines et matérielles,</li> <li>- Former les accompagnants</li> <li>- Mettre en place des actions spécifiques auprès du public et communiquer pour valoriser ces actions</li> </ul>   |
| <b>Partenaires associés</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF</li> <li>- MSA</li> <li>- Conseil Départemental</li> <li>- DDCSPP</li> <li>- SPE</li> <li>- Communes (CCAS particulièrement)</li> <li>- Associations du territoire</li> </ul>  |
| <b>Public cible</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble des habitants de l'intercommunalité, (notamment ceux en précarité numérique et/ou financière).</li> </ul>   |
| <b>Contenu</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de la réflexion partenariale sur l'inclusion numérique,</li> <li>- Mise en place d'un annuaire /répertoire et/ou une cartographie des offres de proximité (services existants) en matière de numérique.</li> </ul>  |
| <b>Moyens et financements mobilisables</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Albret Communauté : maintien des moyens</li> <li>- CAF : maintien des moyens</li> <li>- MSA : maintien des moyens</li> </ul>   |
| <b>Echéancier</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout au long de la convention</li> </ul>   |
| <b>Indicateurs de réalisation et suivi</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rencontres partenariales par an</li> <li>- Existence d'un annuaire des offres de proximité</li> </ul>  |

## LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL

### PÉRENNISER LA MSAP ET SON ITINÉRANCE, NOTAMMENT POUR RÉPONDRE AUX PROBLÉMATIQUES D'ACCÈS AUX DROITS

|  |   |
|--|---|
| <b>Constat / Contexte</b>                  | <p>L'isolement social que peut connaître un certain nombre d'habitants du territoire s'explique, en partie, par des difficultés de mobilité physique. Mais quelque soit la raison de cet isolement, il induit et/ou entretient un phénomène de non-recours aux droits.</p> <p>Conscient de cette limite mais aussi des difficultés que rencontrent un grand nombre d'habitant quant à l'accès aux droits (illettrisme, etc.), le territoire a mis en place, très tôt, une MSAP qui veille à couvrir efficacement le territoire à travers des permanences. Il semble donc nécessaire de continuer cette offre et de veiller à l'adapter aux mutations en cours ou à venir.</p> |
| <b>Objectifs poursuivis</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser ce dispositif dans sa forme et fonctionnement</li> <li>- Identifier des modalités de développement de l'offre</li> </ul>  |
| <b>Partenaires associés</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF</li> <li>- Communes</li> <li>- MSA</li> <li>- MSAP</li> </ul>  |
| <b>Public cible</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble des habitants de l'intercommunalité</li> </ul>  |
| <b>Contenu</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Confirmation des moyens (humains, financiers, techniques, ...) dévolus à ce dispositif et développement de leur suivi et pilotage à travers des points d'étapes annuels</li> <li>- Maintien de la réflexion autour du développement de cet outil : mise en place de nouvelles permanences sur de nouvelles communes, renforcement de la communication autour de ce dispositif, réflexion sur les locaux, identification et formation de relais locaux (secrétaires de mairie par exemple) pour orienter vers les permanences, etc.</li> </ul>  |
| <b>Moyens et financements mobilisables</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Albret Communauté : maintien des moyens</li> </ul>   |
| <b>Echéancier</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout au long de la convention</li> </ul>   |
| <b>Indicateurs de réalisation et suivi</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes accompagnées par mois et par permanence</li> </ul>   |

# LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL

## PROMOUVOIR ET FAVORISER LE MAILLAGE DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE SUR LE TERRITOIRE

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Constat / Contexte</b></p>                  | <p>Albret Communauté est un vaste territoire rural où les couples sans enfants et les personnes âgées de plus de 60 ans sont plus représentés que sur l'ensemble du Lot-et Garonne en moyenne. Dans ce contexte, l'animation de la vie sociale est souvent une priorité des communes qui développent des offres à destination des séniors et des jeunes, mais peu d'offres qui visent à faire du lien, en proximité, avec l'ensemble des franges de la population, permettant de créer du lien social de façon intergénérationnelle.</p> <p>Pourtant, le diagnostic fait apparaître une demande de lien entre les habitants. Ainsi, créer un espace de vie sociale (EVS) sur le territoire permettrait de redynamiser l'existant et de donner un nouveau souffle à la vie locale. Cet équipement permettrait d'animer le territoire mais aussi de coordonner les différentes initiatives et actions qui existent actuellement. Il favoriserait la participation des habitants et devrait particulièrement les accompagner sur l'accès à leurs droits. La création d'un EVS, structure ouverte à tous (enfants, jeunes, adultes, familles, seniors, actifs, non actifs, associations, etc.) et qui développe prioritairement des actions collectives permettrait ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage,</li> <li>• la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des habitants.</li> </ul> |
| <p><b>Objectifs poursuivis</b></p>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer et accompagner les porteurs de projets</li> <li>- Favoriser le lien social entre les habitants du territoire</li> <li>- Favoriser le lien entre les acteurs de la vie sociale du territoire</li> </ul>  |
| <p><b>Partenaires associés</b></p>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF</li> <li>- Communes</li> <li>- MSA</li> <li>- Associations</li> <li>- Habitants</li> </ul>   |
| <p><b>Public cible</b></p>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble des habitants de l'intercommunalité</li> </ul>  |
| <p><b>Contenu</b></p>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement (information) par la collectivité des porteurs de projets</li> <li>- La réflexion sur la création d'un Espace de Vie sociale est à mener avec les habitants, les associations et les partenaires institutionnels. Les partenaires clés seront à identifier dans un premier temps.</li> <li>- Il sera porté une vigilance particulière à la complémentarité des équipements avec ceux existants</li> <li>- La notion d'itinérance sera intégrée à la réflexion afin de faciliter l'accès de tous</li> </ul>  |
| <p><b>Moyens et financements mobilisables</b></p> | <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestation de service Caf : le montant maximum de cette prestation de service est de 22 648 € (60 % d'un budget plafond de 37 746 €) en 2019</li> <li>- Une aide à l'investissement pourra être sollicitée à hauteur de 40 % (RI 2019, le taux d'intervention peut évoluer)</li> <li>- Suivant les actions menées dans le cadre de l'EVS, d'autres financements Caf pourront être sollicités.</li> <li>- Autres partenaires : CCAC, communes, appels à projets divers (Etat, Département, etc)</li> </ul> <p>Moyens de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Référentiel local EVS (Caf 47) et la vidéo élaborée par les partenaires du SDSF.</li> </ul>   |
| <p><b>Echéancier</b></p>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un nouvel EVS avant 2022</li> </ul>  |
| <p><b>Indicateurs de suivi</b></p>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de structures créées, par typologie</li> <li>- Nombre de projets en cours de réflexion, par typologie</li> </ul>  |

# SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE ET FACILITER LES RELATIONS PARENTS-ENFANTS

## ORGANISER UN TEMPS D'OUVERTURE DU LAEP « 1, 2, 3 SOLEIL » SUR D'AUTRES COMMUNES QUE NÉRAC

|  |  |
|--|--|
| <b>Constat / Contexte</b>                  | La thématique de la parentalité, à l'instar d'autres territoires, s'impose comme centrale sur le territoire d'Albret Communauté, notamment au regard de l'évolution du nombre de familles monoparentales. La collectivité, consciente de ce besoin d'accompagnement des parents, a développé certains dispositifs dont un LAEP. Pour autant, le besoin reste conséquent et irrigue l'ensemble de l'intercommunalité alors que la structure en place ne répond qu'en partie aux attentes et que la création d'une nouvelle structure n'est pas actuellement envisageable. |
| <b>Objectifs poursuivis</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mailler plus encore le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité</li> <li>- Assurer la pérennité de l'offre en développant une structure en place expérimentée</li> </ul>   |
| <b>Partenaires associés</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF</li> <li>- Communes volontaires</li> <li>- MSA</li> <li>- Conseil départemental</li> </ul>  |
| <b>Public cible</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Familles du territoire</li> </ul>   |
| <b>Contenu</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction d'un projet d'organisation d'un temps accueil du LAEP</li> <li>- Mise en œuvre le projet et information autour de cette nouvelle offre</li> </ul>   |
| <b>Moyens et financements mobilisables</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF : prestation de service ordinaire, contrat enfance jeunesse et à son issue le « bonus territoire », formation et mise en réseau organisées par la caf</li> <li>- Albret Communauté : maintien des moyens (et suivi-pilotage par le coordinateur Petite-Enfance en lien avec la direction)</li> </ul>  |
| <b>Echéancier</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fin 2019 – début 2020</li> </ul>  |
| <b>Indicateurs de réalisation et suivi</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une permanence du LAEP sur un autre territoire</li> <li>- Nombre de famille utilisant la permanence par mois</li> </ul>   |

# SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE ET FACILITER LES RELATIONS PARENTS-ENFANTS

## RENOUVELER LE POSTE DE COORDINATEUR-RÉFÈRENT PARENTALITÉ – SERVICE AUX FAMILLES POUR POURSUIVRE L'ANIMATION DU RÉSEAU PARENTALITÉ SERVICES AUX FAMILLES

|  |   |
|--|---|
| <b>Constat / Contexte</b>                  | <p>En 2016, la Communauté de Communes du Mézinais s’est doté du 1er réseau territorial parentalité du Lot-et-Garonne. Ce réseau résultait conjointement de la volonté de la CAF de territorialiser ses actions et du souhait de la Collectivité de développer les actions de soutien à la parentalité et d’offrir un meilleur service aux familles de son territoire.</p> <p>Anticipant la fusion des trois ex-EPCI de l’Albret, le réseau se développera dès ses débuts sur le périmètre actuel d’Albret Communauté et le nouvel EPCI reprendra l’animation de ce réseau via un poste de référent parentalité (0,25 Etp cofinancé par la CAF), faisant ainsi de l’Albret un territoire pilote au niveau du département sur cette thématique. La CTG était l’occasion pour Albret Communauté et la CAF d’évaluer à nouveau le besoin et de reposer les bases concernant le fonctionnement du réseau parentalité et services aux familles de l’Albret.</p> |
| <b>Objectifs poursuivis</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir en lien avec la CAF et la collectivité les priorités en terme de soutien à la fonction parentale et aux développement des services aux familles</li> <li>- Mettre en lien les acteurs du territoire proposant des actions de soutien à la fonction parentale</li> <li>- Proposer aux familles du territoire des actions parents/ enfants</li> <li>- Proposer aux parents du territoire des temps d’échanges et des conférences sur des thématiques en lien avec la parentalité</li> <li>- Accompagner les équipes du service PEEJ dans la réflexion et la poursuite d’actions impliquant les familles</li> </ul>   |
| <b>Partenaires associés</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF - ARS (en lien avec le CLS) -Education Nationale</li> <li>- MSA -DDCSPP - Conseil départemental</li> </ul>   |
| <b>Public cible</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les associations proposant des actions de soutien à la parentalité</li> <li>- Les structures PEEJ d’Albret Communauté</li> <li>- Les familles d’Albret Communauté</li> </ul>   |
| <b>Contenu</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le coordinateur-référent parentalité fera l’objet d’un recrutement pour la collectivité pour 0,25 ETP. Il sera en premier lieu chargé d’animer le réseau parentalité et services aux familles de l’Albret.</li> <li>- Une fiche de poste (dans laquelle les missions du référent parentalité seront détaillées) sera élaborée par Albret Communauté, en lien avec la Caisse d’Allocations Familiales.</li> </ul>   |
| <b>Moyens et financements mobilisables</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le coordinateur-référent parentalité est salarié d’Albret Communauté. Un co-financement du poste (0,25 Etp) par la CAF est possible (via le Contrat Enfance-Jeunesse)</li> </ul>   |
| <b>Echéancier</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordinateur-référent mis en place en 2019</li> </ul>  |
| <b>Indicateurs de réalisation et suivi</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de nouveaux acteurs du territoire intégrant le Réseau Parentalité et services aux familles de l’Albret</li> <li>- Le nombre d’actions parents/enfants proposées sur le territoire</li> <li>- Le nombre de conférences ou de temps d’échanges entre parents proposés par des acteurs du territoire</li> <li>- Le nombre de réunion du réseau parentalité et services aux familles de l’Albret</li> </ul>  |

# SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE ET FACILITER LES RELATIONS PARENTS-ENFANTS

## FAVORISER L'IMPLICATION DES PARENTS DANS LES ACTIONS PORTÉES PAR LES STRUCTURES ENFANCE-JEUNESSE

|  |   |
|--|---|
| <b>Constat / Contexte</b>                  | <p>En maintenant et développant les services aux familles dans le domaine de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la collectivité démontre au quotidien sa volonté de soutenir la fonction parentale. Des temps de rencontres sont proposés aux familles dans les différentes structures. Il y a peu ces temps de rencontre étaient essentiellement des temps festifs (fêtes et spectacles de fin de saisons).</p> <p>Depuis 2017 l'implication des familles se fait sous diverses formes : réunions d'information (avant et/ou après les temps forts des vacances, comme les départs en séjours, tout au long de l'année dans les structures petite enfance pour informer les familles des projets), réunions d'information et de sensibilisation thématiques (nutricrèche)...</p> |
| <b>Objectifs poursuivis</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir l'implication des familles, en veillant particulièrement à définir des modalités plus précises de mobilisation : charte ou autre règlement</li> <li>- Développer l'inscription des familles dans les actions existantes, notamment en proposant d'autres espaces de rencontre et d'échange (conseil des parents par exemple), mais aussi en travaillant en concertation avec elles le plus en amont possible</li> </ul>  |
| <b>Partenaires associés</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF</li> <li>- MSA</li> </ul>  |
| <b>Public cible</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Familles du territoire</li> </ul>  |
| <b>Contenu</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- En interne, définir un positionnement vis-à-vis de l'association des parents aux actions en leur faveur portées par la collectivité</li> <li>- Formaliser ces attendus et les soumettre à des représentants de parents (si pertinent) pour ajustements éventuels</li> <li>- Mettre en œuvre ce fonctionnement et le réinterroger régulièrement</li> </ul>  |
| <b>Moyens et financements mobilisables</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Albret Communauté : maintien des moyens</li> <li>- CAF : actions valorisables dans le cadre des financements REAAP</li> </ul>  |
| <b>Echéancier</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout au long de la convention</li> </ul>   |
| <b>Indicateurs de réalisation et suivi</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un règlement de l'implication des familles</li> <li>- Nombre de familles associées par an et par action</li> <li>- Nombre de projets d'amélioration identifiés par an et nombre de projet mis en œuvre</li> </ul>  |

## ACTUALISER LE PEDT DE L'INTERCOMMUNALITÉ

|  |   |
|--|---|
| <b>Constat / Contexte</b>                  | L'intercommunalité dispose d'un Projet Educatif de Territoire (PEdT) récent mais qui s'est défini dans une sorte d'urgence. Ainsi, il ne donne pas un sens commun clair et partagé à l'ensemble des acteurs intervenants, de près ou de loin, dans l'Education des enfants et jeunes du territoire. Il semble donc intéressant de retravailler ce document à visée stratégique et opérationnelle, en veillant à la mobilisation de la diversité des acteurs concernés (associations, Education Nationale, Institutions, Collectivités, ...) dans sa définition.   |
| <b>Objectifs poursuivis</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à jour le PEdT du Territoire pour en faire le cadre Educatif d'un maximum d'acteurs du territoire</li> <li>- Donner une stratégie et un sens d'intervention commun à la diversité des acteurs concernés par l'Education</li> <li>- Permettre au service PEEJ de partager un projet éducatif commun (détaillant le fonctionnement interne de la collectivité : procédures, hiérarchie, ...) et de s'organiser autour de celui-ci</li> </ul>  |
| <b>Partenaires associés</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF</li> <li>- MSA</li> <li>- DDCSPP</li> <li>- Education Nationale</li> <li>- Associations du territoire</li> <li>- Communes</li> <li>- Conseil Départemental</li> <li>- Familles du territoire</li> </ul>  |
| <b>Public cible</b>                        | - Les acteurs éducatifs du territoire   |
| <b>Contenu</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation, en interne ou en externe, d'un diagnostic des besoins et de l'offre en matière d'Education permettant d'alimenter la réflexion collective autour d'une stratégie et d'un plan d'actions en matière d'Education (intégrant le suivi des dispositifs de l'Education Nationale des moins de 3 ans)</li> <li>- Associer les partenaires du territoire à la réflexion et la rédaction du PEDT</li> <li>- Mise en œuvre du PEdT ainsi défini et suivi-pilotage régulier, en veillant au lien avec les stratégies connexes (CTG, CLS, CISPD, ...)</li> </ul> |
| <b>Moyens et financements mobilisables</b> | - À définir   |
| <b>Echéancier</b>                          | - Démarrage en septembre 2020   |
| <b>Indicateurs de réalisation et suivi</b> | - Existence d'un nouveau PEdT   |

## RENFORCER LE PEEJ

### DÉTERMINER UNE POLITIQUE DE FORMATION ADAPTÉE AUX INTERVENANTS DU POLE PEEJ

|  |  |
|--|--|
| <b>Constat / Contexte</b>                  | <p>Au regard de son histoire et donc de l'évolution de ses missions, le pôle PEEJ a intégré progressivement une diversité d'agents et/ou d'intervenants, venant d'horizons assez variés. Cette diversité de profils confère une certaine richesse à cette Direction (qui est la principale de la collectivité) mais entraîne également une certaine inégalité d'accompagnement pour les enfants et jeunes bénéficiaires. En effet, tous les intervenants n'ont pas le même niveau de connaissances (tant en matière de savoir-être que de savoir-faire) alors que les publics accompagnés induisent un haut niveau de qualification. Il apparaît donc intéressant de chercher à harmoniser, par le haut, le niveau de formation de tous ces intervenants, au profit des publics accompagnés.</p> |
| <b>Objectifs poursuivis</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir un plan de formation impactant l'ensemble des intervenants du Pôle PEEJ, leur permettant de monter en compétences, tant au niveau des savoir-faire que des savoir-être, en veillant à son adéquation avec le projet de Direction et, plus largement, avec le PEdT</li> <li>- Etudier sur la possibilité de mettre en place des séances d'analyse de pratiques professionnelles, pour accompagner les acteurs à trouver la juste posture et améliorer les relations avec les enfants et les parents.</li> </ul>  |
| <b>Partenaires associés</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF</li> <li>- DDCSPP</li> <li>- CNFPT</li> </ul>   |
| <b>Public cible</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble des intervenants du Pôle PEEJ</li> </ul>   |
| <b>Contenu</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des besoins en formation de l'ensemble des agents</li> <li>- Formalisation d'un plan de formation en adéquation avec le Projet de Direction et le PEdT</li> <li>- Mise en œuvre du plan de formation</li> </ul>   |
| <b>Moyens et financements mobilisables</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Albret Communauté : réalisation en interne, dans le cadre du financement du service</li> <li>- Caf : selon les thématiques de formation et l'articulation avec le projet plus global des structures, possibilité d'émerger sur les Fonds Publics et Territoires</li> </ul>  |
| <b>Echéancier</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 (suite à la formalisation du nouveau PEdT)</li> </ul>  |
| <b>Indicateurs de réalisation et suivi</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un plan de formation spécifique</li> <li>- Nombre d'agents du pole PEEJ formés par an</li> </ul>  |

## RECRECUTER UNE ÉQUIPE DE REMPLAÇANTS POUR LE POLE PEEJ

|  |  |
|--|--|
| <b>Constat / Contexte</b>                  | L'offre PEEJ est centrale pour l'intercommunalité qui y a donc mobilisé des moyens considérables. À travers cette offre, Albret touche une diversité d'enfants et de jeunes de son territoire. Mais cette offre d'accompagnement connaît un certain nombre de limites, dont une difficulté à gérer les ressources humaines. Au regard des ambitions de la collectivité, cette fragilité peut être dépassée via la mise en place d'une équipe de remplaçants pouvant, notamment, garantir une certaine continuité de service sur le territoire, au bénéfice des familles. |
| <b>Objectifs poursuivis</b>                | - Créer une équipe de remplaçants pour le Pôle PEEJ afin d'assurer la continuité du service tout en maintenant des conditions d'accueil de qualité dans le cadre imposé par la réglementation  |
| <b>Partenaires associés</b>                | - CAF<br>- MSA   |
| <b>Public cible</b>                        | - L'ensemble des intervenants du Pôle PEEJ   |
| <b>Contenu</b>                             | - Finalisation de l'étude sur le besoin en remplaçants (confirmation du besoin de 2 ETP)<br>- Définition des modalités de fonctionnement de ce pool de remplaçants (en lien avec le projet de Direction et le PEdT)<br>- Recrutement de remplaçants en fonction du fonctionnement retenu   |
| <b>Moyens et financements mobilisables</b> | - CAF : au travers des aides au fonctionnement versées aux structures (PSO)<br>- Albret Communauté : maintien des moyens   |
| <b>Echéancier</b>                          | - Démarrage en septembre 2019  |
| <b>Indicateurs de réalisation et suivi</b> | - Existence d'une étude de besoins précise<br>- Existence de l'équipe de remplaçants   |

## LE SUIVI ET PILOTAGE DU PLAN D'ACTION

- Pour s'assurer de la bonne mise en œuvre du plan d'actions présenté ci-avant, mais aussi pour l'ajuster et le faire évoluer (si nécessaire), **un comité de pilotage dédié est mis en place**. Ce dernier vise à :
    - Assurer le suivi régulier et le pilotage du plan d'actions,
    - Évaluer l'impact des actions et leur renouvellement-développement,
    - Favoriser l'échange régulier entre les partenaires du plan,
    - Réaliser toute autre mission dont le comité voudra s'autosaisir en lien avec ce plan d'actions.
  
  - Dans ce cadre, ce comité pourra réunir des représentants d'Albret Communauté (élus et techniciens), de la CAF (conseillers territoriaux notamment) et de la MSA, sachant que lors de sa première séance le comité se positionnera sur l'association d'autres partenaires de façon permanente (Conseil Départemental, DDCSPP, ...), ainsi que sur l'ouverture de l'instance à des experts extérieurs en fonction des besoins et/ou des thématiques traitées. Le comité de pilotage sera copiloté par la CAF et la collectivité, cette dernière assurant la mission de secrétaire. Cette instance pourra se réunir tous les 6 mois (suite à réception d'invitations émises par Albret Communauté) et, a minima, une fois par an.
  
  - Pour faciliter le suivi et la mise en œuvre de cette convention, Albret Communauté pourrait identifier un référent CTG.
- 
- Le comité de pilotage pourra se positionner sur la poursuite de la CTG, sachant que des actions identifiées en groupes de travail comme pertinentes n'y ont pas été intégrées (suite à positionnements des différents acteurs) :
    - Redéfinition du projet de Direction du Pole PEEJ
    - Recrutement d'un animateur-coordonnateur social



# ANNEXES

## LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

À travers des entretiens individuels ou collectifs, ont été rencontrés :

1. Monsieur Alain LORENZELLI, président Albret Communauté
2. Madame Martine PALAZE, Vice-Présidente Petite Enfance, Enfance, Jeunesse
3. Monsieur Pascal LEGENDRE, Vice-Président Actions Sociales
4. Monsieur Patrice CHIESA, DGA Cohésion Sociale Albret Communauté
5. Madame Coralie COMERE et monsieur Gabriel SADAILLAN, CAF
6. Madame Fabienne FARRUGIA, Coordinatrice Petite Enfance, Responsable Administrative Petite Enfance-Enfance-Jeunesse
7. Madame Clarisse RIZZOTTI, animatrice du RAM et messieurs Ibrahima MBAYE coordonnateur ALSH et Joël JANCOVEK coordinateur Jeunesse
8. Madame Adeline SAINT GERMAIN, Conseillère Mission Locale
9. Monsieur Frédéric GALDINI, mesdames Anne BEYRIERE et Magali BIANCO MENOURY, CAF
10. Madame Marjorie CHUINARD, Conseillère Socio-administrative de la MSAP
11. Messieurs et mesdames les représentants des clubs séniors du territoire
12. Monsieur le responsable du Football club de Nérac
13. Mesdames Marie France BOUTIRA animatrice locale d'insertion, Christelle MAZEIRAUD assistante sociale, Corinne BRUNETEAU responsable du centre médico-social de Nérac
14. Mesdames les représentantes des associations « Accueil et Partage » et « Entraide Protestante »
15. Madame Marie-Sophie DUPRAT, responsable du CCAS de Nérac
16. Monsieur le principal du collège de Lavardac
17. Madame Marion BROSSARD, responsable Lou Veratous

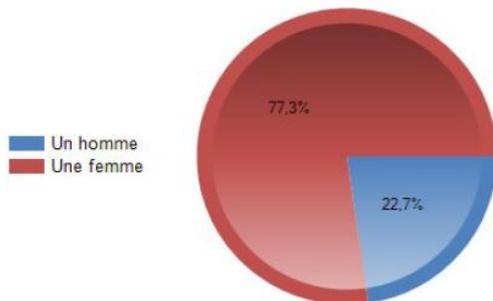
# PROFILS DES RÉPONDANTS AU QUESTIONNAIRE « HABITANTS »

## 1. 1 - Vous êtes ?

|              | Effectifs  | % Rep.      |
|--------------|------------|-------------|
| Un homme     | 73         | 22,7%       |
| Une femme    | 249        | 77,3%       |
| <b>Total</b> | <b>322</b> | <b>100%</b> |

Réponses effectives : 322  
Taux de réponse : 98,2%

Non-réponse(s) : 6  
Modalité la plus citée : Une femme

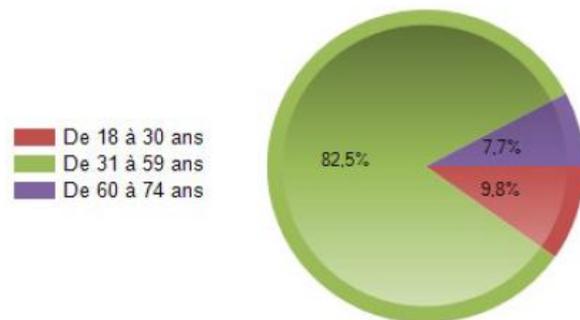


## 2. 2 - Vous avez ?

|                 | Effectifs  | % Rep.      |
|-----------------|------------|-------------|
| Moins de 18 ans | 0          | 0%          |
| De 18 à 30 ans  | 32         | 9,8%        |
| De 31 à 59 ans  | 269        | 82,5%       |
| De 60 à 74 ans  | 25         | 7,7%        |
| 75 ans ou plus  | 0          | 0%          |
| <b>Total</b>    | <b>326</b> | <b>100%</b> |

Réponses effectives : 326  
Taux de réponse : 99,4%

Non-réponse(s) : 2

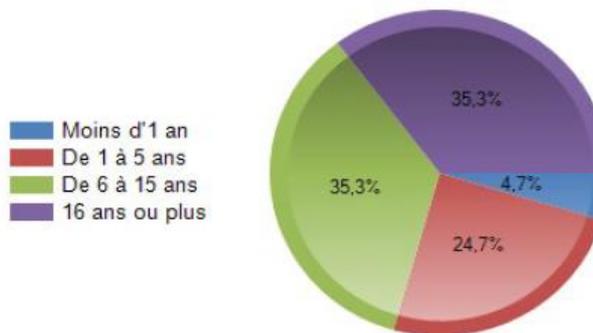


## 4. 4 - Vous habitez sur Albret Communauté depuis ?

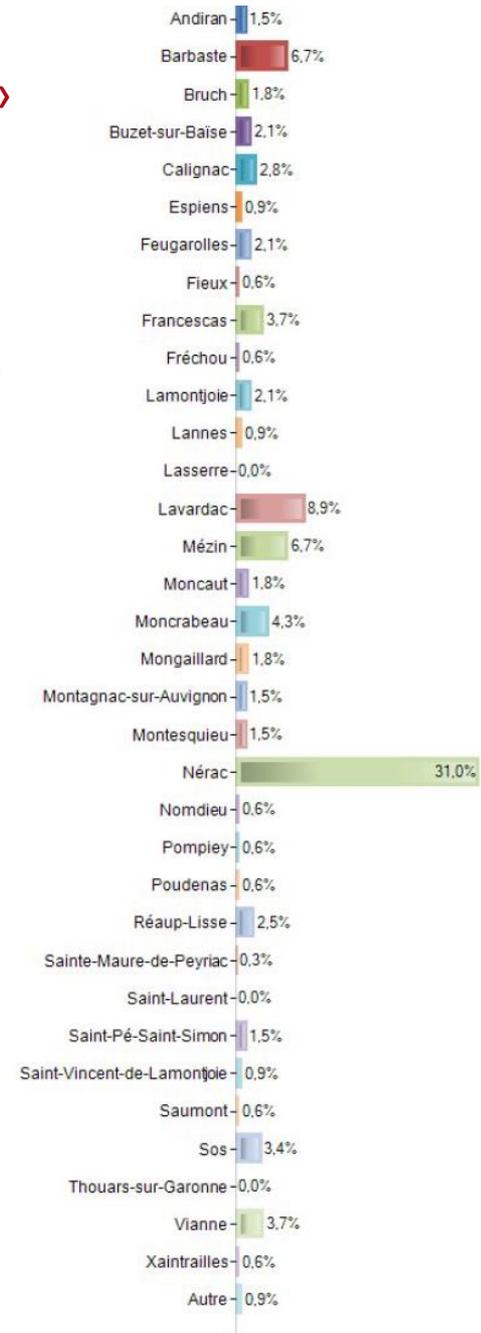
|                | Effectifs  | % Rep.      |
|----------------|------------|-------------|
| Moins d'1 an   | 15         | 4,7%        |
| De 1 à 5 ans   | 79         | 24,7%       |
| De 6 à 15 ans  | 113        | 35,3%       |
| 16 ans ou plus | 113        | 35,3%       |
| <b>Total</b>   | <b>320</b> | <b>100%</b> |

Réponses effectives : 320  
Taux de réponse : 97,6%

Non-réponse(s) : 8  
Modalité la plus citée : De 6 à 15 ans

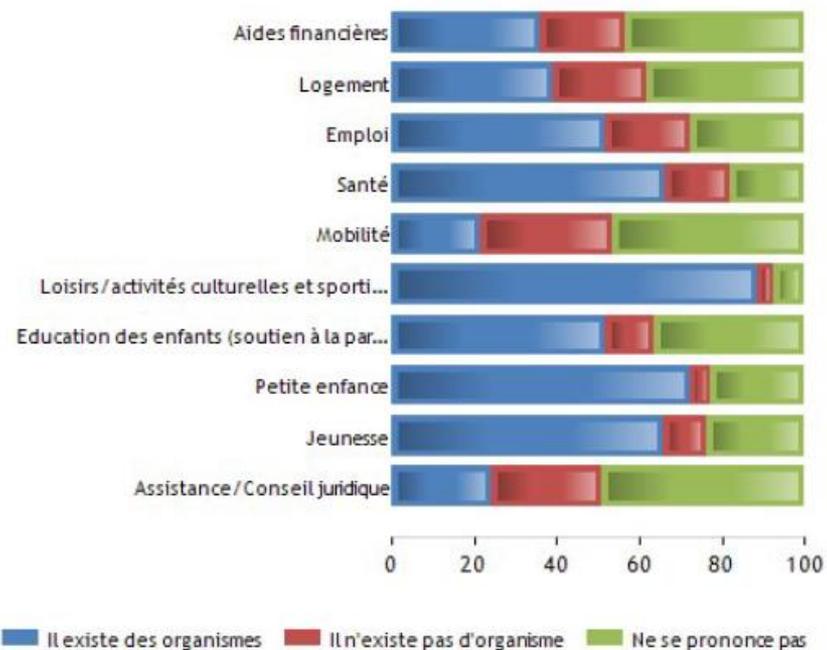


**Point de vigilance :** le taux de retour à ce questionnaire est de 1,2%, ne permettant pas de garantir la représentativité des réponses. Les résultats ainsi obtenus sont donc à prendre avec un certain recul et ne donnent que des tendances qui ne doivent être analysées qu'en lien avec les autres données (quantitatives et qualitatives) présentées dans ce document.

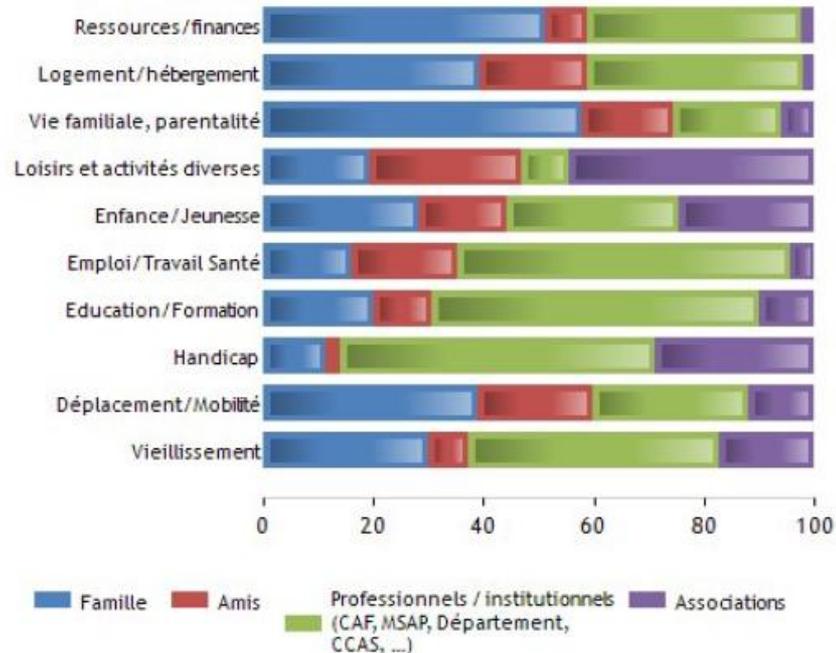


## RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE « HABITANTS »

Existe-t-il un domaine dans lequel vous pensez qu'il n'y a pas d'organisme/service compétent sur Albret Communauté (au niveau de la ville, de l'intercommunalité, des associations, des institutions, etc.) ?



Quand vous avez besoin d'aide dans les domaines suivants, à qui vous adressez-vous en priorité ? (cochez, par domaine, le type de personnes sollicitées en priorité)

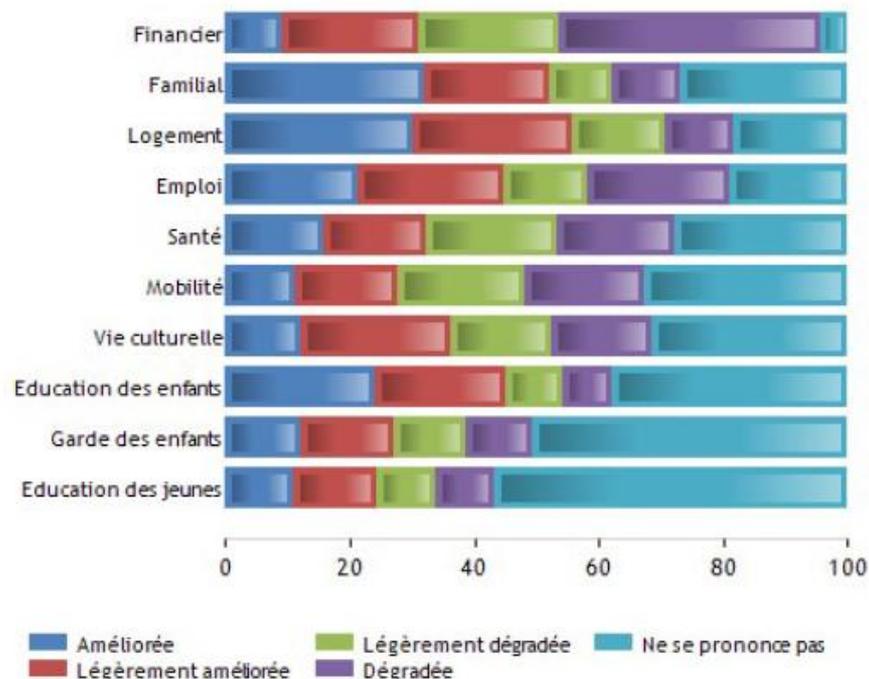


## REPONSES AU QUESTIONNAIRE « HABITANTS »

Si vous ne vous adressez pas à des professionnels / institutionnels (CAF, CCAS, MSAP, ...) / associations dans les domaines cités au-dessus, c'est parce que ?

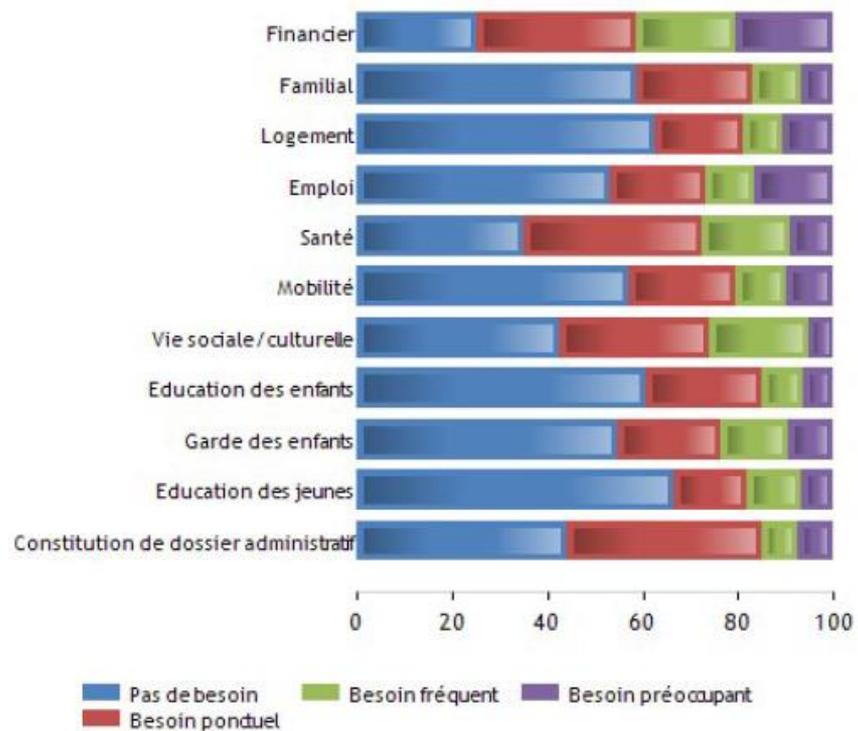


Comment votre situation a-t-elle évolué dans les domaines suivants ces 3 dernières années ? (cochez, par domaine, l'état de votre situation actuelle par rapport à celle d'il y a 3 ans)



## RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE « HABITANTS »

Par domaine, quel est actuellement l'importance de votre besoin d'aide ?



# QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

## Diagnostic social de territoire

Albret Communauté



## Questionnaire à la population

Albret Communauté initie un travail de diagnostic social intercommunal pour mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre sur le territoire, à travers l'étude de l'offre et des besoins prioritaires locaux.

Ce diagnostic a pour objectif de mieux connaître vos attentes pour, ensuite, pouvoir faire évoluer les services qui sont proposés par la Communauté de communes et/ou ses partenaires (associations locales, ...).

Le questionnaire flash qui vous est proposé servira donc à **mieux vous comprendre pour mieux vous accompagner** ; nous vous remercions donc de consacrer quelques minutes à son remplissage (avant le 19/12/2018).

Il est à noter qu'il s'agit d'un **questionnaire anonyme** : aucune donnée nominative ne sera traitée et conservée\*.

En cas de problèmes, de questions ou de remarques relatives à ce questionnaire, vous pouvez nous contacter : 07 77 84 95 36 / [p.quibert@groupe-eneis.com](mailto:p.quibert@groupe-eneis.com)

*\* Vous disposez par ailleurs d'un droit à modifier et supprimer toute donnée informatique vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, n'hésitez pas à nous contacter directement.*

## Votre profil

### 1 - Vous êtes ?

- Une femme  Un homme

### 2 - Vous avez ?

- Moins de 18 ans  De 60 à 74 ans  
 De 18 à 30 ans  Plus de 75 ans  
 De 31 à 59 ans

### 3 - Votre commune actuelle de résidence ?

- |                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <input type="radio"/> Andiran         | <input type="radio"/> Mongaillard                 |
| <input type="radio"/> Barbaste        | <input type="radio"/> Montagnac-sur-Auvignon      |
| <input type="radio"/> Bruch           | <input type="radio"/> Montesquieu                 |
| <input type="radio"/> Buzet-sur-Baise | <input type="radio"/> Nérac                       |
| <input type="radio"/> Calignac        | <input type="radio"/> Nomdieu                     |
| <input type="radio"/> Espies          | <input type="radio"/> Pompiey                     |
| <input type="radio"/> Feugarolles     | <input type="radio"/> Poudenas                    |
| <input type="radio"/> Fieux           | <input type="radio"/> Réaup-Lisse                 |
| <input type="radio"/> Francescas      | <input type="radio"/> Sainte-Maure-de-Peyriac     |
| <input type="radio"/> Fréchou         | <input type="radio"/> Saint-Laurent               |
| <input type="radio"/> Lamontjoie      | <input type="radio"/> Saint-Pé-Saint-Simon        |
| <input type="radio"/> Lannes          | <input type="radio"/> Saint-Vincent-de-Lamontjoie |
| <input type="radio"/> Lasserre        | <input type="radio"/> Saumont                     |
| <input type="radio"/> Lavardac        | <input type="radio"/> Sos                         |
| <input type="radio"/> Mézin           | <input type="radio"/> Thouars-sur-Garonne         |
| <input type="radio"/> Moncaut         | <input type="radio"/> Vianne                      |
| <input type="radio"/> Moncrabeau      | <input type="radio"/> Xaintrailles                |
| <input type="radio"/> Autre           |   |

### 4 - Vous habitez sur Albret Communauté depuis ?

- Moins d'1 an  De 6 à 15 ans  
 De 1 à 5 ans  Depuis plus de 16 ans

# QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

## Les services du territoire et vous

5 - Existe-t-il un domaine dans lequel vous pensez qu'il n'y a pas d'organisme/service compétent sur Albret Communauté (au niveau de la ville, de l'intercommunalité, des associations, des institutions, des établissements, etc.) ?

|  | Il existe des organismes | Il n'existe pas d'organisme | Ne se prononce pas    |
|--|--------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Aides financières  | <input type="radio"/>    | <input type="radio"/>       | <input type="radio"/> |
| Logement   | <input type="radio"/>    | <input type="radio"/>       | <input type="radio"/> |
| Emploi   | <input type="radio"/>    | <input type="radio"/>       | <input type="radio"/> |
| Santé  | <input type="radio"/>    | <input type="radio"/>       | <input type="radio"/> |
| Mobilité   | <input type="radio"/>    | <input type="radio"/>       | <input type="radio"/> |
| Loisirs/activités culturelles et sportives (bibliothèque, médiathèque, etc.) | <input type="radio"/>    | <input type="radio"/>       | <input type="radio"/> |
| Education des enfants (soutien à la parentalité par exemple)                 | <input type="radio"/>    | <input type="radio"/>       | <input type="radio"/> |
| Petite enfance   | <input type="radio"/>    | <input type="radio"/>       | <input type="radio"/> |
| Jeunesse   | <input type="radio"/>    | <input type="radio"/>       | <input type="radio"/> |
| Assistance/Conseil juridique   | <input type="radio"/>    | <input type="radio"/>       | <input type="radio"/> |

6 - Quand vous avez besoin d'aide dans les domaines suivants, à qui vous adressez-vous en priorité ? (cochez, par domaine, le type de personnes sollicitées en priorité)

|                               | Famille               | Amis                  | Professionnels / institutionnels (CAF, MSAP, Département, CCAS, ...) | Associations          |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|--|-----------------------|
| Ressources/finances           | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/>  | <input type="radio"/> |
| Logement/hébergement          | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/>  | <input type="radio"/> |
| Vie familiale, parentalité    | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/>  | <input type="radio"/> |
| Loisirs et activités diverses | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/>  | <input type="radio"/> |
| Enfance/Jeunesse              | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/>  | <input type="radio"/> |
| Emploi/Travail Santé          | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/>  | <input type="radio"/> |
| Education/Formation           | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/>  | <input type="radio"/> |
| Handicap                      | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/>  | <input type="radio"/> |
| Déplacement/Mobilité          | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/>  | <input type="radio"/> |
| Vieillesse                    | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/>  | <input type="radio"/> |

7 - Si vous ne vous adressez pas à des professionnels / institutionnels (CAF, CCAS, MSAP, ...) / associations dans les domaines cités au-dessus, c'est parce que ?

- |   |  |
|---|--|
| <input type="radio"/> Ils sont difficilement accessibles (lieu, distance)       | <input type="radio"/> Je n'ai pas confiance en eux |
| <input type="radio"/> Je ne savais pas que ça existait                          | <input type="radio"/> Je n'en ai pas besoin        |
| <input type="radio"/> Ils ne sont pas assez disponibles (délais prise rdv, ...) | <input type="radio"/> Je n'en ai pas envie         |
| <input type="radio"/> Je n'ai pas le temps d'aller les rencontrer               | <input type="radio"/> Autre                        |

Préciser

## Vos besoins

8 - Comment votre situation a-t-elle évolué dans les domaines suivants ces 3 dernières années ? (cochez, par domaine, l'état de votre situation actuelle par rapport à celle d'il y a 3 ans)

|                       | Améliorée             | Légèrement améliorée  | Légèrement dégradée   | Dégradée              | Ne se prononce pas    |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Financier             | <input type="radio"/> |
| Familial              | <input type="radio"/> |
| Logement              | <input type="radio"/> |
| Emploi                | <input type="radio"/> |
| Santé                 | <input type="radio"/> |
| Mobilité              | <input type="radio"/> |
| Vie culturelle        | <input type="radio"/> |
| Education des enfants | <input type="radio"/> |
| Garde des enfants     | <input type="radio"/> |
| Education des jeunes  | <input type="radio"/> |

9 - Par domaine, quel est actuellement l'importance de votre besoin d'aide ?

|                                    | Pas de besoin         | Besoin ponctuel       | Besoin fréquent       | Besoin préoccupant    |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Financier                          | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Familial                           | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Formation                          | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Logement                           | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Emploi                             | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Santé                              | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Mobilité                           | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Vie sociale / culturelle           | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Education des enfants              | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Garde des enfants                  | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Education des jeunes               | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Constitution dossier administratif | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

## Vos propositions d'amélioration

10 - En matière de service accessible sur le territoire d'Albret Communauté, dans quel domaine des améliorations seraient nécessaires ?

|            | Localisation / positionnement sur l'intercommunalité | Moyens d'accès        | Regroupement de services dans un même lieu | Informations sur l'offre de service / communication |
|------------|--|-----------------------|--|---|
| Priorité 1 | <input type="radio"/>                                | <input type="radio"/> | <input type="radio"/>                      | <input type="radio"/>                               |
| Priorité 2 | <input type="radio"/>                                | <input type="radio"/> | <input type="radio"/>                      | <input type="radio"/>                               |
| Priorité 3 | <input type="radio"/>                                | <input type="radio"/> | <input type="radio"/>                      | <input type="radio"/>                               |
| Priorité 4 | <input type="radio"/>                                | <input type="radio"/> | <input type="radio"/>                      | <input type="radio"/>                               |

# QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

11 - Souhaitez-vous faire part d'autres améliorations ou évolutions souhaitables pour Albret Communauté ?

12 - Si vous souhaitez compléter vos réponses aux questions proposées et/ou si vous souhaitez nous faire part d'autres informations, vous pouvez utiliser la zone de libre expression suivante :

**Fin du questionnaire.  
Merci de votre participation**